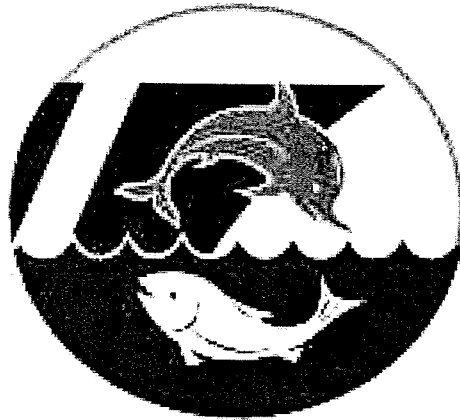




Fisheries and Oceans Pêches et Océans
Canada Canada

Plan d'investissement à long terme (PILT)



18 avril 2000

Pêches et Océans Canada

Partie I Plan d'investissement à long terme 2000-2001 à 2004-2005



Le 18 avril 2000

Table des matières

	<i>Page</i>
1.0 Introduction	3
2.0 Contexte de la planification d'investissement à long terme au MPO	3
3.0 Objectifs du PILT du MPO	6
4.0 Orientation générale du PILT	8
5.0 Priorités du financement	13
6.0 Niveaux de financement proposés	14
7.0 Marge de manœuvre élargie du Ministère pour la réalisation du PILT	17

Annexes :

- A Ensemble des immobilisations du MPO
- B Taux de capitalisation du MPO
- C Définition de l'investissement et renouvellement des volets de financement
- D Cadre de gestion pour le financement de renouvellement
- E Catégories des projets d'immobilisations
- F Cession des biens
- G Autres modes de prestation des services
- H Mise en évidence d'un leadership environnemental
- I Niveaux de pouvoirs demandés par le Ministère
- J Mandat du Conseil de gestion des investissements
- K Glossaire des termes clés utilisés dans le plan d'investissement à long terme

1.0 Introduction

Le présent document constitue la Partie I du Plan d'investissement à long terme (PILT) de Pêches et Océans Canada. Conformément à la politique du Conseil du Trésor, ce document stratégique et de haut niveau vise à décrire les stratégies, plans et engagements du Ministère aux fins suivantes :

- ne conserver et acquérir que les immobilisations nécessaires pour mener à bien les programmes gouvernementaux;
- gérer efficacement l'ensemble des immobilisations actuelles et y apporter les changements appropriés avec les ressources disponibles;
- définir une logique en ce qui a trait au renouvellement des ressources et à l'approbation des projets.

Plus précisément, dans le cadre du Plan stratégique du Ministère, la Partie I décrit l'ensemble des immobilisations, les priorités d'investissement et les stratégies prévues pour les cinq prochains exercices (de 2000-2001 à 2004-2005).

La partie II du PILT donne des renseignements plus détaillés sur les plans d'investissement du Ministère.

On trouve dans les appendices des renseignements complémentaires sur les énoncés qui suivent.

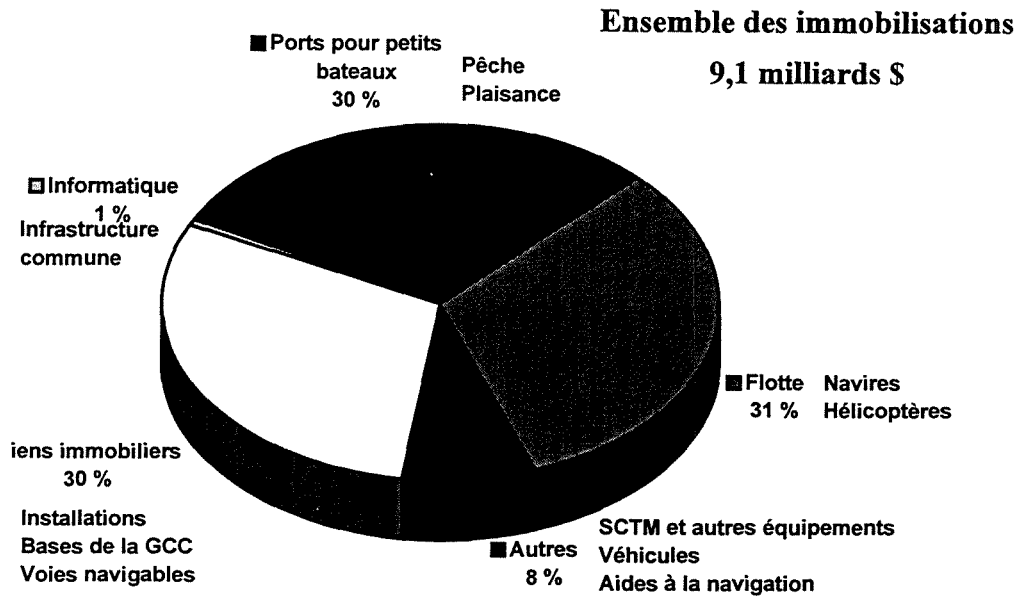
2.0 Contexte de la planification d'investissement à long terme au MPO

Pêches et Océans Canada a pour vision d'assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs, en maintenant des normes élevées de service aux Canadiens en ce qui a trait à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement, à l'excellence scientifique ainsi qu'à la conservation et à l'utilisation durable des ressources.

Le MPO est donc un ministère fortement capitalistique, très tributaire des immobilisations et axé sur le niveau de service. Ses immobilisations sont nombreuses et diversifiées : gros ouvrages en mer, grands brise-glace, installations et équipements de recherche spécialisés, petits navires-ateliers et matériels électroniques portatifs. Ces immobilisations, situées dans toutes les régions du pays, servent à répondre aux impératifs sécuritaires et aux autres besoins essentiels de milliers d'entreprises canadiennes et de Canadiens qui se livrent à des activités océaniques. Certaines d'entre elles, comme les bateaux de recherche et de sauvetage (RetS), les brise-glace et les navires patrouilleurs, constituent des éléments très visibles du paysage marin canadien.

Comme l'indique la **figure I**, l'ensemble des immobilisations du MPO a une valeur de remplacement actualisée (2000) de 9,1 milliards de dollars, soit 2,9 milliards pour la flotte, 2,7 milliards pour les biens immobiliers, 2,7 milliards pour les ports pour petits bateaux, 689 millions pour les équipements et les autres biens mobiliers et 63 millions pour l'informatique. Les coûts de remplacement constituent le fondement théoriquement correct pour déterminer les taux de capitalisation; par contre, le coût historique, les coûts de reproduction et la juste valeur marchande estimative risquent d'induire en erreur. **L'annexe A** décrit davantage de l'ensemble des immobilisations du Ministère.

Figure I : Ensemble des immobilisations du MPO



La gestion des immobilisations et de l'investissement est indispensable pour réaliser la vision figurant dans le Plan stratégique du Ministère. En plus d'assurer la disponibilité de plates-formes marines et d'autres moyens de rendre des services essentiels aux Canadiens, la bonne gestion des immobilisations aide le Ministère à : a) devenir une organisation plus intégrée, fondée sur le savoir et apprenante (par exemple, informatique); b) faire jouer pleinement les partenariats, la gérance commune et la responsabilité (par exemple, Ports pour petits bateaux) et c) mieux répondre aux nouvelles tendances et aux nouveaux impératifs programmatiques (par exemple, examen de la flottille de base).

Comme le décrit son Plan stratégique, le Ministère doit relever les défis de taille suivants concernant les immobilisations :

- L'ensemble des immobilisations dépasse largement les besoins programmatiques actuels et prévus.
- L'accroissement et l'évolution des impératifs programmatiques et des stratégies de prestation de service se répercutent sur le dosage et la

capacité des immobilisations nécessaires pour exécuter le mandat du MPO.

- Les immobilisations essentielles sont sous-financées depuis plusieurs années, d'où une «dégradation» qui se reflète dans leur âge, leur état physique et leur obsolescence technologique ainsi que dans la baisse de leur capacité à répondre aux besoins programmatiques cruciaux et nouveaux. **Par conséquent, au niveau de financement actuel, employés et clients du ministère s'exposent à des risques sanitaires et sécuritaires croissants, et le Ministère n'est pas à même de maintenir longtemps en bon état les immobilisations essentielles.**
- Le Ministère se heurte à de graves difficultés environnementales liées à ses immobilisations.
- Les pressions exercées par les intervenants à cause des immobilisations vont croissant, car la clientèle du Ministère augmente et la société continue de privilégier l'engagement citoyen.
- Le changement technologique et les autres modes de prestation des services constituent de très bonnes occasions d'offrir des niveaux de service pleinement satisfaisants de façon plus rentable.

Si ces questions ne sont pas réglées pendant la période de 2000-2001 à 2004-2005, le Ministère verra ses principales immobilisations continuer de se détériorer, ses niveaux de service et de sécurité baisser, la confiance du public se perdre, voire ses responsabilités juridiques s'accroître. En outre, la capacité d'assurer une présence fédérale dans l'Arctique, dans les régions excentriques et dans les eaux de la zone économique s'en trouvera compromise.

3.0 Objectifs du PILT du MPO

Face aux facteurs précités, le PILT 2000-2001 à 2004-2005 du MPO vise les objectifs suivants :

- **Aligner les dépenses d'investissement sur le Plan stratégique :** Veiller à ce que l'ensemble des immobilisations du Ministère contribue

vigoureusement aux priorités clés figurant dans le Plan stratégique du Ministère.

- **Créer un ensemble d'immobilisations moderne et pleinement soutenu** : Établir des immobilisations modernes, durables, flexibles, abordables et efficaces qui sont conformes aux impératifs sanitaires, sécuritaires et environnementaux ainsi qu'aux obligations internationales du Canada ; elles devront également répondre aux impératifs programmatiques changeants et croissants du Ministère ; leur abordabilité et leur durabilité devront répondre à des normes opérationnelles, fonctionnelles, financières et environnementales.
- **Élaborer et appliquer des démarches par cycle de vie à la planification et à la répartition des ressources** : Adapter des processus à l'appui des besoins de gérance du Ministère qui doit planifier, se faire allouer et rendre compte des ressources affectées à l'acquisition, à l'entretien et au dessaisissement des immobilisations.
- **Améliorer les processus décisionnels** : Recadrer et rationaliser le processus décisionnel lié aux immobilisations pour assurer des délais de réponse raisonnables, alléger la charge de travail et privilégier fortement les résultats à court, à moyen et à long terme d'une bonne planification des immobilisations.
- **Accroître la stabilité financière** : Stabiliser le financement du Ministère pendant la période visée par le PILT, en partie par une bonne planification et une affectation judicieuse des ressources aux immobilisations et aux projets d'investissement, la rationalisation des biens, le désinvestissement et la diversification des modes de prestation, en partie par une enveloppe budgétaire fiable et plus importante pour l'ensemble du Ministère.

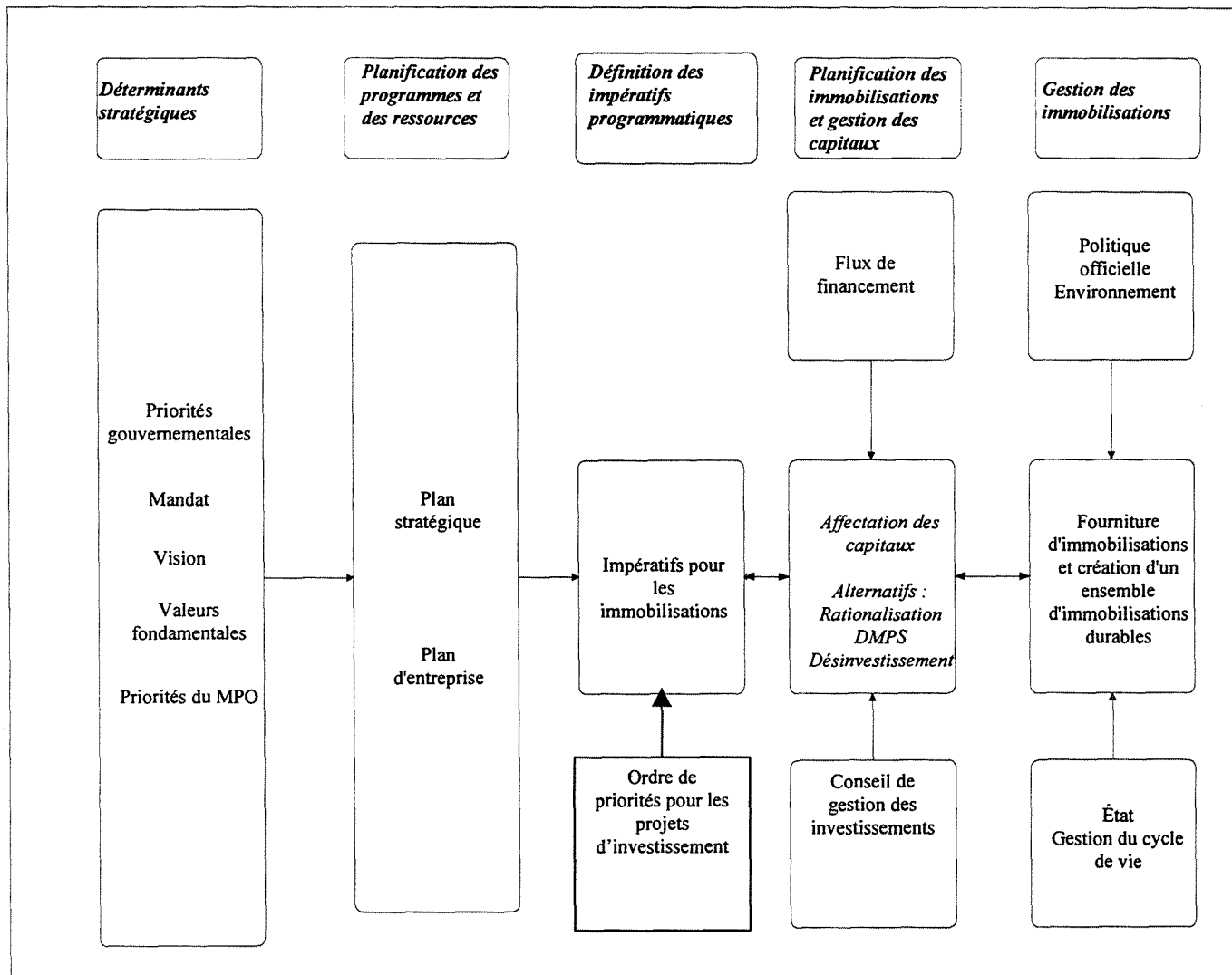
Ce n'est qu'en progressant dans l'atteinte de ces objectifs que l'ensemble des immobilisations contribuera à l'efficacité organisationnelle, pourra mieux combler les attentes de parties de l'extérieur quant aux capacités de réalisations du Ministère et aidera de façon générale à retrouver la confiance et la crédibilité.

4.0 Orientation générale du PILT

Afin de relever les défis et d'atteindre les objectifs fixés pendant la période de planification, le MPO est en train de mettre en œuvre les importantes initiatives complémentaires résumées ci-dessous :

- **Orientation générale pour l'alignement stratégique**
 - Le PILT fait partie du cadre primordial que le Ministère est en train d'établir et étaye pleinement le Plan stratégique ; en particulier, il vient compléter les trois priorités stratégiques interdépendantes que sont l'intégrité des programmes, la stabilité financière et le renouvellement des politiques et fait en sorte que les besoins sanitaires et sécuritaires restent extrêmement importants.
 - Les activités de gestion des immobilisations et de planification de l'investissement sont en permanence stratégiquement alignées sur les stratégies et objectifs ministériels et programmatiques, conformément au cadre théorique de la **figure II**, afin d'assurer le rajustement opportun du type et du dosage des immobilisations en fonction des besoins programmatiques.

Figure II : Cadre stratégique pour la planification d'investissement à long terme au MPO



- Adoption, pendant la période visée par le PILT, d'un vaste programme de désinvestissement des immobilisations dépassant les besoins programmatiques nouveaux, comme l'indique la **figure III**; toutes les possibilités seront envisagées, mais les décisions tiendront compte de l'équité régionale; le désinvestissement exigera le financement supplémentaire de certaines immobilisations désinvestissables ainsi que l'accroissement des pouvoirs, comme l'indique les **sections 6.0 et 7.0**.

**Figure III : Désinvestissement ciblé par le PILT selon la catégorie d'immobilisations
(en millions de dollars)**

Catégorie d'immobilisation	Valeur de remplacement net au début 1^{er} avril 2000	Rationalisation modérée et désinvestissement ciblé	Valeur de remplacement Nette à la fin 31 mars 2005
Biens immobiliers	2 740	30 %	1 918
Ports pour petits bateaux	2 700	40 %	1 620
Flotte	2 924	15 %	2 485
Autres biens	689	10 %	620
Informatique	63	0 %	63
Total	9 116		6 706

Il s'agit d'objectifs particulièrement agressifs. Le Ministère s'est engagé à les atteindre.

- **Orientation générale pour le financement (figure IV)**

- Au regard des exigences fédérales concurrentes et des importantes restrictions budgétaires, le critère de l'abordabilité est essentiel aux prestations du Ministère, à l'exécution de ses programmes et aux niveaux de ses services ainsi qu'à la taille, à la nature et à l'état de ses immobilisations. L'abordabilité présidera à toutes les décisions relatives aux immobilisations; en effet, le Ministère ne conservera que ceux qui sont nécessaires aux programmes et que d'autres biens ne peuvent remplacer économiquement ou efficacement.

Figure IV : Financement pour l'ensemble des immobilisations ministérielles durables (millions de dollars)

Valeur nette de remplacement ciblée à la fin	Taux de capitalisation indiqué	Besoins annuels en investissements
6 706	4.0 %	269

- Cinq flux de financement destinés à promouvoir les initiatives complémentaires concernent la correction des immobilisations, le désinvestissement et la gérance; ils permettent la réparation des biens dégradés, le renouvellement, l'investissement, le respect de l'environnement et l'investissement pour désinvestir.
- Les dépenses annuelles pour les immobilisations durables visent à ce que les immobilisations éventuelles soient davantage durables. À cette fin, il faudra un financement supplémentaire (comme il est décrit ci-dessous).
- Le financement des investissements stratégiques aide à former des partenariats et à partager la responsabilisation aux niveaux de la gestion des programmes et des immobilisations et atténue la menace qui pèse sur les responsabilités et programmes essentiels pour les Canadiens (figurant dans le Plan stratégique).
- **Orientation générale pour l'amélioration du processus décisionnel**
 - Le Conseil de gestion des investissements (CGI), un sous-comité du Comité de gestion Ministériel, permet la participation directe des gestionnaires supérieurs aux décisions relatives aux immobilisations. Il veille à ce que les décisions concernant les immobilisations soient prises dans le droit fil du Plan stratégique du Ministère et de ses priorités et objectifs de prestation de service ainsi qu'en fonction de ce qui convient le mieux dans l'ensemble du Ministère; le CGI s'assure également que les projets sont approuvés après que des normes rigoureuses d'élaboration, d'examen et d'approbation ont été respectées.

- Le Ministère mettra en place les Centres d'expertise chargés de gérer les activités de gestion de ces immobilisations; ces centres donneront des conseils sur les programmes et les activités ainsi que des avis et des recommandations aux gestionnaires supérieurs sur les besoins stratégiques à long terme, les prestations et la bonne gestion du cycle de vie.
- Face à l'austérité régnante et inspiré par les principes de la modernisation de la fonction de contrôleur, le Ministère adoptera des principes stricts d'affectation des ressources et des directives sur l'établissement des priorités afin que les critères essentiels soient respectés dans toutes les décisions concernant l'affectation des ressources et que les projets les plus prioritaires soient financés là où les ressources sont limitées; ces critères figurent dans le Cadre du classement prioritaire des projets d'immobilisation du MPO, **Annexe E**.
- **Orientation générale pour la gérance des immobilisations et la responsabilisation à leur égard**
 - Le MPO renforcera la gestion des immobilisations et en fera une fonction de l'organisation; la gestion des immobilisations profitera de l'intégration des renseignements financiers et non financiers, tant antérieurs que prospectifs, ainsi que l'analyse appropriée de l'information; à cet égard, le MPO élaborera un cadre de responsabilisation liant les objectifs actuels des programmes aux besoins en ressources. Le MPO propose de plus l'élaboration d'un système de gestion de l'information permettant à la fois la gestion opérationnelle d'immobilisations particulières et la gestion stratégique de portefeuilles.
 - Le Ministère s'assurera que ses prestations conviennent aux besoins des programmes et des clients du Ministère, notamment que l'emplacement des immobilisations est optimal et que les politiques régissant leur disponibilité et leur utilisation pour les programmes du MPO sont conçues en fonction d'une efficacité maximale.
 - La gérance des immobilisations du Ministère tiendra compte des principes et pratiques de la gestion du cycle de vie et cherchera à jumeler

plus étroitement le cycle de vie/cycle économique des immobilisations et les cycles de vie des activités et programmes connexes.

- Le MPO veillera à ce que la gestion des immobilisations du Ministère soit conforme aux objectifs et buts du Ministère en matière d'environnement dans des domaines aussi importants que la contamination des sites, l'efficacité énergétique, la réduction des rejets, la sécurité des réservoirs d'entreposage, etc.

5.0 Priorités du financement

Les priorités du Ministère en matière de financement se répartissent en cinq grands volets : amélioration des biens dégradés, renouvellement, investissement, environnement et investissement en vue d'un désinvestissement. Chacun de ces volets ou flux de financement contribue aux objectifs des programmes et aux priorités du plan stratégique, aux objectifs de prestation de services du Ministère, aux besoins des clients externes, à la bonne gestion des immobilisations et aux priorités du gouvernement fédéral. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, prière de consulter la Partie II du Plan d'investissement à long terme.

Amélioration des biens dégradés : Il s'agit du financement nécessaire pour remédier à la dégradation des immobilisations surtout dans le but d'assurer la santé et la sécurité et de même que la «permanence » opérationnelle et fonctionnelle des biens du Ministère. Un tel financement est normalement accordé à des projets qui permettent de rétablir le potentiel de service de départ de biens dégradés et, plus particulièrement, de résoudre de façon systématique les problèmes de santé et de sécurité.

Renouvellement : Le financement nécessaire pour assurer le maintien durable des immobilisations à des niveaux qui en préservent la capacité de service de départ et la durabilité. Cela comprend la restauration des biens de toutes tailles de même que le remplacement des biens de moindre importance par d'autres d'une utilité équivalente dans le contexte de leur cycle de vie.

Investissement : Le financement nécessaire à la conception et à la création de biens qui ont une incidence stratégique sur le Ministère et ses secteurs

d'activités en ce qui a trait au respect de mandats et à l'atteinte d'objectifs nouveaux, à l'adaptation en vue de répondre aux besoins changeants des clients, à l'amélioration des méthodes de prestation de services, à l'accroissement de la capacité d'absorber de nouvelles charges de travail, au gain d'efficacité et d'efficacités de nouvelles technologies et au remplacement d'immobilisations importantes.

Environnement : Le financement ayant trait aux enjeux que doit gérer le MPO en matière de gestion de l'environnement. Il s'agit des affectations relatives aux rejets, à l'efficacité énergétique, aux sites contaminés, etc. Dans ce dernier cas, le financement comprend aussi les sommes consenties pour l'identification, l'évaluation et l'assainissement des sites contaminés.

Investissement pour le désinvestissement : Le financement nécessaire pour rendre les immobilisations du MPO acceptables en vue de leur transfert à d'autres organismes ou entités. Un tel financement s'avère souvent nécessaire avant le dessaisissement, en faveur d'autres parties, de ports pour petits bateaux.

6.0 Niveaux de financement proposés

Cadre conceptuel

Une estimation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan d'immobilisations à long terme est donnée dans la fig. V. Ces ressources permettent au Ministère de :

- réaliser une partie importante de l'évaluation et de l'assainissement des sites contaminés;
- Amélioration des biens du MPO les plus dégradés;
- réaliser un programme dynamique de rationalisation et de réinvestissement conformément à la condition essentielle du « investir pour désinvestir » et

- réaliser des progrès appréciables pour l'obtention d'immobilisations durables stratégiquement axées sur les besoins des programmes et exploitées de façon à en assurer la permanence.

**Figure V : Besoins conceptuels du Ministère
(millions de dollars)**

Besoins de financement	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05
1. Environnement	20	20	20	20	20
2. Amélioration des biens dégradés	162	171	40	27	22
3. Investir pour désinvestir – Généralités	10	20	30	20	17
4. Investir pour désinvestir – Ports pour petits bateaux (PPB)	27	28	0	0	0
5. Financement annuel de renouvellement et d'investissement	269	269	269	269	269
6. Besoins totaux de financement	488	508	359	336	328
7. Financement actuel par crédit 1	53	53	53	53	53
8. Financement actuel par crédit 5	129	135	135	135	135
9. Financement actuel total	182	188	188	188	188
10. Recettes annuelles de désinvestissement – cible	5	15	15	15	15
11. Financement supplémentaire net nécessaire (Point 6 moins point 9 et point 10)	301	305	156	133	125
Fonds requis mais pas inclus ci-dessus :					
Le financement des phares dotés de personnel obtenu à des fins déterminées n'est pas mentionné ci-dessus.	10	6	5	0	0
Fonds d'amélioration des biens dégradés - Budget 2000	39	22	41	47	42
Sécurité maritime – Recherche et sauvetage*	15	9	3	0	0

*Financement indiqué dans le budget de l'an 2000. Nécessité d'une présentation au Conseil du Trésor (26,8 millions \$)

Les besoins de financement annuels pour le renouvellement et l'investissement, tel qu'indiqués ci-dessus, sont fondés sur des techniques par taux de capitalisation largement acceptées qui ont été appliquées aux immobilisations du Ministère. Les besoins de financement ainsi déterminés sont importants et permanents.

Approche pragmatique

L'approche pragmatique nous incite à adapter les besoins de financement présentés dans la **figure V** afin de prendre en compte les limites

fondamentales de financement du gouvernement du Canada. Un tel plan de financement suppose :

- la réaffectation de ressources internes afin de compenser l'insuffisance des fonds nécessaires à l'amélioration des biens dégradés;
- le prolongement du calendrier pour l'amélioration des biens dégradés;
- le resserrement de la capacité du MPO à procéder à des investissements stratégiques au cours des premières années du plan d'investissement à long terme et
- une augmentation du risque en ce qui a trait au renouvellement « en cours » des immobilisations actuelles.

**Figure VI : Demande de fonds du Ministère
(millions de dollars)**

Besoins de financement	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05
1. Environnement	20	20	20	20	20
2. Investir pour désinvestir – Généralités	10	20	30	20	17
3. Investir pour désinvestir – Ports pour petits bateaux (PPB)	27	28	0	0	0
4. Financement annuel de renouvellement et d'investissement	182	188	188	188	188
5. Besoins totaux de financement	239	256	238	228	225
6. Financement actuel par crédit 1	53	53	53	53	53
7. Financement actuel par crédit 5	129	135	135	135	135
8. Financement actuel total	182	188	188	188	188
9. Recettes annuelles de désinvestissement – cible	5	15	15	15	15
10. Financement supplémentaire net nécessaire (Point 6 moins point 9 et point 10)	52	53	35	25	22
Fonds requis mais pas inclus ci-dessus :					
Le financement des phares dotés de personnel obtenu à des fins déterminées n'est pas mentionné ci-dessus.	10	6	5	0	0
Fonds d'amélioration des biens dégradés - Budget 2000	39	22	41	47	42
Sécurité maritime – Recherche et sauvetage*	15	9	3	0	0

*Financement indiqué dans le budget de l'an 2000. Nécessité d'une présentation au Conseil du Trésor (26,8 millions \$)

7.0 Marge de manœuvre élargie du Ministère pour la réalisation du PILT

Le Ministère s'est engagé à atteindre les objectifs de rationalisation et de dessaisissement de son plan d'investissement à long terme. Pour y parvenir en temps opportun et de façon efficiente, méthodique et cohérente, le Ministère demande que l'on modifie les pouvoirs d'autorisation qui restreignent actuellement sa démarche. Les pouvoirs d'autorisation demandés sont résumés dans la fig. VII.

Figure VII : Pouvoirs supplémentaires proposés

A) POUVOIRS GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE GESTION

- Accroissement à 20 millions de dollars le pouvoir d'autorisation des projets d'immobilisations du Ministre.
- Transfert permanent d'un montant de 27 M\$ du crédit 5 au crédit 1 en vue des anomalies. Ces fonds seront assujettis au contrôle via l'établissement d'une affectation interne, et toutes décisions de changement à cette affectation seront déterminées par la gestion senior par le processus du Conseil de gestion des investissements.
- Accroissement de la limite de report du MPO de 5 pour cent à 10 pour cent du crédit d'immobilisation.

B) POUVOIRS GÉNÉRAUX DE DÉSinVESTISSEMENT

- Conservation de toutes les recettes de désinvestissement afin d'appuyer les mesures ultérieures de réinvestir dans l'actif des immobilisations.
- Report de la partie non utilisée des fonds d'immobilisations du crédit 5 «investir pour désinvestir », selon les circonstances.
- Modification des «pouvoirs d'autorisation accélérée » et des «marges de transfert de programme » autorisés pour les dessaisissements prévus par l'Examen des programmes de façon à inclure les propriétés de valeur atteignant 1 500 000 \$ et élargissement de ces mesures au nouveau programme de dessaisissement du Ministère.

C) POUVOIRS DE DÉSINVESTISSEMENT PARTICULIERS

- Autorisation accordée au Ministère d'offrir aux occupants actuels le bénéfice d'un droit de premier refus pour l'acquisition à leur valeur marchande d'habitations de l'État appartenant au MPO.

Programme de dessaisissement des phares : Afin d'autoriser le MPO à vendre directement les phares excédentaires à des groupes communautaires sans but lucratif, il est demandé le pouvoir de :

- créer à titre de quatrième palier du processus des priorités, pour supporter particulièrement le dessaisissement des phares dans le cadre du processus de circulation prioritaire après ceux des gouvernements fédéral et provinciaux et des administrations municipales, celui des groupes communautaires sans but lucratif qui devraient s'engager à respecter certaines conditions obligatoires, notamment : l'accès public, la vente à la valeur marchande, la conformité en matière d'environnement et de patrimoine et la responsabilité juridique;
- lorsqu'un site est occupé par un locataire qui constitue un intérêt de quatrième palier de priorité, lui offrir d'acquérir la propriété à la condition qu'il l'occupe depuis au moins deux ans et
- Dans les situations du programme de dessaisissement des phares, inclure au titre de la propriété transférée, en plus des parcelles minimum nécessaires à la poursuite du fonctionnement de l'aide à la navigation, toute propriété, habitation et installation nécessaire au cessionnaire pour préserver les caractéristiques culturelles et historiques du site et en faciliter l'accès au public et son utilisation par ce dernier.

Annexe A : Actifs du MPO

Besoins globaux relatifs aux actifs - Lorsqu'on examine la situation externe, on constate qu'en même temps que les priorités évoluent, le Ministère doit faire face à une augmentation de sa charge de travail, à une extension des limites géographiques de ses activités, à un accroissement des niveaux de service qu'il doit assurer ainsi qu'à une évolution de la nature des demandes des clients. Parmi les principaux changements observés, on note une augmentation des besoins relatifs aux opérations de recherche et de sauvetage, à la gestion de l'habitat, à la gestion intégrée des océans de même qu'à l'application des règles de pêches, les populations de certaines espèces de poissons (par exemple le saumon du Pacifique) continuant de diminuer dans certaines zones. Ces changements ne devraient pas exiger beaucoup de nouveaux actifs, mais il pourrait être important d'améliorer les applications informatiques et d'avoir plus aisément accès à une information de qualité. Globalement, le besoin d'actifs n'augmente pas de façon considérable, mais il évolue, et il faut recentrer les actifs et en réévaluer la composition.

Situation générale des actifs du Ministère - Un examen des actifs du Ministère suscite d'importantes préoccupations concernant l'âge et l'état des biens (beaucoup d'entre eux ont un besoin urgent d'être réparés), leur obsolescence sur le plan technologique, leurs répercussions sur l'environnement ainsi que leur capacité à répondre aux besoins actuels et futurs tant des programmes que des clients. Bref, les actifs se dégradent et permettent de moins en moins au Ministère de mettre en oeuvre ses programmes essentiels et d'assurer les niveaux de services convenus avec ses clients et ses partenaires.

Biens immobiliers (y compris les ports pour petits bateaux)

Évolution des besoins : 1) **Bases, bases secondaires et installations spécialisées.** Les besoins relatifs à cette catégorie de biens ont déjà diminué et cette tendance se poursuivra durant la période visée par le plan d'immobilisations à long terme (PILT). Le Ministère possède beaucoup plus de biens immobiliers qu'il n'en a besoin pour ses programmes actuels. 2) **Ports pour petits bateaux.** Les ports pour petits bateaux sont non seulement essentiels pour la pêche commerciale, mais ils sont utilisés par le grand public, protègent le littoral et les équipements des localités contre l'érosion et les autres dommages et sont indispensables au transport et à la vie économique dans les régions éloignées. La gestion de ces ports est de plus en plus souvent assurée par les collectivités et les industries qui en profitent directement. Ces collectivités et ces industries s'attendent à tirer un bénéfice raisonnable (sécurité publique et services) des efforts et de l'argent qu'ils fournissent, et exigent du Ministère qu'il assure l'intégrité structurale permanente des installations concernées.

Évolution de la situation - 1) Bases, bases secondaires et installations spécialisées. Durant plusieurs années, le Ministère a eu tendance à investir « au besoin » à court terme et à moyen terme dans les biens immobiliers (c'est-à-dire à réparer les dégâts plutôt que de régler les problèmes). Comme les fonds étaient limités, il était impossible d'assurer la

réfection et la régénération des biens d'une façon soutenue, et leur utilisation était donc prolongée au-delà de la durée d'exploitation économique normale. Avec l'examen des programmes, cette situation a acquis un caractère permanent. La conséquence est qu'il faut maintenant rattraper un retard pour rétablir la capacité opérationnelle et fonctionnelle des principaux biens immobiliers du Ministère, en utilisant des pratiques appropriées de gestion du cycle de vie des installations. **2) Ports pour petits bateaux.** La situation est la même pour les ports pour petits bateaux : la majorité des installations ont plus de 25 ans. Elles sont exposées en permanence aux caprices de l'océan (eau salée, pollution, glace, marées, tempêtes, infestations par des organismes marins). Elles doivent aussi subir constamment les fortes charges des camions, des chariots élévateurs à fourches qui transportent du poisson, du matériel et des engins de pêche. Bon nombre de ces installations doivent subir des charges qui n'avaient pas été prévues initialement, ce qui accroîtra la tension sur les installations qui datent. De plus, les installations sont en contact constant avec des bateaux, dont ils subissent le frottement dès que la mer s'agite. Dans l'état où se trouvent les installations, il existe des risques élevés que des personnes se blessent ou se tuent ou encore perdent des biens ou des revenus; si on ne prend pas les mesures appropriées, les conséquences du point de vue des réactions de la population et sur le plan politique pourraient être lourdes.

Possibilités de rationalisation - Il serait possible de répondre aux besoins à moindre coût et avec un répertoire réduit de biens immobiliers grâce, par exemple, à la rationalisation des actifs ainsi qu'à des accords de partenariat ou de prestation commune de services. En outre, l'importante proportion du répertoire immobilier du MPO dont le Ministère n'a pas besoin pour ses programmes constitue une charge pour le gouvernement du Canada, un problème auquel on s'attaquera. On sait toutefois que le « marché » pour ces biens est limité; bien souvent, les éventuels acquéreurs n'accepteront d'assumer la responsabilité des installations - cédées à un prix symbolique - que si le gouvernement fédéral répare les dommages causés à l'environnement, rend les installations sécuritaires et faciles à entretenir, adresse les implications des revendications territoriales autochtones, ou assure la démolition des ouvrages et la remise en état de l'emplacement. Par ailleurs, certains biens immobiliers excédentaires sont bien situés, exigent un minimum de travaux de réparation, offrent des possibilités commerciales et ont une valeur marchande.

La principale raison pour laquelle il faut rationaliser le répertoire immobilier, c'est qu'on pourra ainsi éviter les dépenses futures ainsi que les risques et les responsabilités associés à la gestion et au contrôle des biens visés. Les ports pour petits bateaux ont déjà fait l'objet d'une rationalisation préliminaire. On a réalisé des études destinées à établir et à évaluer les possibilités de rationalisation. Il existe d'importantes possibilités de rationalisation et d'intégration du répertoire immobilier. On prévoit donc mettre en oeuvre un vaste programme de rationalisation et de consolidation (intégration) et de dessaisissement des biens immobiliers.

Flotte

Besoins relatifs à la flotte - La flotte unique, intégrée et multifonctionnelle du MPO fournit une gamme variée de services opérationnels pour les programmes du Ministère. Les besoins relatifs à ces services devraient demeurer stables ou diminuer au cours des trois à cinq prochaines années. Le programme des Services à la navigation maritime, notamment, exigera moins de temps-navire, selon les résultats d'un vaste examen et de consultations de la clientèle qui sont complétées. L'adoption de mesures d'application est de plus en plus indispensable en raison des nouvelles pêches et de la nécessité de contrôler les pêches traditionnelles en déclin. Une analyse est en cours afin de déterminer quelle flotte composée de navires différents plus efficaces et d'aéronefs à voilure fixe peuvent s'adapter à ces changements. Par exemple, les besoins de patrouilleurs de Conservation et protection font également l'objet d'une évaluation. Il faudrait aussi remplacer les vieux navires de recherche par des navires équipés du matériel et des technologies modernes nécessaires. Le Ministère, cherchant à limiter les coûts du cycle de vie et les risques pour toutes les ressources relatives à la flotte dont il a besoin pour répondre à une demande de plus en plus diversifiée, évalue avec le plus grand soin les différentes solutions qui s'offrent à lui pour modifier la composition de sa flotte, y compris la location.

Situation de la flotte - Les niveaux de référence actuels n'ont pas permis au Ministère d'investir les fonds requis dans sa flotte. Résultat : certains éléments de la flotte ont atteint et même dépassé leur durée économique prévue. On ne pourra pas continuer d'offrir les services de base et les programmes de la flotte du MPO avec les niveaux de référence annuels actuels sans réduire de façon importante les niveaux de service et peut-être réduire les marges de sécurité. Dans le contexte des limites financières actuelles, le Ministère a concentré ses efforts sur les éléments de sa flotte qui servent à répondre aux besoins des clients qui sont les plus évidents et qui se maintiendront vraisemblablement encore très longtemps. Le vaste programme de remplacement des embarcations de recherche et sauvetage (SAR) destiné à en augmenter les capacités témoigne de l'engagement du Ministère à faire en sorte que les biens essentiels répondent aux besoins des programmes.

Possibilités de rationalisation - La flotte diminue (elle a subi une réduction nette de 44 navires entre 1995 et 1999) et elle évite des coûts d'immobilisations non capitalisés d'environ 535 M\$. Cinq hélicoptères Bell 206 excédentaires ont été vendus par l'entremise de Transports Canada, ce qui a rapporté 1,4 M\$. La vente du *NGCC Norman McLeod Rogers* au gouvernement du Chili a rapporté 4 M\$. De plus gros navires seront également touchés, le Ministère voulant se départir du *Tupper* et retirer le *Franklin* du service.

- D'autres mesures de rationalisation sont prévues dans le cadre de l'examen des éléments centraux de la flotte. Ces mesures viseront à changer la composition de la flotte, notamment en l'adaptant aux nouvelles exigences de gestion des pêches, ainsi qu'à se donner des moyens d'intervention rapides, vu l'importance accrue accordée

aux activités de recherche et de sauvetage en cas d'incident dans la zone côtière ou semi-côtière.

- Le MPO tient compte du rendement énergétique et des possibilités de réduction des émissions de composés carboniques dans son programme de renouvellement de sa flotte de navires.
- Des fonds sont prévus pour rendre plusieurs navires plus polyvalents, en les adaptant au besoin d'utilisation d'instruments scientifiques complexes, aux nouvelles méthodes de gestion des pêches et aux activités de recherche et de sauvetage (SAR). Cela permettra de réduire encore plus la taille de la flotte.
- Le remplacement des navires Type 1000 et de Conservation et protection par des navires plus rapides, efficaces et polyvalents est une étape importante de la rationalisation de la flotte. Enfin, dans le cadre de l'examen de la flotte, la Garde côtière étudie la possibilité de faire plus largement appel à l'impartition, d'utiliser la formule de la location-acquisition pour certains types de navires, de se départir d'autres navires et même d'échanger des ressources avec la garde côtière des États-Unis. Toutes les mesures de rationalisation de la flotte contribueront à la constitution d'une flotte unique, intégrée et polyvalente.

Équipement et autres biens mobiliers

Besoins relatifs à l'équipement et autres biens immobiliers - Vu la grande variété d'équipements qu'exigent les programmes et les activités du MPO, aucune généralisation ne permet de cerner tous les facteurs importants pour les différentes catégories d'équipement. Cela dit, les besoins globaux en matière d'équipement sont relativement stables, mais ils changent assez rapidement. Ainsi, la Direction des services de communications et de trafic maritimes (SCTM) doit s'adapter sur le plan technologique aux développements sur la scène internationale, tandis que les secteurs des océans et des sciences doivent offrir un meilleur soutien scientifique aux différents secteurs d'activité du MPO grâce à un équipement plus performant. Ces nouveautés pourraient bien être contrebalancées par une diminution des besoins en ce qui touche à l'aide à la navigation. Les besoins pour des véhicules spécialisés sont relativement stables.

Situation de l'équipement et autres biens immobiliers - D'une manière générale, les biens d'équipement qu'utilise le Ministère sont vieux, ils sont dans un état de médiocre à passable, et ils sont presque désuets. Un examen attentif des différentes catégories de biens mobiliers révèle ce qui suit : **Aide à la navigation** (coût de remplacement estimé à 266 M\$) - Beaucoup de dispositifs d'aide à la navigation arrivent à la fin de leur cycle de vie; il faudra les réparer, les remplacer ou s'en dessaisir. Toutefois, l'utilisation plus répandue du système de positionnement différentiel (GPS) pourrait faire en sorte qu'on aura besoin de moins de balises fixes et flottantes. **Services de communications et de trafic maritimes** (coût de remplacement: 124 M\$) - À peu près 64 p. 100 des biens sont dans un état médiocre et ont besoin soit d'être remplacés, dans la plupart des cas parce

qu'ils sont désuets, soit de faire l'objet d'une forme quelconque de rationalisation.

Instruments scientifiques (coût de remplacement estimé à : 104 M\$) - Le fait que les instruments scientifiques aient été remplacés trop lentement ou n'aient pas été remplacés du tout au cours de la dernière décennie a fortement compromis la capacité de recherche du MPO. Beaucoup d'instruments, achetés il y a plus de dix ou quinze ans, sont maintenant vieux et dépassés sur le plan technologique. Ils sont constamment en panne, ce qui cause des retards et des interruptions dans les expériences scientifiques. Les réparations sont coûteuses et, dans certains cas, impossibles, en raison de l'âge de l'appareillage. Les pièces de remplacement sont devenues introuvables, et il faut souvent mettre en pièces des instruments pour en réparer d'autres. Ce problème est particulièrement important dans le cas des instruments de laboratoire spécialisés et a été mis en évidence par les efforts déployés récemment par le Ministère pour se préparer au passage de l'an 2000. **Appareillage pour la gestion des pêches** (coût de remplacement estimatif : 80 M\$) - L'appareillage utilisé aux fins d'application de la réglementation - par exemple le matériel de surveillance - n'est pas à la fine pointe de la technologie et ne permet pas aux quelques 600 agents des pêches de remplir leurs fonctions en toute sécurité et avec toute l'efficacité requise.

Possibilités de rationalisation. Aide à la navigation - Comme on peut maintenant utiliser de nouveaux systèmes de navigation grâce à l'effort de modernisation des aides à la navigation maritime¹, on peut réduire le nombre des dispositifs qui ne sont plus utiles ou qui ne sont plus efficaces par rapport aux coûts, ou encore les éliminer. Ces réductions s'appliqueront notamment aux systèmes de balisage, aux services de cornes de brume ainsi qu'à certains dispositifs lumineux (réduction de l'intensité lumineuse). Sous réserve de l'accessibilité des fonds, les dispositifs d'aide à la navigation sont progressivement remplacés par des dispositifs solarisés plus résistants et exigeant moins d'entretien. On envisage aussi l'aliénation et la privatisation de certains systèmes. On a établi un plan d'action global indiquant les différentes tâches et mesures requises pour gérer la mise en oeuvre du projet de modernisation. **Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)** - La rationalisation de l'appareillage de communication externe et radionavigation du Ministère sera assurée par la mise en place du système d'information automatisé, du programme de modernisation des aides à la navigation et d'autres initiatives s'y rattachant. Au total, 44 centres de SCTM ont été regroupés en 22 centres. L'application de la numérisation et du multiplexage à la transmission de la voix et des données permettra d'utiliser moins de lignes pour connecter les installations de télécommunication commandées à distance ainsi que de poursuivre l'intégration des stations radio en améliorant leur efficacité. Un examen exhaustif des niveaux de service des SCTM est aussi en cours, en consultation avec les clients. **Instruments scientifiques** - On aura besoin de fonds importants au cours des deux ou trois prochaines années pour financer les remplacements urgents. Le MPO a besoin de nouveaux

¹ Par exemple, le système GPS, le système GPS différentiel et le Système électronique de visualisation des cartes maritimes. Ces nouvelles technologies sont mises en place avec la collaboration des Services hydrographiques du Canada du MPO, de Transports Canada et de l'International Marine Organization.

instruments compatibles avec les nouvelles techniques scientifiques et les nouvelles orientations relatives aux programmes pour rester un centre d'excellence en océanographie. Dans le cadre de l'étude sur la capacité scientifique du Ministère, on examinera aussi les possibilités d'achat et de location d'instruments scientifiques.

Appareillage pour la gestion des pêches - On aura besoin de fonds importants au cours des prochaines années pour améliorer l'efficacité et la sécurité des agents des pêches.

Informatique

Besoins relatifs à l'informatique - Une infrastructure de l'information complète constitue, de l'avis général, un atout essentiel au bien-être social et économique d'un pays. Le gouvernement canadien a pris l'engagement suivant : d'ici 2004, tous les citoyens devront avoir accès aux renseignements et aux services gouvernementaux en ligne, au moment et à l'endroit de leur choix. Le MPO, à titre de Ministère, devra se positionner de telle façon à pouvoir atteindre cet objectif en adoptant des mesures nouvelles et innovatrices pour servir les Canadiens. Des investissements importants seront indispensables pour permettre au MPO d'atteindre les objectifs du gouvernement relativement aux services en ligne. Une stratégie distincte sera mise de l'avant au cours de l'an prochain afin de permettre au MPO de servir les Canadiens dans ce domaine.

Les ordinateurs de bureau et les autres outils automatisés sont devenus essentiels à la mise en oeuvre des programmes du MPO. Les efforts déployés pour rationaliser et intégrer les processus opérationnels se traduisent par une plus forte demande de la part des employés et des clients pour avoir accès à des outils automatisés et à une information à jour. Les partenariats et les autres mesures de diversification des modes de prestation des services auront aussi une incidence sur l'infrastructure informatique du MPO. Il faudra par exemple mettre en place un système de services électroniques protégés. Depuis que les services du réseau longue portée sont offerts aux emplacements éloignés et isolés, les employés du Ministère ont accès aux outils automatisés et à l'information, où qu'ils travaillent. Les besoins relatifs à l'infrastructure informatique devraient continuer d'augmenter au cours des cinq prochaines années, et ce à un rythme supérieur à ce qu'exigerait le simple remplacement du matériel selon le cycle de vie, ce qui nécessitera l'investissement de fonds chaque année. Chaque nouvelle application (système de gestion de l'information de l'entretien, système des coûts par activité du ministère, etc.) se traduit par une augmentation du volume des tâches exécutées en utilisant l'infrastructure informatique commune.

Situation du matériel informatique - On a fait de grands progrès ces dernières années au chapitre de l'amélioration et de la standardisation de l'infrastructure technologique du MPO. On a aussi pu établir un solide parc informatique permettant d'élaborer, de mettre en place et d'exploiter des systèmes d'application, en assurant une gestion efficace de l'information. En même temps, le Ministère doit composer avec des produits dont le cycle de vie est réduit, principalement en raison de l'obsolescence rapide, de l'incompatibilité et des coûts d'entretien élevés de biens qui datent. Il est maintenant généralement reconnu dans l'industrie que la vie utile des biens informatiques est

d'environ trois ans. Le Chef du service de l'information du Canada a affirmé que les ministères devraient planifier leur cycle de vie en fonction de ces données. De plus, avec les niveaux de financement actuels, le Ministère ne pourra pas profiter des améliorations et des progrès technologiques grâce à un programme de remplacement planifié, ce qui se traduira par une automatisation et une rationalisation plus lentes de ses fonctions.

Rationalisation des biens - La mise en place de matériel et de logiciel normalisés offre maintenant de nombreuses possibilités de rationalisation (p. ex. normalisation) des biens informatiques, par exemple la rationalisation et le regroupement de centres d'informatique. De saines pratiques en matière de gestion des biens comprennent plusieurs activités que Gestion de l'information et services techniques, en collaboration avec ses partenaires des Services ministériels, met en œuvre :

- S'assurer que des inventaires précis du matériel informatique ont été effectués, y compris les données nécessaires à la gestion appropriée du cycle de vie de ces biens.
- Examiner les autres mesures possibles en matière de gestion de ces biens, p. ex. location v. achat, mise à niveau/entretien v. remplacement, etc.
- S'assurer que les décisions visant à limiter les coûts du cycle de vie des biens s'appliquent aux principaux types de biens, afin qu'elles orientent les processus de renouvellement.

Annexe B : Taux de capitalisation du MPO

La méthode des taux de capitalisation est largement utilisée et acceptée pour déterminer les niveaux de financement à long terme appropriés pour les programmes d'immobilisations. Elle se caractérise par ses fondements solides, sa facilité d'utilisation, sa transparence, sa cohérence sur une période de plusieurs années, ainsi que la facilité relative avec laquelle les calculs nécessaires peuvent être effectués, confirmés et vérifiés.

La méthode donne les meilleurs résultats lorsqu'on l'applique à un actif stable en importance, composé d'un grand nombre de biens semblables, et lorsque les activités telles que l'acquisition, la rénovation et l'aliénation s'étendent de façon régulière sur un certain nombre d'années.

Taux de capitalisation - Le taux de pourcentage appliqué au **coût de remplacement** d'un actif correspond au niveau approprié de financement annuel des immobilisations pour l'actif. Ce niveau de financement annuel permet de s'assurer que l'actif demeurera opérationnel et fonctionnel de façon continue. Plus précisément, le taux de capitalisation sert à déterminer les niveaux de financement combinés pour le fonds de régénération et le fonds d'investissement.

Actif - L'actif est constitué d'un ensemble de biens possédant des caractéristiques de base communes. Ainsi, les biens immobiliers, la flotte, l'équipement et le parc informatique sont considérés comme des actifs au sein du MPO. Chacun de ces actifs englobe des sous-catégories de biens possédant des caractéristiques assez différentes.

Coût de remplacement - Le coût de remplacement est le montant qu'on estime qu'il en coûterait, aux prix courants, pour constituer un bien ayant la même utilité que le bien remplacé, au moyen de matériaux et d'éléments modernes et suivant les normes, les styles et les plans actuels. Le coût de remplacement d'un bien peut être assez différent de sa valeur marchande, de son coût de reconstitution et de son prix d'aliénation, et il varie habituellement d'année en année. Vu les gains d'efficacité que les progrès technologiques permettent de réaliser, les fluctuations de la valeur marchande des éléments et l'évolution des méthodes de construction, les coûts de remplacement n'augmentent pas nécessairement au même rythme que l'inflation. En règle générale, pour des actifs importants, il est difficile d'estimer les coûts de remplacement avec une grande précision en raison des difficultés analytiques associées au calcul de la valeur de remplacement.

Pour que la méthode des taux de capitalisation soit valable, il faut utiliser uniquement le coût de remplacement des biens essentiels. Par conséquent, il ne faut pas tenir compte dans les calculs des coûts de remplacement de biens dont on veut se dessaisir ou qu'on a l'intention de céder.

Durée de vie - Le taux de capitalisation est directement lié à la durée de vie estimative de chaque bien essentiel d'un actif. La durée de vie d'un bien est la période durant laquelle

ce bien devrait normalement continuer d'être utile pour le MPO. À titre d'exemple, pour les gros navires, dont la durée de vie prévue est de 25 ans, le taux de capitalisation sera de 4 p. 100, soit 1 pour 25. Le taux de capitalisation sera le même pour un bien immobilier dont la durée de vie prévue est également de 25 ans.

La durée de vie d'un bien peut correspondre ou non à sa durée légale, technologique, économique et matérielle. Lorsqu'on estime la durée de vie d'un bien, il faut normalement tenir compte des facteurs ci-dessous.

- l'intensité d'utilisation et la vitesse d'usure normale;
- le rythme de l'évolution technologique;
- l'évolution des exigences législatives et réglementaires;
- l'évolution des politiques officielles, notamment en matière d'environnement et de protection du patrimoine;
- l'évolution probable des besoins et des attentes des utilisateurs des biens;
- les normes et les méthodes courantes d'entretien et de réparation;
- la mesure dans laquelle les risques pour la santé et la sécurité augmentent lorsqu'un bien vieillit.

Lorsqu'on estime la durée de vie des biens composant un actif important, on se heurte à plusieurs difficultés méthodologiques. La façon d'en surmonter quelques-unes est indiquée ci-dessous.

1. **Difficulté** : Pour un même actif, la durée de vie estimée peut varier, suivant la catégorie ou la sous-catégorie de bien. **Solution** : La durée de vie estimative d'un actif est établie d'après la durée de vie moyenne pondérée estimative de tous les biens de cet actif. L'**addenda A** à la présente annexe, présenté à la suite du présent document, explique la façon d'établir la durée de vie moyenne pondérée des biens d'un actif important.
2. **Difficulté** : Dans un même actif, des biens comme des bâtiments ou des navires contiennent de nombreux éléments dont la durée de vie n'est pas la même. **Solution** : La durée de vie estimative d'un bien important comme un bâtiment ou un navire est la durée de vie moyenne pondérée de chaque élément important de ce bien.
3. **Difficulté** : Dans un même actif, la durée de vie d'une catégorie de biens donnée peut varier en fonction de facteurs comme l'entretien, l'intensité d'utilisation, l'exposition à différents éléments et les conditions de fonctionnement. **Solution** : La durée de vie moyenne estimative d'une sous-catégorie de biens d'un actif doit tenir compte des facteurs variables répartis dans le temps.
4. **Difficulté** : Bon nombre de facteurs utilisés pour établir la durée de vie sont difficiles à évaluer, surtout si on a recours à des méthodes et à des technologies récentes pour constituer les biens visés et si les précédents sont peu nombreux. **Solution** : Pour estimer la durée de vie des actifs importants, on fait largement appel aux méthodes et

aux normes usuelles décrites dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le Manuel de l'Institut canadien des Comptables Agréés, et les publications et normes de l'industrie.

Méthode utilisée par le MPO - Le MPO avait le choix entre deux solutions pour établir la durée de vie estimative (et par conséquent les taux de capitalisation) de ses actifs importants : estimer la durée de vie moyenne pondérée des biens en se fondant sur son « expérience concrète » interne, ou utiliser les normes de l'industrie et d'autres organisations externes, selon leur pertinence.

En accord avec les définitions et les facteurs présentés précédemment, le MPO a choisi une solution mitoyenne : la durée de vie des principales catégories d'actif est estimée en faisant appel à l'expérience du Ministère et au jugement de ses spécialistes, puis les résultats sont examinés et, s'il y a lieu, modifiés, à la lumière des normes externes provenant de nombreuses sources différentes.

Cette méthode permet :

- d'appliquer les meilleures pratiques actuelles en matière d'entretien et d'utilisation;
- de choisir les estimations les mieux documentées et les plus appropriées;
- de concilier les effets de la dégradation des biens et la vaste expérience des responsables de la garde des biens;
- de tenir compte d'un changement possible des durées de vie en raison des progrès technologiques;
- d'établir les meilleures estimations possibles dans des délais raisonnables.

Les grands principes d'établissement des durées de vie et des taux de capitalisation sont sommairement exposés ci-dessous.

Biens immobiliers

L'important répertoire de biens immobiliers du MPO est principalement composé d'installations et de voies de navigation.

La durée de vie moyenne proposée pour les installations du MPO (à l'exception des terrains, dont la durée de vie est illimitée) est 25 ans. Le Ministère a établi ce chiffre en se fondant sur les estimations établies par la Direction générale des services immobiliers de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Cette durée de vie de 25 ans correspond à un taux de capitalisation de 4 p. 100.

Infrastructure maritime - Ports pour petits bateaux

La durée de vie moyenne des éléments de l'infrastructure maritime est estimée, aux fins de planification, à 25 ans. Ce chiffre est fondé sur les normes de l'industrie applicables aux différentes catégories de biens visées (brise-lames, quais, etc.). Il s'accorde en outre aux observations de TPSGC concernant des biens analogues. Cette durée de vie de 25 ans correspond à un taux de capitalisation de 4 p. 100.

Comme les emplacements des ports et des groupes de ports varient considérablement, il est difficile d'appliquer une démarche uniforme à tous les éléments de l'infrastructure maritime.

Flotte

La durée de vie moyenne pondérée des biens de la flotte du Ministère est de 28,6 ans. Vu le caractère unique de ces biens au Canada, le Ministère a dû s'appuyer sur sa propre expérience pour en estimer la durée de vie. On a aussi établi que la durée de vie des gros navires était habituellement de 30 ans, tandis que celle des bateaux plus petits variait entre 15 et 25 ans. Au cours d'un exercice détaillé, la durée de vie de chaque navire a été établie en fonction de sa valeur de remplacement. Par comparaison, la Society of Naval Architects and Marine Engineers propose des durées de vie qui varient entre 15 et 25 ans. Cette durée de vie moyenne pondérée de 28,6 ans correspond à un taux de capitalisation de 3,5 p. 100.

Parc informatique

La durée de vie moyenne pondérée des éléments du parc informatique du Ministère est de 3,3 ans. Ce chiffre, qui a été établi selon les normes de l'industrie, tient compte de la vie économique des biens. Plus précisément, il s'appuie dans une large mesure sur une étude de Gartner Group, un cabinet d'experts-conseils de premier plan en matière d'informatique. L'étude en question montre que l'utilité technologique des éléments d'un parc informatique diminue rapidement entre la 3^e et la 4^e année. Une durée de vie de 3,3 ans correspond à un taux de capitalisation de 30 p. 100. Le Chef du service de l'information a indiqué que les ministères devraient planifier la durée de vie de leurs biens en fonction de ces données.

Équipement et autres biens mobiliers

La durée de vie moyenne pondérée du large éventail d'équipements et de matériaux durables que possède et utilise le Ministère est de 15,4 ans. Il existe un écart considérable entre la durée de vie des différents éléments d'actif qu'englobe cette catégorie, qui va de 10 ans (pour certains équipements mobiles) à 23 ans (pour certains dispositifs d'aide à la navigation). La durée de vie moyenne pondérée de cette catégorie de biens correspond à un taux de capitalisation de 6,5 p. 100.

Sources d'information

Les durées de vie et les taux de réinvestissement estimatifs indiqués dans les paragraphes qui précèdent ont été établis et confirmés à l'aide des sources d'information et des taux de capitalisation ci-dessous.

- La norme comptable 3,1 (Immobilisations) du Conseil du Trésor fournit des renseignements sur la durée de vie suggérée de nombreuses catégories de biens.
- Même si elles datent un peu, les enquêtes de Statistique Canada fournissent des renseignements sur les estimations du secteur privé concernant la durée de vie d'un certain nombre d'immobilisations couramment utilisées par les entreprises.
- Les taux de déduction pour amortissement (TDA) de Revenu Canada peuvent servir à confirmer la durée de vie d'un certain nombre de catégories de biens. Malheureusement, ces taux ne sont d'aucune utilité dans plusieurs cas.
- Les données de TPSGC ont été très utiles pour les installations et les ouvrages maritimes.

Conclusion

Pour que la méthode des taux de capitalisation puisse être appliquée avec succès, il faut, d'une part, que le MPO ait accès à une excellente information sur les coûts de remplacement et les durées de vie des biens et, d'autre part, que l'actif essentiel, durable, ait été bien défini.

Dans les cas où les sources d'information fournissaient un grand nombre de durées de vie possibles différentes, le MPO a, en règle générale, minoré le taux de capitalisation en choisissant la durée de vie la plus longue.

En appliquant la méthode ci-dessus, le MPO a estimé à 4 p. 100 la capitalisation globale nécessaire dans l'ensemble de son répertoire de biens.

Le MPO fera du taux de capitalisation un indicateur clé pour l'affectation des ressources dans tout le Ministère. Cela signifie que les fonds pour dépenses en capital (établis de la façon indiquée précédemment) seront répartis entre les secteurs, les programmes et les catégories de biens en tenant compte de différents facteurs de rentabilisation, plutôt que des seules exigences annuelles de capitalisation. Cela signifie également qu'il sera possible, grâce à la méthode des taux de capitalisation, de vérifier périodiquement si les niveaux de financement sont appropriés, et ce par catégorie de biens, par région et par secteur. Ainsi, à la fin de l'exercice 2004-2005, lorsque les plans d'amélioration des biens dégradés, de renouvellement, d'investissement et de dessaisissement du présent plan à long terme auront été réalisés, on pourra se servir à nouveau de la méthode des taux de capitalisation pour vérifier si les niveaux de financement des immobilisations

conviennent. Parallèlement, l'information issue de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôle, du système d'information financière et du financement des biens peut aider à fixer les priorités et à assurer une affectation optimale des fonds.

Addenda A

Exemple d'établissement d'un taux de capitalisation pour un actif composé de biens ayant des durées de vie différentes

Actif A – 25 biens à 50 000 \$ chacun – durée de vie de 15 ans (6,7 p. 100).

Actif B – 10 biens à 250 000 \$ chacun – durée de vie de 25 ans (4 p. 100).

Catégorie de biens (actif)	Valeur	Taux de réinvestissement (%)	Réinvestissement annuel
A	1 250 000 \$	6,7	83 750 \$
B	2 500 000 \$	4	100 000 \$
A+B ensemble	3 750 000 \$	4,9	183 750 \$

Le taux de capitalisation moyen pondéré pour les actifs A et B combinés est donc de 4,9 p. 100. Ce ratio proposé est obtenu en divisant 183 750 par 3 750 000.

Les actifs A et B combinés sont composés de 35 biens, dont la durée de vie moyenne pondérée est de 20,4 ans (100 divisé par 4,9).

Annexe C : Définition des flux de financement des projets d'investissement et de renouvellement

Objectifs

Les projets d'« investissement » et de « renouvellement » se définissent comme étant ceux qui contribuent à la réalisation de deux objectifs essentiels du Ministère :

- le besoin d'attirer l'attention de la haute direction sur les projets d'investissement les plus importants à la gestion stratégique du Ministère. Les projets d'investissement seront examinés et recommandés au sous-ministre (SM) par le Conseil de gestion des investissements (CGI);
- le besoin de simplifier les projets de renouvellement. L'approbation de chacun des projets de renouvellement incombera aux gestionnaires de l'actif dans le cadre d'un plan approuvé. Chacun des projets de renouvellement fera l'objet d'un examen annuel et leur approbation sera recommandée au sous-ministre (SM).

Renouvellement

Les projets de renouvellement sont généralement de nature prévisible et cyclique. Ils n'ajoutent pas beaucoup à l'ensemble des immobilisations et ils n'augmentent pas beaucoup les coûts de fonctionnement et d'entretien (F & E). Les projets de renouvellement sont ceux qui comportent au moins un des éléments suivants :

1. un coût approximatif total inférieur à 1 M\$ quelle que soit l'envergure du travail;
2. des projets de gestion normale du cycle de vie, c'est-à-dire amélioration ou remplacement périodique des immobilisations ou des composantes des immobilisations établies par des immobilisations et des composantes comparables, ou dont la conception et la capacité ont été améliorées de manière à rendre l'immobilisation en bon état pour sa durée prévue de vie utile;
3. la gestion normale du cycle de vie ne comprend PAS le remplacement des navires, des aéronefs, des flottes de petits navires, ni celui des installations importantes à la fin de leur vie utile. Toutefois, le remplacement cyclique ou périodique des logiciels et du matériel informatique de TI devenus incompatibles ou désuets, le remplacement des bouées, des radios, des systèmes de construction et des composantes, des petits bateaux et des véhicules particuliers sont prévus dans les projets de gestion normale des immobilisations;
4. la remise en état ou la rénovation des immobilisations selon des normes de conception et des capacités, dans le cadre de la recapitalisation déjà prévue au cours de la durée de vie utile originale, en tenant dûment compte des capacités améliorées des composantes modernes. Cela comprend la remise en état des navires dans les limites

des pouvoirs dont dispose le Ministère et toute amélioration supplémentaire des immobilisations visant à corriger des lacunes cachées;

5. la mise à niveau de toute immobilisation importante ou mineure ou de ses composantes afin de la rendre conforme aux lois et règlements changeants mais NON aux politiques et normes qui ne sont pas obligatoires.

Les critères et les exemples mentionnés ci-dessus sont complets mais ils ne prévoient pas toutes les situations possibles. Dans les cas où d'éventuels projets de renouvellement ne sont pas exactement conformes aux critères ci-dessus, le personnel doit se reporter aux caractéristiques des projets d'investissement mentionnés ci-dessous et faire preuve de discernement lorsqu'il évaluera si l'incidence d'un projet mérite d'être soumis au Conseil de gestion des investissements.

Remarque : Les projets de renouvellement ne comprennent pas les travaux de F & E, comme l'entretien normal effectué sur les navires, l'équipement et les installations pour prévenir ou corriger des dommages matériels, et/ou des bris mécaniques pour empêcher la détérioration des immobilisations et d'en assurer la capacité de service prévue.

Investissement

En règle générale,

les projets d'« investissement » sont ceux qui sont de nature stratégique et ont un impact à long terme sur la prestation de service au MPO. Les projets d'investissement sont généralement, mais pas toujours, ceux qui possèdent au moins une des caractéristiques suivantes :

1. ils répondent à un nouveau mandat ou à de nouveaux objectifs élargis ou redéfinis du Ministère;
2. ils visent principalement à profiter des avantages d'une innovation et d'une nouvelle technologie pour réduire les coûts, améliorer le service et atteindre les objectifs du Ministère ou répondre à ses priorités;
3. ils répondent aux exigences du programme et permettent de se prévaloir des possibilités qu'il offre lorsque des immobilisations importantes arrivent à la fin de leur vie utile;
4. ils aident à résoudre de sérieux problèmes de gestion du risque pour le Ministère;
5. ils ont un coût approximatif total qui est au moins supérieur à 1 M\$;
6. ils comportent un coût approximatif total qui doit être approuvé par le Conseil du Trésor;

7. ils comportent l'acquisition de nouvelles immobilisations ou de nouveaux systèmes;
8. ils prévoient d'importantes remises en état d'une immobilisation pour en prolonger la vie utile prévue, sauf lorsque la vie utile n'est prolongée qu'en attendant que l'immobilisation de remplacement soit mise en service;
9. ils prévoient la reconfiguration d'une immobilisation pour qu'elle serve complètement ou principalement à d'autres fins;
10. ils mettent en place de nouvelles technologies de l'information qui touchent considérablement l'ensemble du Ministère ou le programme.

Lorsque les projets mixtes comportent une composante « Investissement » qui correspond à au moins 25 p. 100 du CAT, ils seront considérés comme un projet d'investissement.

Annexe D : Cadre de gestion des fonds de renouvellement

Contexte

Le cadre de gestion du volet « renouvellement » du plan est en accord avec les principes stratégiques, les processus et les exigences techniques du Ministère.

Principes stratégiques

- Le cadre de gestion des fonds de renouvellement est conforme aux objectifs et aux stratégies définis dans le plan stratégique et dans d'autres documents.
- Il s'accorde aux priorités du Ministère, tout en répondant aux besoins des régions et des secteurs.
- Il tient compte du fait que les types de ressources (années-personnes, fonctionnement et entretien, capitaux) sont interdépendantes et doivent être administrées en conséquence.
- Il concorde avec le modèle de gestion du MPO.

Processus et exigences techniques

- Le cadre de gestion des fonds de renouvellement est conforme au processus de planification opérationnelle.
- Il établit un processus de prise de décisions, des normes et des responsabilités des divers centres d'expertise, directeurs de programmes et prestataires de services régionaux qui permettent de répondre aux besoins relatifs au programme de renouvellement et aux biens du MPO de la façon la plus efficace et la plus économique possible.
- Il établit un taux de capitalisation pour chaque catégorie d'actif fondé sur les valeurs de remplacement estimatives.

Taux de capitalisation du MPO

Le taux de renouvellement du MPO est une composante du taux de capitalisation d'un actif donné. Les fonds de renouvellement contribuent à la préservation du rendement opérationnel et fonctionnel des biens de façon continue, rendement qui est assuré dans une large mesure par une réfection de ces biens et par leur remplacement par des biens équivalents en considération de leur cycle de vie. En tant qu'indicateur, le taux de capitalisation s'applique à un actif composé d'un grand nombre de biens semblables et il

s'appuie sur l'hypothèse que les besoins en capitaux peuvent être uniformément étalés dans le temps.

Actif	Description des biens	Taux de capitalisation
Flotte	Navires, aéronefs, etc.	3,5 %
Biens immobiliers	Installations, infrastructure maritime, phares, etc.	4,0 %
Parc informatique	Réseaux, centres d'informatique régionaux, etc.	30,0 %

Les besoins relatifs au renouvellement des biens varient entre 50 et 80 p. cent des besoins en matière de capitalisation.

Centre d'expertise

L'établissement d'un centre d'expertise s'appuie sur le principe que les biens sont des ressources ministérielles dont on a besoin pour mettre en oeuvre les programmes.

Pour le MPO, le centre d'expertise répond au besoin d'accès à des compétences fonctionnelles pour chaque catégorie de biens. Après une consultation approfondie avec les régions, le centre d'expertise a la responsabilité de mettre sur pied le Plan d'immobilisations, tant en ce qui a trait au fonds de renouvellement qu'au fonds d'investissement, conjointement avec les directeurs des programmes et les directeurs régionaux, et d'en recommander l'approbation au Conseil de gestion des investissements (CGI). Le centre d'expertise assume les fonctions de propriétaire-investisseur et de planification des opérations, et il est responsable de la préparation des plans d'immobilisations.

La formule est en accord avec :

- l'orientation stratégique du Ministère et fait en sorte que tant les sous-ministres adjoints (SMA) que les directeurs généraux régionaux (DGR) aient accès à un centre d'expertise pour mettre en oeuvre leurs programmes nationaux ou régionaux. Elle permet en outre d'établir des niveaux de service nationaux, des normes de rendement uniformes ainsi que des lignes directrices opérationnelles et techniques pour la mise en oeuvre des programmes;
- le principe de base du modèle de gestion du MPO, à savoir que le travail d'équipe, la collaboration intersectorielle, la compréhension mutuelle et le respect du rôle des autres qui sont à la fois essentiels à un bon climat de travail et au succès du Ministère et exigés de l'ensemble des gestionnaires et des employés;
- la responsabilité des SMA qui consiste à proposer des affectations de ressources aux régions pour la mise en oeuvre des programmes conformément aux accords conclus avec les DGR, à partir des plans opérationnels chiffrés établis par les régions et dans des délais permettant une mise en oeuvre efficace de ces plans.

Besoins en matière de renouvellement - Plan annuel

Le processus de renouvellement prévoit la présentation d'un plan annuel au Ministère.

Le plan de renouvellement comprendra les éléments ci-dessous.

- un exposé sommaire des stratégies du Ministère qui ont une incidence sur les biens;
- un aperçu de l'état des biens en ce qui a trait aux normes et aux paramètres opérationnels adoptés par le Ministère, à titre de points de référence raisonnables; ces normes et paramètres opérationnels seront définis après consultation avec les propriétaires, tant publics que privés, de ces biens;
- un exposé sommaire des besoins des utilisateurs pour les trois à cinq prochaines années, qui fait notamment le lien avec les orientations stratégiques des programmes. Il convient de signaler que le centre d'expertise, en préparant le plan en consultation avec les clients, présente des options permettant de répondre aux besoins des clients ainsi que les projets permettant la mise en oeuvre des meilleures options;
- une vue d'ensemble de l'actif existant, y compris les changements apportés à la taille (acquisitions et dessaisissement) et à la valeur de l'actif compte tenu du dernier plan de renouvellement approuvée; cette vue d'ensemble doit également refléter l'incidence des nouvelles lois ou des nouveaux règlements ou des modifications apportées à ces lois et à ces règlements, ainsi que l'impact des facteurs décisifs qui influent sur les besoins, la capacité, les bénéfices, les coûts des immobilisations et les frais d'exploitation;
- la description des solutions et des projets élaborés pour répondre aux besoins, y compris les projets associés à d'autres catégories de biens, s'il y a lieu;
- un exposé de ce qui se passerait si on recevait et si on ne recevait pas la totalité des fonds indiqués (scénarios à 80 p. 100 et ainsi de suite);
- une liste des projets par priorité;
- la liste des projets qui ont été reportés et les raisons de leur report;
- un état d'avancement des projets en cours, y compris un exposé des besoins futurs et de la mesure dans laquelle les projets cadrent avec les stratégies du Ministère.

Les plans de renouvellement ont une importance cruciale, étant donné que l'information qu'ils contiennent sera utilisée pour la mise à jour annuelle des niveaux de référence de

même que pour l'établissement des plans d'immobilisations à long terme. Les plans de renouvellement seront aussi étroitement liés aux plans opérationnels.

Cadre de gestion des fonds de renouvellement par priorité

Des similitudes existent, en ce qui a trait au cadre de gestion, entre les fonds de renouvellement et les fonds d'investissement. Les centres d'expertise pourront modifier à leur gré la pondération des critères appliqués en vertu du cadre de gestion des projets par priorité en fonction de leurs projets de renouvellement, afin de tenir compte des caractéristiques propres à leurs catégories d'actif respectives.

Caractéristiques de la gestion du processus de renouvellement de l'exercice courant

Une fois que l'approbation des différents plans aura été recommandée par le CGI, les décisions finales seront soumises à l'approbation du sous-ministre. Les décisions seront ensuite communiquées par le sous-ministre délégué (président du CGI) à tous les intéressés.

- Il appartient aux gestionnaires des centres d'expertise concernés d'approuver les projets, d'après les plans approuvés. Les projets que ces gestionnaires n'ont pas le pouvoir d'approuver seront soumis à l'échelon d'approbation supérieur. Le CGI passera en revue l'approbation des présentations au Conseil du Trésor, avant qu'elles soient soumises à l'approbation du sous-ministre et du Ministre, qui les transmettront ensuite au Conseil du Trésor aux fins d'examen et d'approbation.
- Des rapports trimestriels devront être présentés au CGI. On devra y trouver un bilan de la mise en oeuvre du plan approuvé du centre d'expertise, un exposé sommaire des progrès réalisés et des besoins futurs, ainsi qu'une analyse de la concordance des plans avec les stratégies du Ministère.
- Les questions importantes concernant les ressources seront signalées au fur et à mesure. En règle générale, les gestionnaires doivent respecter les niveaux de ressources approuvés.

Annexe E : Ordre de priorités pour les projets d'investissement

1. Objectifs

Le Ministère établit un ordre de priorités pour l'affectation de ressources à ses projets d'investissement en cette période où il dispose de ressources limitées.

L'ordre de priorités aide donc à définir les attentes ministérielles relatives aux conséquences et aux résultats des projets d'investissement et à résoudre de façon analytique et objective les problèmes liés à l'affectation de fonds d'investissement.

L'ordre des priorités pour les projets d'investissement du MPO :

- fournit une méthode objective pour classer par ordre des priorités les projets d'investissement parmi les divers secteurs, programmes, régions et ensembles d'immobilisations à l'intérieur du Ministère;
- contribue à utiliser le plus et le mieux possible les fonds d'investissement à l'échelle du Ministère;
- fournit une méthode pratique qui est transparente et facile à comprendre.

2. Normes

L'ordre des priorités du MPO a été conçu selon les normes suivantes :

- les critères d'évaluation des projets sont propres au MPO; ils correspondent aux objectifs et stratégies du Ministère, décrits dans son Plan stratégique et autres documents de planification, et contribuent pleinement à leur réalisation; ils sont énoncés clairement et faciles à comprendre et mesurent les diverses dimensions des projets d'investissement du Ministère;
- chaque critère est coté sur une échelle de 0 (ou 1) à 5; pour faciliter l'application cohérente des critères aux projets, un énoncé descriptif de chaque niveau de classement aide à évaluer efficacement le projet par rapport au critère;
- la pondération choisie pour chaque critère tient dûment compte de l'importance relative que le Ministère, dans son ensemble, accorde au critère;
- l'ordre des priorités assure que les projets sont évalués d'une façon équitable, ouverte, objective et cohérente selon l'ampleur prévue des résultats du projet (conséquences et résultats);
- un projet sera évalué en fonction de préoccupations cruciales de santé et de sécurité à l'égard de plusieurs critères, compte tenu du secteur principalement touché par le projet;
- un projet sera évalué à l'échelle locale, régionale et nationale à l'égard de plusieurs critères, compte tenu du secteur principalement touché par le projet;

- le planificateur d'un projet sera en mesure d'obtenir des résultats d'évaluation d'un projet qu'il connaîtra bien en moins de 15 minutes;
- un projet peut être évalué dès ses premières étapes, compte tenu que les résultats d'évaluation du projet évolueront avec le temps;
- les résultats d'évaluation du projet permettent d'établir la position de chaque projet par rapport aux autres projets, et aide la direction à retenir ou à rejeter des projets selon l'évolution des niveaux de financement.

La méthode d'établissement des priorités aide la direction à prendre une décision à propos d'un projet; elle ne permet pas de prendre la décision à la place de la direction.

3. Application de l'ordre des priorités

L'ordre des priorités des projets du MPO est axé sur l'ampleur prévue des résultats des projets (conséquences et résultats escomptés).

Ainsi, l'ordre des priorités permet d'évaluer les projets indépendamment des résultats d'évaluation obtenus par tous les autres projets et les résultats d'évaluation sont axés sur l'envergure et la qualité des conséquences et des résultats à moyen et long terme.

L'ordre des priorités est appliqué en supposant que les propositions de financement d'investissement :

- sont égales et de grande qualité sur le plan de la formulation; par conséquent, l'ordre des priorités ne sert pas à évaluer la qualité des propositions et soumissions particulières;
- comportent la même forte probabilité que les projets d'investissement seront réalisés dans le respect des délais et du budget et atteindront les objectifs établis;
- comportent des éléments de conception visant à assurer que le projet est conforme aux lois, règlements et codes pertinents au cours de la mise en oeuvre du projet.

Lexique des termes utilisés :

Évaluation : rendement probable selon un critère particulier, sur une échelle de 0 (ou 1) à 5

Pondération : importance relative des critères, sur une échelle de 0 à 100

Résultats selon le critère: évaluation X pondération

Résultats d'évaluation du projet : somme des résultats des critères, jusqu'à un maximum de 500

Ordre des priorités : projets classés selon leurs résultats, du plus élevé au plus faible

4. Pondération

Six critères particuliers ont été retenus. Pour bien montrer l'importance relative des critères, la pondération maximale des critères est égale à 100. La pondération des critères est la suivante :

Critère	Pondération
1. Contribution aux objectifs et stratégies de prestation de service	30
2. Contribution aux besoins des clients externes	20
3. Contribution aux objectifs et stratégies de gestion des immobilisations	15
4. Rendement financier	15
5. En temps opportun	10
6. Priorité du gouvernement	10
Total	100

5. Critères

1^{er} critère Répond aux objectifs et stratégies de prestation de service du Ministère

Ce critère vise à répondre à la question « dans quelle mesure le projet d'investissement répond-t-il directement aux objectifs et stratégies de prestation de service du Ministère? »

- Ce critère tient compte de l'apport stratégique du projet, et plus particulièrement de sa pertinence compte tenu des objectifs et des stratégies de prestation de service du Ministère dans son ensemble et des secteurs d'activité du MPO.
- Les objectifs et les stratégies de prestation de service du Ministère sont généralement énoncés dans le Plan stratégique et d'autres documents de planification et de gouvernance (y compris ceux qui touchent un secteur d'activité); ces objectifs et stratégies évolueront probablement avec le temps.
- Ce critère peut éventuellement prendre en considération des facteurs tels que la place relative du service, la satisfaction des niveaux convenus de la qualité de service et la prestation de service par d'autres moyens.

Échelle	Guide d'évaluation
1	Le projet ne répond que très peu aux objectifs et aux stratégies de prestation de service du Ministère.
2	Le projet répond aux objectifs et aux stratégies de prestation de service du Ministère à l'échelle infrarégionale et locale.
3	Le projet répond bien aux objectifs et aux stratégies de prestation de service du Ministère dans une région ou plus.

4	Le projet répond beaucoup aux objectifs et aux stratégies de prestation de service du Ministère dans deux régions ou plus.
5	Le projet répond de façon importante et durable aux objectifs et aux stratégies de prestation de service du Ministère dans deux régions ou plus.

2^e critère Répond aux besoins des clients externes

Ce critère vise à répondre à la question « dans quelle mesure le projet d'investissement répond-t-il directement aux besoins des clients du MPO à l'extérieur du gouvernement fédéral? »

- La clientèle du MPO se retrouve dans tous les secteurs maritimes et se compose des industries, de la collectivité scientifique et du grand public canadien. Les industries canadiennes de la pêche et du transport maritime, les plaisanciers canadiens ainsi que les armateurs étrangers navigant en eaux canadiennes utilisent les services du MPO.
- Les besoins des industries et des groupes de clients externes du Ministère doivent être sérieusement étudiés : dans quelle mesure les services et les avantages du projet d'investissement profitent-ils aux principaux groupes de clients du MPO?
- Pour obtenir un bon classement selon ce critère, les projets doivent avoir un effet positif sur la satisfaction des clients externes, sur leur bien-être, leur productivité et leur sécurité.

<i>Échelle</i>	<i>Guide d'évaluation</i>
1	Le projet ne répond que très peu aux besoins du client.
2	Le projet répond aux besoins du client à l'échelle infrarégionale et régionale.
3	Le projet répond bien aux besoins du client dans une région ou plus.
4	Le projet répond beaucoup aux besoins du client dans deux régions ou plus.
5	Le projet répond de façon importante et durable aux besoins du client dans deux régions ou plus.

3^e critère Répond aux objectifs et stratégies de gestion des immobilisations du Ministère

Ce critère vise à répondre à la question « dans quelle mesure le projet d'investissement répond-t-il directement aux stratégies de gestion des immobilisations du Ministère? »

- Adoption de pratiques commerciales prudentes et responsables dans une gestion avisée à long terme des immobilisations.
- Rationalisation et regroupement de l'ensemble des immobilisations.

- Capacité de profiter pleinement et en temps opportun des avantages de la nouvelle technologie pour augmenter l'efficacité du fonctionnement des immobilisations.
- Remplacement des systèmes techniques désuets pour permettre une importante amélioration de la productivité.
- Ajout de systèmes ou de composantes ayant des capacités modernes.
- Remise à neuf ou remplacement des immobilisations vieillissantes en temps opportun pour faire en sorte que l'ensemble des immobilisations continue de répondre aux besoins des multiples programmes.
- Prise en considération des facteurs relatifs à la santé et à la sécurité au travail dans l'utilisation des immobilisations.

<i>Échelle</i>	<i>Guide d'évaluation</i>
1	Le projet ne répond que très peu aux objectifs et aux stratégies de gestion des immobilisations du Ministère.
2	Le projet répond aux objectifs et aux stratégies de gestion des immobilisations du Ministère à l'échelle infrarégionale et régionale.
3	Le projet répond bien aux objectifs et aux stratégies de gestion des immobilisations du Ministère dans une région ou plus.
4	Le projet répond beaucoup aux objectifs et aux stratégies de gestion des immobilisations du Ministère dans deux régions ou plus.
5	Le projet répond de façon importante et durable aux objectifs et aux stratégies de gestion des immobilisations du Ministère dans deux régions ou plus.

4^e critère Répond aux normes du Ministère quant au rendement financier

Ce critère vise à répondre à la question « dans quelle mesure le projet d'investissement offre-t-il directement un avantage financier au Ministère? »

- Ce critère est le test d'abordabilité, notamment la mesure dans laquelle le projet est conforme à une norme exemplaire de gérance.
- Ce critère mesure les avantages financiers prévisibles pour le Ministère par rapport aux coûts de l'investissement proposé pour le Ministère; les recettes, la réduction des coûts, les incidences d'évitement des coûts, les efficacités sur le plan du fonctionnement et de la prestation de service sont pris en compte.
- Diverses mesures de rendement financier peuvent s'appliquer, notamment le rendement du capital investi, la marge brute d'autofinancement actualisée et autres.

- Ce critère tient compte du risque et des stratégies d'évitement du risque.

<i>Échelle</i>	<i>Guide d'évaluation</i>
0	Le projet ne comporte aucun avantage financier.
1	Le projet comporte un avantage financier limité.
2	Le projet comporte un avantage financier modeste.
3	Le projet comporte un bon avantage financier.
4	Le projet comporte d'importants avantages financiers.
5	Le projet comporte de très importants avantages financiers.

5^e critère Moment

Ce critère vise à répondre à la question « à tout prendre, quelle est la date limite à laquelle ce projet devrait commencer? »

- Ce critère mesure le degré de nécessité ou d'urgence pour des raisons de santé, de sécurité, de fonctionnement, de l'environnement et des finances.
- Les évaluations devraient prendre en compte la perte d'occasion de réaliser des économies et la perte d'efficacité, les recettes perdues ou l'augmentation du risque financier et de la menace pour la santé et la sécurité provoqués par tout retard ou report du projet.
- Avec une bonne planification des projets aux fins de renouvellement, les projets de nature urgente devraient être peu fréquents.

<i>Échelle</i>	<i>Guide d'évaluation</i>
0	Le projet peut être commencé plus de trois ans après la prochaine année financière.
1	Le projet peut être commencé au plus tard trois ans après la prochaine année financière.
2	Le projet peut être commencé au plus tard deux ans après la prochaine année financière.
3	Le projet peut être commencé au plus tard un an après la prochaine année financière.
4	Le projet doit être commencé au cours de la prochaine année financière.
5	Le projet doit commencer dès que possible car il est nécessaire pour des raisons de santé et de sécurité ou pour des raisons commerciales.

6^e critère Priorité du gouvernement

Ce critère vise à répondre à la question « dans quelle mesure ce projet contribue-t-il directement à la réalisation de priorités plus vastes du gouvernement fédéral, y compris les engagements internationaux du gouvernement? »

- Dans l'exécution de son mandat, le MPO s'engage à assumer un rôle de leadership concernant le respect des politiques et des mesures du gouvernement du Canada ainsi que les ententes et conventions internationales signées par le gouvernement fédéral.
- Ces politiques et mesures portent notamment sur le développement économique et régional, sur la politique fédérale en matière de patrimoine, sur l'application du Code fédéral de gestion de l'environnement, sur le Programme d'accessibilité, sur le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et sur la Stratégie relative aux pêches autochtones, etc.
- Les priorités gouvernementales évolueront probablement avec le temps, et elles sont souvent intégrées à des documents comme le discours du Trône, des documents de politique et de consultation à l'échelle gouvernementale et d'autres documents de base.

<i>Échelle</i>	<i>Guide d'évaluation</i>
0	Aucun effet positif sur les politiques et les mesures du gouvernement.
1	Répond peu ou de façon accessoire aux politiques et aux mesures du gouvernement.
2	Répond aux politiques et aux mesures du gouvernement à l'échelle communautaire et locale.
3	Répond aux politiques et aux mesures du gouvernement à l'échelle régionale.
4	Répond beaucoup aux politiques et aux mesures du gouvernement à l'échelle régionale.
5	Répond aux politiques et aux mesures du gouvernement à l'échelle nationale.

6. Calcul des résultats de l'évaluation en fonction des priorités

Dans le cadre du modèle fourni, les résultats peuvent varier de 0 à 500 points.

Exemple de calcul

Critère	Pondération /100	Évaluation /5	Résultat (PxÉ)
1. Répond aux objectifs et aux stratégies de prestation de service	30	3	90
2. Répond aux besoins des clients externes	20	3	60
3. Répond aux objectifs et aux stratégies de gestion des immobilisations	15	4	60
4. Rendement financier	15	3	45
5. Moment	10	4	40
6 Priorité du gouvernement	10	1	10
RÉSULTAT TOTAL PONDÉRÉ			305

Annexe F : Dessaisissement d'éléments d'actif

Le dessaisissement est le processus par lequel on supprime les immobilisations excédentaires du répertoire du Ministère en les cédant, en les vendant ou en les aliénant de n'importe quelle autre façon. Il est essentiel pour constituer un actif dont l'importance et la nature s'accordent avec les besoins des programmes, ainsi que pour faire face de façon rationnelle aux contraintes financières imposées au Ministère.

Le nombre de biens excédentaires du Ministère exige l'adoption de stratégies de dessaisissement énergiques. Le MPO ne peut pas continuer d'affecter ses ressources financières limitées au fonctionnement de ces biens.

Cela dit, le dessaisissement exige une stratégie mûrement réfléchie. Seulement quelques opérations de dessaisissement peuvent apporter des recettes nettes à l'État. Dans la plupart des cas, l'objectif est de mettre fin aux dépenses de fonctionnement et d'immobilisations qu'exigent les biens visés ainsi que d'éliminer les importants risques et les responsabilités liés à leur utilisation. De plus, il faudra investir des sommes considérables dans bon nombre des biens avant qu'on puisse en céder la propriété, la gestion et le contrôle. Enfin, comme on l'explique dans la suite du document, on considère comme essentiel de disposer d'une plus grande latitude et de pouvoirs supplémentaires dans ce domaine.

Le Ministère a déjà pris des mesures importantes de dessaisissement. À titre d'exemple, le Ministère est à mi-parcours d'un processus de dessaisissement de ses ports de plaisance et de ses ports de pêche inactifs ou abandonnés, et se sera bientôt départi de 520 emplacements. Il s'est aussi dessaisi de 44 bateaux à la suite des évaluations de sa flotte et grâce à l'utilisation de bateaux polyvalents.

Le Ministère se dessaisira de ses biens excédentaires conformément aux politiques applicables du Conseil du Trésor et aux règles ci-dessous.

- aliéner les biens avec le souci de réduire les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations futures, de réduire les risques et les responsabilités futurs ainsi que de compenser le manque de fonds pour ses biens prioritaires;
- évaluer avec soin les coûts et les avantages de tous les investissements dans les biens désignés aux fins de dessaisissement;
- Établir une stratégie de dessaisissement globale pour l'exercice à venir : fixer des objectifs précis de dessaisissement d'immobilisations, établir une stratégie d'investissement propre à donner plus de valeur aux biens, afin d'obtenir le meilleur produit possible de leur dessaisissement, et établir une stratégie de réinvestissement de ces produits;

- établir des stratégies de dessaisissement pour certaines catégories d'immobilisations;
- prendre les mesures organisationnelles requises pour éliminer les éléments nuisant à des initiatives énergiques de dessaisissement, par exemple : recruter des employés qui pourront à l'occasion se charger d'opérations de dessaisissement complexes et renforcer le processus de consultation des groupes concernés.

Le Conseil de gestion des investissements (CGI) approuvera les stratégies de dessaisissement et encouragera l'évaluation de nombreuses solutions créatives, y compris le recours à la diversification des modes de prestation des services, s'il y a lieu. En outre, le CGI recommandera au sous-ministre tout projet stratégique de dessaisissement important, sur une base individuelle.

Le Ministère doit s'assurer de ne conserver que les biens dont il a vraiment besoin pour mettre en oeuvre ses programmes actuels. C'est pourquoi le Ministère a pris plusieurs mesures destinées, entre autres, à déterminer les possibilités de dessaisissement de biens. Les plus importantes de ces mesures sont présentées ci-dessous.

- L'examen des éléments essentiels de la flotte, qui englobe l'examen de chaque important programme du MPO qui bénéficie du soutien de la flotte de la Garde côtière canadienne ainsi que la préparation d'une stratégie de réorganisation de la flotte, notamment par des mesures d'affrètement à court terme, de réduction supplémentaire de la flotte, de dépenses en capital et de dessaisissement.
- Le Programme de dessaisissement des ports de plaisance, qui a déjà permis de céder ou d'aliéner plus de 400 installations. Les installations restantes pourront aussi être cédées ou aliénées, mais il faudra d'abord s'occuper d'un certain nombre de risques importants qu'elles présentent sur le plan de la santé et de la sécurité, ce qui exigera un investissement initial appréciable (estimé actuellement à 55 M\$).
- L'examen du rendement des grandes installations, dont l'objectif est de déterminer quels sont les grandes installations de recherche scientifique, les bureaux régionaux, les bases de la Garde côtière et les terrains non bâtis qui peuvent être aliénés ou cédés à un autre propriétaire ou gardien.
- Le projet de changement d'utilisation des phares, dont l'objectif est soit d'assurer l'aliénation des phares autrefois gardés, soit de conclure des accords avec des organisations des localités concernées pour qu'ils assurent l'entretien et la protection des emplacements qui ont une importance historique ou culturelle pour les collectivités.
- Le programme d'aliénation des logements de l'État du MPO qui vise l'aliénation d'environ 112 unités excédentaires, en offrant un premier droit de refus à leurs occupants actuels à leur valeur marchande. La plupart des occupants sont des employés du Ministère.

Des objectifs préliminaires de dessaisissement fondés sur le coût de remplacement ont été établis pour chaque catégorie d'actif du MPO. Ces objectifs, qui bénéficient du plein appui de l'équipe de gestion du Ministère, serviront à établir des plans plus détaillés pour les prochains exercices. Vu l'emplacement, l'état et la nature souvent spécialisée de bon nombre des biens dont on veut se dessaisir, leur valeur marchande et de transfert sera considérablement moindre que leur valeur de remplacement.

Annexe G : Diversification des modes de prestation des services

La diversification des modes de prestation des services (DMPS) permet au MPO d'examiner les processus et les activités de ses programmes et secteurs, d'évaluer différents moyens d'exécution des tâches qui ont été définies, ainsi que de choisir et de mettre en œuvre les modes d'exécution qui offrent une ou la totalité des possibilités ci-dessous.

- Favoriser la réalisation du mandat, de la vision, des objectifs et des stratégies du gouvernement et du MPO.
- Améliorer la qualité du service.
- Assurer un plus grand degré de satisfaction des clients.
- Favoriser la souplesse et l'innovation.
- Réduire les risques et les coûts pluriannuels pour le gouvernement.

De plus, on pense que la DMPS pourrait être utile pour fournir les services lorsque la demande fluctue ou est à son maximum, tandis que les services de base faisant l'objet d'une demande constante pourraient être fournis dans une large mesure en utilisant les biens qui appartiennent au Ministère.

Le MPO prend des mesures de DMPS depuis un certain temps déjà. C'est ainsi que la gestion de 43 p. 100 des ports de pêche du MPO est maintenant assurée en commun avec les clients et les autres intéressés (par exemple, les administrations portuaires).

Comme le dessaisissement, la DMPS est considérée comme un moyen important d'atteindre les objectifs du MPO en matière de rationalisation. C'est pourquoi l'examen systématique des programmes, des activités et des tâches dans une optique de DMPS fait maintenant partie intégrante des responsabilités de la direction et du personnel du MPO.

Comme on en est encore aux premières étapes de la DMPS au sein du MPO, il est difficile d'établir le calendrier des mesures de DMPS, tout comme d'en évaluer l'ampleur et les limites ainsi que les effets sur l'actif. Selon la solution choisie, les biens pourraient être conservés, cédés au fournisseur de services proposé ou, si ce dernier a déjà les biens requis pour assurer la prestation des services, aliénés.

L'engagement ferme du MPO à l'égard de la DMPS repose sur un certain nombre de documents justificatifs fondamentaux. Le Ministère a notamment établi un cadre de DMPS au début de 1999. On y énonce clairement une série de principes conformes aux politiques du Conseil du Trésor. On y suggère en outre des mécanismes d'approbation, des méthodes d'évaluation, une stratégie de communication et un cadre de responsabilité. Toutes les mesures de DMPS, nouvelles ou en cours, doivent être conformes au cadre de DMPS.

Enfin, le Ministère a établi un centre d'expertise pour la DMPS, qui aide à élaborer les propositions, gère l'information concernant les mesures de DMPS et remplit une fonction de critique pour le compte de l'équipe de gestion du Ministère.

Annexe H : Leadership en matière d'environnement

Le MPO administre un volet important de la législation sur l'environnement en vertu de la *Loi sur les océans*, la *Loi sur les pêches* et de la Politique de gestion de l'habitat du poisson qui s'y rattache. Le MPO est aussi responsable de l'application de la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Vu la grande incidence que l'exercice de ces responsabilités a sur les autres ministères et sur les entreprises, il est essentiel, pour la crédibilité même du Ministère, que le MPO assure la gestion de ses propres immobilisations en faisant preuve de leadership en matière d'environnement.

Cependant, le niveau actuel de financement des immobilisations ne permet pas au MPO de s'acquitter comme il se doit des responsabilités environnementales.

Le respect des engagements découlant de la Stratégie de développement durable

La Stratégie de développement durable du MPO, présentée en 1997, indique ce qui devra être fait pour rendre les activités du Ministère plus respectueuses de l'environnement. Les mesures décrites comprennent la définition des besoins d'assainissement et de nettoyage des biens immobiliers du MPO, le respect de la réglementation sur la protection de l'environnement (réglementation sur les réservoirs de combustibles, Règlement fédéral sur les halocarbures), la réduction de la consommation d'énergie et des émissions nocives des installations, des bateaux et des véhicules, ainsi que la mise en oeuvre des politiques et des programmes du Ministère d'une manière compatible avec le développement durable.

À la suite de l'adoption de la Stratégie de développement durable, le Ministère s'est doté d'un cadre de gestion de l'environnement, qui définit une démarche de gestion ministérielle conforme à la législation, aux politiques et autres exigences relatives à la protection de l'environnement. Il y est prévu que le Ministère doit cerner les différents enjeux environnementaux, classer ces enjeux suivant les risques qui s'y rattachent afin d'établir les priorités d'intervention, ainsi qu'élaborer des programmes de gestion en conséquence. Ces programmes sont fondés sur la norme ISO 14001, qui s'applique aux systèmes de gestion de l'environnement.

On sait déjà que le nettoyage des sites contaminés, la gestion des réservoirs de combustibles ainsi que la gestion et le remplacement des halocarbures sont des dossiers prioritaires, et on a déjà entrepris d'établir des programmes de gestion à l'échelle du Ministère pour s'y attaquer. On s'attend en outre à ce que la réduction des émissions de composés carboniques devienne un enjeu de première importance. La question des fonds dont on aura besoin au cours des cinq prochaines années pour rendre les immobilisations conformes à la réglementation et pour poursuivre l'assainissement des sites contaminés est traitée dans ce plan d'immobilisations à long terme.

Faire en sorte que les immobilisations contribuent au développement durable

Tous les travaux prévus dans le plan d'immobilisations à long terme seront exécutés d'une façon à la fois compatible avec la Stratégie de développement durable et conforme à la législation, aux politiques et aux orientations stratégiques fédérales en matière d'environnement. Tous les projets seront examinés à la lumière des exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. De plus, comme l'application du cadre de gestion de l'environnement permettra de tenir compte de l'aspect protection de l'environnement dans les décisions relatives à la planification et à la gestion des immobilisations en s'appuyant sur le cycle de vie des biens, le Ministère sera plus en mesure à l'avenir d'éviter les coûts des travaux de réparation de dommages causés à l'environnement.

Le Ministère étaiera en outre sa Stratégie de développement durable en incorporant à son plan d'immobilisations à long terme des mesures intégrées destinées à cerner et à exploiter les possibilités d'amélioration en matière d'environnement.

Le remplacement et le carénage de bateaux sera une bonne occasion pour le Ministère d'écologiser sa flotte, en prenant des mesures pour réduire les émissions de composés carboniques, pour améliorer l'efficacité énergétique et pour remplacer les systèmes d'extinction des incendies au halon.

La question des sites contaminés du MPO

Les sites contaminés du MPO sont l'héritage d'une époque où les façons de faire et les pratiques opérationnelles et environnementales généralement acceptées étaient bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. De façon sommaire, le dossier des sites contaminés englobe :

- Les phares, qui ont fonctionné au mercure pendant plus d'un siècle.
- Les ports, qui ont été soit aménagés sur d'anciens emplacements industriels, soit contaminés par de nombreuses années d'exploitation.
- Les biens contaminés par des hydrocarbures à l'emplacement des installations de manutention et de stockage des combustibles.
- Les combustibles et les batteries abandonnées aux sites des aides à la navigation.

Le mercure a servi pendant plus d'un siècle de support sans frottement pour les lourdes lentilles de verre tournantes de nombreux phares. À bien des endroits, ce mercure a contaminé le sol et peut constituer un risque pour la santé et la sécurité aussi bien du personnel que du grand public. Ces risques sont associés à la présence de vapeur de mercure dans l'air ainsi qu'à la présence de mercure sur les murs et les planchers ou dans le sol. Le personnel du MPO qui travaille dans les phares est informé comme il se doit et

subit des examens au besoin, et des mesures sont prises pour assurer sa protection jusqu'à ce que le mercure puisse être enlevé. L'accès du grand public aux emplacements est en outre restreint, afin d'éviter que des gens entrent en contact avec le mercure.

Le MPO applique au problème des sites contaminés un processus en trois étapes : l'inventaire, l'évaluation et l'assainissement. Le Ministère possède un grand nombre de biens qui doivent ainsi être répertoriés, évalués et, si nécessaire, assainis. On pense qu'il faut s'occuper en priorité de la moitié de ces sites, tandis que l'autre moitié présente moins de risques. On comprend donc l'ampleur de la tâche dévolue au MPO, tant du point de vue du nombre de cas à régler que de la complexité de certains de ces cas. Il est important de préciser que le Ministère n'a pas encore déterminé l'étendue exacte du problème et que les fonds demandés dans le plan d'immobilisations à long terme sont destinés à financer un programme quinquennal qui permettra de réaliser des progrès importants dans ce dossier.

Le MPO prépare un programme dont l'objectif est d'évaluer les conditions du milieu aux sites visés et de répertorier ces sites. Inventorier les sites évalués est essentiel à l'application d'une démarche de gestion des risques efficace par rapport aux coûts. Cela facilitera le classement des sites selon leur degré de pollution et la nature des matières polluantes, de même que le suivi des progrès réalisés à chaque site et globalement.

La deuxième étape du processus, l'évaluation, est aussi très importante. Le fait de savoir dans quelle mesure un emplacement est sain ou contaminé est un élément essentiel à la démarche. Il faut absolument procéder à des évaluations pour pouvoir faire des recommandations concernant les priorités et les décisions en matière d'assainissement et de dessaisissement. Le MPO est en train d'établir une stratégie et un plan d'évaluation.

L'assainissement est la dernière étape du processus - et peut-être la plus coûteuse pour chaque site considéré séparément. Il faut commencer par assainir les sites à plus haut risque, une fois que ce risque a été confirmé. D'une manière générale, les mesures d'assainissement coûtent cher.

Financement

Afin de réduire les risques possibles pour la santé, la sécurité et l'environnement liés à l'exploitation de certaines installations durant de nombreuses années, le MPO consacrera une partie de son budget de services votés (3,4 M\$) de 1999-2000 à l'évaluation d'emplacements contaminés, en accordant la priorité aux phares qui fonctionnaient au mercure.

L'ampleur et le rythme des activités futures dans le domaine de l'environnement dépendront largement de l'importance des fonds supplémentaires mis à la disposition du Ministère.

Fonds supplémentaires pour les études environnementales, désignation et assainissement des emplacements - Vu l'ampleur de la tâche, il faudrait affecter 100 M\$ à l'étude et à l'assainissement des sites au cours des cinq prochaines années, soit 20 M\$ par année. La mise en œuvre de mesures de cette importance exige des ressources accrues.

Autres fonds requis - Le Ministère obtiendra les fonds requis pour des mesures opérationnelles et administratives prévues dans le cadre de gestion de l'environnement soit en réaffectant des fonds à ses niveaux de référence, soit en demandant des fonds pour de nouvelles mesures liées à la réglementation en matière d'environnement parrainées par d'autres ministères.

Annexe I : Autorisations

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

AUTORISATIONS

DEMANDÉES

PAR LE TRUCHEMENT DU

**PLAN D'INVESTISSEMENT À LONG
TERME**

AUTORISATIONS DEMANDÉES

SOMMAIRE

Un examen des politiques du Ministère et des organismes centraux a révélé que la plupart des plans et des programmes envisagés dans le Plan d'investissement à long terme (PILT) peuvent être mis en œuvre dans le cadre des politiques, des lignes directrices et des autorisations actuelles concernant les immobilisations. Il faudra toutefois procéder à quelques révisions pour rationaliser la mise en œuvre qui est attribuable dans une large mesure à l'augmentation importante du nombre et de la taille des investissements prévus au cours de la période de planification de cinq ans. En outre, il faudra des assouplissements pour régler certains problèmes liés à la cession de biens importants qui aura lieu au cours de la période de planification allant des années 2000-2001 à 2004-2005.

On demande trois types d'autorisations relatives aux immobilisations par le truchement du PILT. Elles concernent : 1) les activités concernant la gestion générale; 2) les autorisations générales relatives aux cessions; et 3) les autorisations visant les programmes de cession des logements et des phares excédentaires du ministère des Pêches et des Océans (MPO).

A) AUTORISATIONS CONCERNANT LA GESTION GÉNÉRALE

- **Augmenter à 20 M\$ la valeur des projets d'immobilisations pouvant être approuvés par le ministre.**
- **Transfert permanent d'un montant de 27 M\$ du crédit 5 au crédit 1 en vue des anomalies. Ces fonds seront assujettis au contrôle via l'établissement d'une affectation interne, et toutes décisions de changement à cette affectation seront déterminées par la gestion senior par le processus du Conseil de gestion des investissements.**
- **Augmenter la limite des capitaux reportés par le MPO de 5 p. 100 à 10 p. 100 du crédit pour dépenses en capital.**

B) AUTORISATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES DÉSINVESTISSEMENTS

- **Conserver tous les produits de désinvestissements, afin de réinvestir dans l'actif des immobilisations.**

- **Reporter la partie non dépensée des fonds du crédit 5 consacrés au financement d'immobilisations en vue de leur désinvestissement («investissement pour le désinvestissement») si les circonstances le justifient.**
- **Modifier les assouplissements relatifs aux aliénations accélérées et aux transferts de programme approuvés pour les cessions liées à l'Examen des programmes en vue d'inclure les biens d'une valeur maximale de 1 500 000 \$, et étendre ces assouplissements au nouveau programme de cessions du Ministère.**

C) AUTORISATIONS CONCERNANT DES DÉSINVESTISSEMENTS PARTICULIERS

- **Qu'on autorise le Ministère à concéder aux occupants actuels des logements de l'État possédés par le MPO le droit de préemption pour l'achat des logements qu'ils occupent maintenant selon leur valeur marchande.**

Programme de dessaisissement des phares

Les localités côtières et la population canadienne dans son ensemble ont soumis de nombreuses présentations afin que les phares excédentaires du CCG soient réservés à leur usage et à celui de la population, plutôt qu'ils soient cédés à des entreprises privées. La politique actuelle du Conseil du Trésor (CT) ne permet pas d'ordonner la vente de biens excédentaires à un groupe communautaire, sauf dans certains cas ou en cas de délégation ou de transfert de programmes.

L'objectif des deux premières autorisations figurant ci-dessous consiste à permettre au MPO d'aliéner des phares ou des parties d'entre eux dans l'ensemble du Canada par le truchement de son programme de dessaisissement de phares en ordonnant la vente d'un bien excédentaire à des conditions convenues à un groupe communautaire sans but lucratif intéressé et déterminé à préserver et entretenir un phare dans sa région. Des 485 grands et petits phares du CCG, environ 200 sont ou deviendront excédentaires. Environ 124 d'entre eux présentent un intérêt pour les localités et peuvent être vendus ou cédés à des groupes communautaires sans but lucratif dans les régions. La cession de 64 de ces phares à des groupes communautaires exige une autorisation supplémentaire.

La troisième autorisation permet au MPO de déroger à la politique actuelle sur le transfert de programmes (CT 823348) en cédant à un groupe communautaire une partie d'un phare qui autrement, en vertu des règles actuelles, pourrait être divisé en parties cédées séparément par le truchement du processus normal. Cette autorisation facilitera la cession sur un nombre approximatif de 30 sites.

Pour permettre au Ministère de diriger la vente des phares excédentaires à des groupes communautaires sans but lucratif, on demande l'autorisation :

- **d'établir à titre de quatrième intérêt prioritaire, pour supporter particulièrement le dessaisissement des phares dans le cadre du processus de circulation prioritaire, après les gouvernements fédéral et provinciaux et les municipalités, tout groupe communautaire sans but lucratif s'engageant à respecter certaines exigences obligatoires, dont :**
 - **l'accès du public,**
 - **la vente selon la valeur marchande,**
 - **la conformité en matière d'environnement et de patrimoine, et**
 - **la responsabilité juridique ;**

- **lorsqu'un lieu est actuellement occupé par un locataire qui est un quatrième intérêt prioritaire qualifié, de permettre d'offrir le droit de préemption pour l'achat du bien à condition que le locataire ait occupé le lieu depuis au moins deux ans;**

- **Dans les situations du programme de dessaisissement des phares, d'inclure dans le bien cédé, en plus des parcelles minimales nécessaires pour que le fonctionnement des aides à la navigation se poursuive, les biens, les logements et les installations dont le cessionnaire aura besoin pour préserver les caractéristiques culturelles et historiques du lieu et faciliter l'accès du public au lieu.**

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Autorisations concernant la gestion générale

Trois révisions sont demandées pour la gestion générale des plans d'immobilisations. Premièrement, reconnaissant l'augmentation marquée de la taille et du nombre des immobilisations prévues dans le PILT ainsi que la mise en place de nouvelles exigences, en matière de responsabilité et de rapports, conformes à la fonction de contrôle moderne, le Ministère demande que le ministre soit autorisé à approuver des projets d'immobilisations d'une valeur maximale de 20 M\$. Cela facilitera le traitement et l'approbation des projets d'immobilisations et éliminera la confusion entourant la politique actuelle qui comporte divers paliers d'approbation annuels selon le crédit pour dépenses en capital. Deuxièmement, un transfert unique d'un montant de 27 M\$ du crédit 5 au crédit 1^{er} est nécessaire pour s'attaquer à des anomalies mineures concernant les immobilisations dans les budgets du Ministère. Ces fonds seront gérés dans le Ministère par l'établissement d'une affectation interne et si une réaffectation était nécessaire, elle serait déterminée par la haute direction d'après les priorités du Ministère concernant les dépenses en capital secondaires. Troisièmement, le Ministère demande que la limite de 5 p. 100 établie par le CT pour le report des capitaux soit augmentée à 10 p.

100 pour le MPO en vue de faire face à l'augmentation considérable du nombre et de la taille des projets d'immobilisations et en raison des risques plus élevés que d'habitude encourus par les projets du MPO, ces risques étant dus à des facteurs concernant les saisons et l'éloignement. Par exemple, des retards inattendus ou des problèmes de contrat dans plusieurs projets importants ou davantage pourraient facilement amener les besoins de financement à dépasser le niveau des 5 p. 100, ce qui entraînerait un manque de capitaux et une augmentation des contraintes de financement au cours de l'année financière suivante.

Autorisations concernant le programme de désinvestissements

Des autorisations particulières visant à faciliter l'exécution du programme de désinvestissements sont essentielles à la réussite du PILT. La stratégie du MPO concernant la rationalisation des biens présume que le Ministère ne détient des biens qu'aux fins des programmes approuvés et que les biens excédentaires seront cédés. Possédant des biens dont la valeur de remplacement dépasse les 9 milliards de dollars, le Ministère propose un programme ambitieux de rationalisation et de cession de biens au cours d'une période de cinq ans; ce programme vise à radier les biens sous-utilisés et excédentaires.

Le processus a déjà commencé dans le cadre de l'Examen des programmes avec le Programme de dessaisissement des ports pour petits bateaux, et l'on s'attaque à la rationalisation de la flotte par une étude de l'ensemble de la flotte. Il serait également possible de céder notamment des ports de pêche inactifs, des phares, des écloseries, des laboratoires et certains autres biens immobiliers. Dans certains domaines, comme le programme des phares, la période des cessions devrait être supérieure à cinq ans.

Le programme de cessions du Ministère établi dans le PILT propose trois stratégies clés :

- Investir des fonds en vue de désinvestissement.
- Conserver les produits des désinvestissements.
- Autorisations élargies pour gérer le programme des désinvestissements.

Autorisations générales concernant les désinvestissements

Pour réaliser le programme de désinvestissement du MPO, il faut trois autorisations générales. Comme ce programme sera en majeure partie réalisé au cours des cinq prochaines années, il faut une certaine souplesse dans le traitement des contraintes financières de fin d'année, l'utilisation des produits des désinvestissements et l'élargissement des autorisations pour l'approbation des désinvestissements importantes.

Conserver les produits des désinvestissements du MPO – En 1995, le Conseil du Trésor (décision n° 823348) a fourni un accès partiel aux produits de la vente de biens du MPO à la condition que le Ministère présente un Plan d'investissement à long terme (PILT) avant d'exercer cette capacité et que les montants conservés soient dépensés pour l'infrastructure immobilière du MPO. Avec la présentation de ce PILT, le MPO demande

l'autorisation de conserver tous les produits des cessions auxquelles il procédera en vue de réinvestir dans l'actif des immobilisations. Cette souplesse est apparentée à un mécanisme d'autofinancement et contribuera à compenser les coûts extraordinaires liés au programme de désinvestissement. Le Ministère a indiqué dans la pièce V du PILT l'ensemble des fonds nécessaires, ainsi que la nécessité de ressources supplémentaires tirées des produits annuels des cessions; on estime actuellement que ces produits atteindront 65 M\$ en cinq ans.

Reports relatifs aux budgets des désinvestissements – Le programme de désinvestissement du MPO sera exécuté dans un délai limité et il encourra des risques supérieurs à la normale dans la gestion des dépenses. De plus, le long processus ayant trait à la présentation des documents juridiques et des titres de propriété nécessaires au règlement des aspects juridiques de la cession cause des délais importants. Par conséquent, l'autorisation de reporter la partie non dépensée des budgets d'immobilisations (« investir pour céder ») relevant du crédit 5 pour la période d'exécution du programme de cessions.

Augmenter les autorisations relatives aux aliénations par cession du MPO – Actuellement, le MPO est guidé par la procédure d'autorisation accélérée approuvée par le Conseil du Trésor en 1995, qui a augmenté le pouvoir d'aliénation délégué au Ministère d'une valeur d'expertise de 75 000 \$ à 500 000 \$ ainsi que les assouplissements concernant les transferts de programme également à 500 000 \$ en vue de l'utilisation des fonds dans les programmes de cessions du Ministère. Nous demandons maintenant l'autorisation de céder des biens d'une valeur d'expertise allant jusqu'à 1 500 000 \$. L'approbation des cessions de biens d'une valeur supérieure à ce dernier montant sera laissée au Conseil du Trésor. Le Ministère demande également que ces autorisations précises soient appliquées à la dévolution des biens immobiliers dans le cadre de son nouveau programme de cessions indiqué dans le PILT.

Autorisations pour des désinvestissements particuliers

Assouplissement pour la cession de logements – La politique actuelle ne permet pas la vente de logements de l'État sans appel d'offres. L'autorisation demandée permettrait au Ministère de donner aux occupants actuels des logements de l'État possédés par le MPO le droit de préemption pour l'achat du logement qu'ils occupent selon la valeur marchande établie par un évaluateur agréé. Il y a environ 112 logements situés dans des régions éloignées; la plupart sont occupés par des employés du MPO et d'autres ministères.

Dessaisissement des phares – Le programme de dessaisissement des phares est orienté par la politique immobilière du CT. Les aliénations sont effectuées dans le contexte des besoins permanents des programmes, de la conservation et de l'accès du public. Des assouplissements particuliers liés au programme de dessaisissement des phares sont nécessaires pour accélérer la réalisation de cette initiative et réduire les coûts des aliénations. Le Ministère désire pouvoir ordonner la vente de phares sous conditions à des

groupes communautaires. Il désire également avoir recours à un appel d'offres, fondé sur des critères préétablis comme les avantages pour l'État et la collectivité ainsi que l'expérience antérieure qui en assureront l'équité, lorsque plus d'un groupe a indiqué être intéressé à acquérir un phare. De plus, le Ministère souhaite vendre ces phares aux groupes communautaires qui en sont les locataires actuels si ces derniers occupent le lieu depuis au moins deux ans. Enfin, le Ministère désire déroger à la politique actuelle sur les transferts de programmes (CT 823348) en cédant à un groupe communautaire une partie d'un phare qui autrement, selon les règles actuelles, pourrait être divisé en parties cédées séparément au soumissionnaire le plus disant par le truchement du processus normal. Cette mesure permettra de s'assurer que toutes les parties d'un phare dont les groupes communautaires auront besoin leur seront fournies.

Annexe J: Mandat, Conseil de gestion des investissements

MINISTÈRE DES PÊCHES ET OCÉANS

CONSEIL DE GESTION DES INVESTISSEMENTS

MANDAT

MEMBRES

Le Conseil sera composé des membres suivants :

- Sous-ministre délégué (président);
- SMA des Services intégrés, des Politiques, de la GCC, des Sciences et
- DGR de la Région Laurentienne et des Maritimes

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1. Le CGI sera appuyé par un Secrétariat du CGI, avec des représentants de la Direction de l'analyse et de la planification des immobilisations de Finances et Administration, dont les responsabilités comprendront l'établissement des procédures, politiques et processus pertinents et des services de planification et de coordination afin de faciliter l'examen des plans d'investissement par le CGI et la prise de décision à leur égard.
2. Toutes les présentations du CGI seront examinées par le personnel du Secrétariat et des documents d'information pertinents seront fournis sous forme de notes et d'évaluations et (ou) de sommaires de présentations, représentant la fonction d'examen critique du Ministère. Le personnel du Secrétariat sera aussi chargé d'informer les responsables de projets sur les renseignements exigés tel qu'indiqués dans le guide de préparation des propositions d'investissement, le guide des politiques du CT, et d'autres méthodes de soutien et d'aide.
3. Le Conseil se réunira régulièrement et les plans et les présentations doivent être reçus 14 jours avant la date de la réunion afin de permettre leur examen par le Secrétariat et pour la distribution aux membres du CGI.

PROCÉDURES DU CONSEIL

1. Toutes les présentations soumises au CGI doivent être étayées par des documents qui comprennent une description adéquate de la portée complète du projet, des options envisagées, des estimations de coûts et une analyse de rentabilité, y compris une évaluation des risques et un cadre de gestion proposé. Les stratégies et les plans doivent être préparés conformément aux politiques ou lignes directrices pertinentes (voir la section sur les documents de référence). Si l'approbation du Conseil du Trésor (CT) est nécessaire, la présentation du projet devrait être préparée selon les directives énoncées dans le Manuel du Conseil du Trésor, Module - Gestion de l'information et gestion administrative, Plans d'investissement, Projets et acquisition.
2. Les présentations au CGI doivent être conformes au Plan stratégique, au Plan d'entreprise et au PILT du MPO. L'agent et le responsable de la proposition devraient être clairement identifiés sur toutes les présentations.

3. En vue de présenter la meilleure analyse de rentabilité possible, il est fortement recommandé que les responsables de la proposition et le personnel du Secrétariat du CGI communiquent entre eux dès le début de l'élaboration de la présentation et avant l'examen par le CGI. Le responsable et le Secrétariat conviendront du moment où la présentation est prête à être examinée par le CGI, et les documents seront approuvés au moyen des dossiers d'approbation de programme du MPO.
4. Des exemplaires des présentations et de l'évaluation indépendante ou du sommaire seront distribués aux membres du CGI afin que ces derniers disposent de suffisamment de temps pour examiner ces documents avant la réunion du CGI.
5. Le responsable peut, s'il le juge adéquat, présenter un bref exposé verbal au CGI, décrivant les éléments importants pour la prise de décision concernant l'investissement.
6. La recommandation du CGI prendra la forme d'un mémoire au SM aux fins d'approbation ou au responsable, avec des commentaires du président.
7. Dans le cas des approbations conditionnelles, le Secrétariat du CGI surveillera le projet pour assurer que toutes les conditions sont satisfaites et présentera au CGI des rapports d'étape.

PRÉSENTATIONS AU CONSEIL DU TRÉSOR

Le CGI sera chargé d'examiner et de recommander des présentations au Conseil du Trésor comportant des décisions d'investissement. Le personnel du Secrétariat demeurera en liaison avec les représentants du SCT.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les documents énumérés ci-dessous sont liés au processus d'analyse des investissements, de la planification de projet et de documents exigés. Ils devraient servir de ressource afin de produire des documents d'approbation ainsi que des présentations au Conseil du Trésor efficaces et uniformes. On peut se procurer des exemplaires sur les sites Web ou auprès du gestionnaire du Secrétariat du CGI.

- Plan stratégique du MPO
- Plan d'entreprise du MPO
- Plan d'investissement à long terme du MPO
- Guide de préparation des projets d'immobilisation du MPO
- Manuel du Conseil du Trésor. Modules - Gestion de l'information et gestion administrative, Plans d'investissement, Projets et acquisition
- Manuel du CT : La gestion des projets

- Gouvernement du Canada - Cadre amélioré pour la gestion des projets de technologie de l'information

PERSONNES-RESSOURCES

Secrétariat du CGI

Gestionnaire

Tél : 613-993-5821
Télec. : 613-990-7100

Conseiller principal

Tél. : 613-990-9913

Analyste

Tél : 613-993-0227

Annexe K : Définition des principaux termes utilisés dans le plan d'immobilisations à long terme du MPO

Fonds requis selon leur affectation

Fonds « environnemental » - Les fonds dont le MPO a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités en réparation des dommages causés à l'environnement, notamment en ce qui concerne les émissions de matières polluantes, le rendement énergétique et les sites contaminés. Dans ce dernier cas, il faut compter les fonds requis pour la désignation, l'évaluation et l'assainissement des sites contaminés.

Fonds d'investissement pour le désinvestissement - Les fonds requis pour remettre les biens du MPO dans un état acceptable, afin qu'on puisse les céder à une autre organisation. Ainsi, il faut souvent investir dans la remise en état des ports pour petits bateaux avant qu'on puisse s'en dessaisir.

Fonds d'investissement - Les fonds requis pour constituer des actifs qui ont une incidence stratégique sur le Ministère et ses secteurs d'activité, en aidant à remplir de nouveaux mandats et à atteindre de nouveaux objectifs, à faire face à l'augmentation de la charge de travail, à profiter des nouvelles technologies pour faire des gains d'efficacité et d'efficience, ainsi qu'à améliorer les méthodes de prestation de services, et aussi pour remplacer les biens majeurs.

Fonds d'amélioration des biens dégradés - Les fonds requis pour remettre en état les biens dégradés, principalement pour des raisons de santé et de sécurité de même que pour assurer la continuité opérationnelle et fonctionnelle de l'actif essentiel du Ministère. Ces fonds sont habituellement affectés aux projets destinés à rétablir la capacité de service initiale des biens dégradés et, plus particulièrement, à remédier à des situations comportant des risques pour la santé et la sécurité.

Fonds de renouvellement - Les fonds requis pour assurer l'intégrité permanente d'un actif, de manière à préserver la capacité de service initiale et la durée de vie normale des biens qui le composent. Ces fonds servent à la rénovation et à la réfection des biens ainsi qu'à leur remplacement par des biens équivalents en considération de leur cycle de vie.

Définitions connexes

Pouvoir de report - Le pouvoir de reporter un certain montant d'un crédit du MPO d'un exercice à l'exercice suivant. Actuellement (mars 2000), la circulaire 1987-53 du Conseil du Trésor prévoit que, dans certaines circonstances, les ministères peuvent reporter au prochain exercice jusqu'à 5 p. 100 du crédit d'immobilisation dans les prévisions. Avec l'accord du Secrétariat du Conseil du Trésor, le montant à reporter est placé dans une affectation bloquée de l'exercice en cours. Il est ensuite mis à la disposition du Ministère

dans le Budget des dépenses supplémentaires de l'exercice suivant. Le pouvoir de report donne aux ministères plus de latitude pour gérer leurs ressources.

Taux de capitalisation - Le pourcentage, appliqué au **coût de remplacement** d'un actif, qui correspond au niveau approprié de financement annuel des immobilisations pour cet actif. Ce niveau de financement annuel permet de s'assurer que l'actif demeurera opérationnel et fonctionnel de façon continue. Plus précisément, le taux de capitalisation sert à déterminer les niveaux de financement pour les fonds d'investissement et de renouvellement.

Réinscription de fonds - Procédé par lequel on apporte des changements aux prévisions annuelles de trésorerie futures pour les besoins de certains projets d'immobilisations du programme d'immobilisations du MPO. Il permet de devancer ou de reporter, par rapport au plan initial, l'utilisation des fonds d'un projet sur la période de planification des immobilisations. La réinscription aide le Ministère à respecter ses niveaux budgétés de dépenses annuelles en immobilisations au fur et à mesure de la mise en œuvre des projets d'immobilisations.

Dégradation - La détérioration de l'état opérationnel et fonctionnel d'un bien du MPO, qui se manifeste par une diminution de la capacité et de la qualité du bien, une durée de vie réduite, une augmentation des coûts de fonctionnement ou d'entretien ainsi qu'un accroissement des risques pour la santé et la sécurité des utilisateurs et du personnel du MPO. Les projets que planifie le Ministère pour apporter des solutions à la dégradation de ses biens visent essentiellement à corriger des situations urgentes qui présentent des risques immédiats pour la santé et la sécurité, en remettant en état ou en remplaçant les biens défectueux.

Crédit 5 Capital: Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités, à des autorités locales, ou à des entrepreneurs privés à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale (description du crédit).

Pêches et Océans Canada

Partie II

Plan d'investissement à long terme

De 2000/01 à 2004/05

Remarque : Dans le présent document, les projets sont énumérés en fonction de l'année de mise en oeuvre proposée et non par ordre de priorité.

Le 18 avril 2000

Ministère des Pêches et des Océans
Plan d'investissement à long terme Partie II
Table des matières

	Page
Introduction	3
Sommaire des priorités de financement.....	3
Résultats et incidences	3
Fonds d'amélioration des biens dégradés.....	5
Fonds de renouvellement	9
Fonds d'investissement	15
Fonds « Environnement »	21
Fonds d'investissement pour le désinvestissement	23
Projets d'investissement secondaires.....	25
Annexes	29
Annexe A : Grands projets d'immobilisations par catégories d'actifs, de 2000/01 à 2004/05.	
Annexe B : Grands projets d'immobilisations par régions, de 2000/01 à 2004/05.	

Plan d'investissement à long terme, partie II

Introduction

Les objectifs de la partie II du Plan d'investissement à long terme (PILT) du MPO s'énoncent comme suit :

- Expliquer de quelle façon le Ministère traduira les exigences en matière de directives, de financement et d'autorisations, telles qu'elles sont mentionnées dans la partie I du PILT en projets d'immobilisations précis;
- Expliquer exactement de quelle façon les priorités du Ministère seront appuyées et financées;
- Fournir des renseignements sur les grands projets d'immobilisations du Ministère au cours des cinq prochaines années.

Sommaire des priorités de financement

Les priorités de financement du Ministère sont incluses dans les source de financement suivantes :

- Correction de la dégradation passée des biens, afin de corriger le sous-financement des biens essentiels et de rétablir la capacité de service de ces biens.
- Renouvellement de l'ensemble des biens essentiels, afin de s'assurer qu'ils offrent un rendement satisfaisant et fassent l'objet d'un « suivi permanent » afin que leur capacité de service soit pleinement exploitée.
- Investissement de fonds, afin de définir l'évolution des besoins du Ministère en matière de services lorsque les biens sont utilisés.
- Décaissements de fonds pour les projets relatifs à l'environnement, afin de faire preuve d'efficacité dans ce domaine.
- Investissement pour le désinvestissement, afin que les biens soient conformes aux normes de qualité pour permettre leur cession à des tiers.

Résultats et incidences

Le renforcement du cadre stratégique ainsi que l'amélioration et la simplification des processus de prise de décision décrits à la Partie I devraient permettre la mise en œuvre

d'une série de projets d'immobilisations approuvés qui comportent les caractéristiques suivantes :

- Ils sont conformes aux priorités relatives à la prestation de services stratégiques du Ministère.
- Leur mise en œuvre est axée sur la nécessité de transformer l'ensemble de biens essentiels du Ministère en des biens durables.
- Ils contribuent de façon marquée à la rationalisation et à la reconfiguration de l'ensemble des biens du Ministère.
- Leur mise en œuvre contribue grandement à améliorer le rendement financier du Ministère, en matière de prestation de services à moindres coûts.
- Ils sont mis en œuvre au moment opportun, ce qui permet au gouvernement d'obtenir des résultats optimaux.
- Leur conception et leur mise en œuvre tiennent compte des normes environnementales.
- Ils contribuent de façon marquée à la constitution de biens qui ont un impact positif sur le développement durable tout au long de leur cycle de vie.

En bref, nous nous attendons à ce que tous les projets d'immobilisations contribueront à promouvoir la vision et l'objectif à long terme du Ministère en matière d'intégrité des programmes, au moyen de la constitution d'un ensemble de biens modernes, durables, souples et rentables.

Parallèlement, le PILT du MPO fait partie intégrante des programmes et des initiatives portant sur la prestation de services et les biens connexes, qui devraient avoir un impact à long terme. La cession, la diversification des modes de prestation des services et les initiatives en matière de partenariat sont des mesures complémentaires au PILT et qui contribuent à promouvoir l'objectif énoncé ci-dessus.

Flux de Financement

Amélioration des biens dégradés

Halls Harbour, NS



Ces fonds de rattrapage sont utilisés pour le remplacement des biens du Ministère et pour assurer la continuité opérationnelle et fonctionnelle des biens essentiels. Par dégradation, on entend une détérioration de l'état opérationnel et fonctionnel d'un bien du MPO, qui se reflète par une diminution de la capacité et de la qualité des extrants, une réduction de la durée de vie utile, une hausse des coûts d'exploitation et d'entretien et une augmentation des risques en matière de santé et de sécurité pour le personnel et les usagers du MPO. Pour les besoins de la planification, les projets ayant trait aux biens obsolètes ont pour objectif de corriger en priorité les situations qui comportent des risques pour la santé et la sécurité, et comportent la remise en état des biens et le remplacement éventuel des biens essentiels défectueux.

L'obsolescence des biens, qui est attribuable dans une large mesure à d'importantes restrictions budgétaires, touche toutes les catégories de biens du MPO, et en raison de son ampleur, elle constitue un défi qui mettra à rude épreuve l'efficacité du programme du MPO. Le financement destiné à remédier les biens dégradés ne s'appliquera qu'aux biens essentiels, c.-à-d. ceux qui sont requis aux fins du programme.

Voici des exemples de projets destinés à remédier des biens dégradés dont la mise en œuvre est prévue au cours de la période comprise entre 2000/01 et 2004/05 :

- Station de biologie de St. Andrew, au Nouveau- Brunswick – Reconstruction (CAT 29,2 M\$)
- Véhicule à coussin d'air – Remplacement (CAT 15 M\$)
- Poste de garde-côte de Prescott, en Ontario - Reconstruction du quai (CAT 4,0 M\$)

Les travaux au poste de garde-côte ont commencé en 1999. Les travaux à la station de biologie de St. Andrew et sur le véhicule à coussin d'air devraient commencer au cours de l'exercice 2000-2001. Ces projets ont pour objectif de résoudre les problèmes

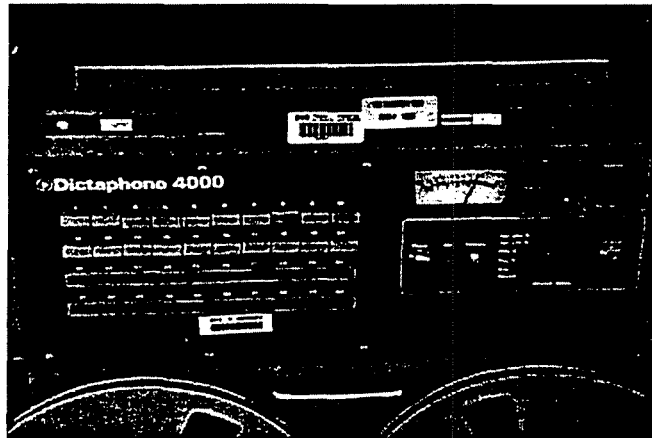
immédiats sur le plan de la santé et de la sécurité, et d'assurer le maintien des services essentiels en matière de sûreté maritime et de science de la mer.

Amélioration des biens dégradés Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Base de la Garde côtière de Southside (Terre-neuve) - Reconstruction du quai	R4	6.364	1.160	2,739	2.465	0	0	0	0
Canal de Canso (Nouvelle-Ecosse) - Renovation des portes d'ecluse	R5	5.854	3.036	2,763	55	0	0	0	0
Base de la Garde côtière de Prescott (Ontario) - Reconstruction du quai	R6	3.779	1.855	1,924	0	0	0	0	0
Base de la Garde côtière de Southside (Terre-neuve) - Renovation de l'exterieur de l'edifice	R7	2.676	256	1,040	1.380	0	0	0	0
Base de la Garde côtière de Saint John (Nouveau-Brunswick) - Restauration de la maçonnerie	R8	2.605	1.746	170	689	0	0	0	0
Region des lacs experimentaux (Ontario) - Reconstruction de la residence et des laboratoires	R13	1.992	842	1,150	0	0	0	0	0
Station de biologie du Pacifique (Colombie-Britannique) - Reamenagement de l'edifice Taylor Clements	R14	1.124	58	219	649	171	28	0	0
Station biologique de St. Andrews (Nouveau-Brunswick) : Modernisation	R16	29.222	0	3,886	8.310	7.127	6.152	3.747	0
Institut océanographique de Bedford (Nouvelle-Ecosse) - Remise en etat des vieux equipements	R17	25.586	0	7,203	5.110	11.233	2.040	0	0
Region Laurentienne : Construction d'un aëroglisseur de type 188/400	F9	15.000	0	500	10.000	4.500	0	0	0
Bella Bella (Colombie-Britannique) - Remplacement des installations du MPO	R25	3.000	0	3,000	0	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve . Prolongation de la durée d'un brise-glace léger / grand baliseur (J.E. Bernier)	F10	2.600	0	500	2.100	0	0	0	0
Banc Cap-Brûlé (Québec) - Réfection de piliers	R12	2.035	0	2,035	0	0	0	0	0
Région du Pacifique : Remplacement d'un bateau de recherche sur les pêches côtières (Caligus)	F12	2.000	0	2,000	0	0	0	0	0
Clark's Harbour (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du quai	S6	2.000	0	1,000	1.000	0	0	0	0
LaScie (Terre-Neuve) - Reconstruction du brise-lames	S7	1.800	0	1,600	200	0	0	0	0
Little Judique Ponds (Nouvelle-Écosse) - Consolidation du port pour la rationalisation	S9	1.750	0	750	1.000	0	0	0	0
Catalina Harbour (Terre-Neuve) - Prolongement et reconstruction du quai	S15	1.200	0	200	1.000	0	0	0	0
Chance Harbour (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction du quai et du brise-lames	S19	1.200	0	1,200	0	0	0	0	0
Port de Grand Bank (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames et reconstruction du quai	S14	1.200	0	800	400	0	0	0	0
Red Harbour (Terre-Neuve) - Reconstruction du brise-lames et du quai	S20	1.100	0	900	200	0	0	0	0
Escuminac (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction du quai	S21	1.100	0	1,100	0	0	0	0	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Back Bay (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction de la plate-forme	S26	1.000	0	750	250	0	0	0	0
Parkers Cove, Nouvelle-Écosse - Reconstruction du quai et du brise-lames	S27	1.000	0	462	538	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Remplacement d'un brise-glace léger / baliseur moyen (Sir Humphrey Gilbert)	F17	45.000	0	0	10.000	20.000	15.000	0	0
National : Remplacement de bateaux scientifiques côtiers	F19	24.400	0	0	100	300	6.000	6.000	12.000
Region Laurentienne : Remplacement d'un bateau de sondage et de relevé multicoque (GC-03)	F24	6.200	0	0	200	4.000	2.000	0	0
Canal de Canso (Nouvelle-Ecosse) - Rénovation des piliers de béton et d'acier	R37	4.755	0	0	265	2.200	2.290	0	0
Caraquet (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction du quai	S29	2.100	0	0	1.100	1.000	0	0	0
Judes Point (Île-du-Prince-Édouard) - Reconstruction du quai	S30	1.300	0	0	600	700	0	0	0
Seal Cove (Terre-Neuve) - Réparation du brise-lames	S33	1.084	0	0	184	900	0	0	0
Mabou (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du brise-lames	S34	1.000	0	0	500	500	0	0	0
Port Morien (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du quai et protection du brise-lames	S35	1.000	0	0	1.000	0	0	0	0
Rivière-au-Renard, Québec - Reconstruction du quai (Partie II)	S39	2.150	0	0	0	2.150	0	0	0
Ballantynes Cove (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du quai	S52	1.000	0	0	0	1.000	0	0	0
Lameque (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction du quai	S56	1.000	0	0	0	1.000	0	0	0
Total		208,176	8,953	37,891	49,295	56,781	33,510	9,747	12,000

Fonds de renouvellement



Équipement électronique de la fin des années 1970 et du début des années 1980 au nouveau Centre des SCTM, à St. John's

Ces fonds sont utilisés pour assurer un suivi permanent de l'ensemble des biens essentiels, à des niveaux qui permettent de garantir leur capacité de service et leur utilité continue au cours de leur durée de vie. Ces fonds servent à la rénovation et au remplacement par des biens équivalents en considération de leur cycle de vie. Afin de mettre en œuvre ce concept, le MPO a mis sur pied un projet destiné à mettre en œuvre une stratégie nationale pour la gestion du cycle de vie de ses biens matériels. Ce projet portera sur les processus et l'organisation nécessaires pour la gestion et la prestation de services de recherche et de développement, l'élaboration de concepts, l'acquisition, l'entretien, la réparation et la modification internes, le soutien logistique et les conseils en matière de cession de biens.

Les fonds de renouvellement seront utilisés lorsque la dégradation des biens, quelle que soit leur catégorie, aura été corrigée. Voici des exemples de projets d'immobilisations destinés au renouvellement de l'ensemble des biens :

- Station de biologie du Pacifique, en Colombie-Britannique – Unité de réfrigération de l'usine de traitement – Réfection à mi-vie (CAT 1,3 M\$)
- LaScie, Terre-Neuve - Reconstruction de la jetée (CAT 1,8 M\$)
- Région des Laurentides - Véhicule à coussin d'air - Remise à neuf - Waban-Aki (5 M\$)
- Parc informatique - Remise en état/remplacement (CAT 28,2 M\$)
- Prince Rupert, Colombie-Britannique - Remplacement du matériel micro-ondes (CAT 2,3 M\$)

Renouvellement - Biens Immobiliers Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Institut des sciences de la mer (Colombie-Britannique) - Remplacement à mi-vie de la toiture	R9	2.507	1.257	400	300	250	300	0	0
Ruisseau Robertson (Colombie-Britannique) - Reconstruction des installations d'incubation	R10	2.179	1.349	830	0	0	0	0	0
Institut océanographique de Bedford (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du système d'approvisionnement en eau salée	R11	2.159	1.025	1,134	0	0	0	0	0
National - Projets de renouvellement portuaire aux bases secondaires de la Garde côtière canadienne	R19	12.000	0	3,000	2,000	2,000	2,000	3,000	0
Île Seaway (Ontario) - Règlement du bail de l'installation d'élimination confinée	R21	5.500	0	1,500	1,000	1,000	1,000	1,000	0
Courbe Sud-Est de la rivière St-Clair (Ontario) - Dragage de remise en état	R29	3.500	0	3,500	0	0	0	0	0
Institut des sciences de la mer (Colombie-Britannique) - Réfection du quai - phase II	R34	3.080	0	80	1,500	1,500	0	0	0
Base de Québec - Ancienne Maison de la Douane, Québec - Rénovation de l'immeuble	R27	2.571	0	100	260	2,211	0	0	0
Projet de la rivière Fulton (Colombie-Britannique) - Remise en état du gravier des frayères	R28	2.500	0	1,500	1,000	0	0	0	0
Collège de la Garde côtière canadienne (Nouvelle-Écosse) - Modernisation de l'infrastructure de formation et des installations	R30	1,929	0	911	1,018	0	0	0	0
Institut des sciences de la mer (Colombie-Britannique) - Mise en place de défenses pour le quai	R31	1,860	0	60	900	900	0	0	0
Mur d'Albion (Colombie-Britannique) - Rénovation	R39	3,231	0	0	380	2,851	0	0	0
Jetée de Steveston Nord (Colombie-Britannique) - Rénovation	R40	2,050	0	0	450	1,600	0	0	0
Jetée de Steveston Sud (Colombie-Britannique) - Rénovation	R41	1,425	0	0	150	1,275	0	0	0
Courbe Sud-Est de la rivière St-Clair (Ontario) - Remise en état du chenal	R43	2,750	0	0	0	2,000	750	0	0
Baie Courtney (Colombie-Britannique) - Remise en état de la jetée	R44	1,900	0	0	0	1,900	0	0	0
Canal de Canso (Nouvelle-Écosse) - Amélioration des défenses	R45	1,244	0	0	0	90	1,154	0	0
Jetée du bras Nord (Colombie-Britannique) - Remise en état	R46	1,000	0	0	0	1,000	0	0	0
Pointe Negro (Nouveau-Brunswick) - Remise en état du brise-lames	R47	2,200	0	0	0	0	0	1,100	1,100
Total		55,585	3,631	13,015	8,958	18,577	5,204	5,100	1,100

Renouvellement - Flotte

Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Région du Pacifique : Remplacement des lames de rotor (Sikorsky)	F16	1.400	0	1.400	0	0	0	0	0
Région des Maritimes : Radoub à mi-vie du brise-glace léger / baliseur moyen (Earl Grey)	F23	8.000	0	0	200	7.800	0	0	0
Région Laurentienne : Brise-glace léger/moyen pour le Golfe (Des Groseilliers)	F25	6.100	0	0	400	2.000	2.000	1.700	0
Région Laurentienne : Modernisation de l'aérogliasseur (Wabanaki)	F26	5.900	0	0	500	3.200	2.200	0	0
Région de Terre-Neuve : Prolongement de la coque du petit cotre polyvalent renforcé pour les glaces (Harp)	F28	2.200	0	0	2.200	0	0	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Radoub à mi-vie d'un bateau de recherche et de relevé côtier (Limnos)	F30	1.500	0	0	300	1.200	0	0	0
Région du Pacifique : Radoub à mi-vie du navire de recherche et de relevé de haute mer (John P. Tully)	F36	11.200	0	0	0	200	6.000	5.000	0
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un garde-côte (patrouilleur) polyvalent de haute mer (Leonard J. Cowley)	F37	9.000	0	0	0	300	5.700	3.000	0
Région du Centre et de l'Arctique : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / baliseur moyen (Samuel Risley)	F39	6.000	0	0	0	500	2.500	3.000	0
Région du Pacifique : Radoub important du bateau de classe moyenne de recherche et de sauvetage (Gordon Reid)	F43	3.100	0	0	0	100	3.000	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Radoub à mi-vie d'un baliseur spécial de rivière (Eckaloo)	F45	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Région Laurentienne : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (George R. Pearkes)	F54	6.300	0	0	0	0	300	2.000	4.000
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un bateau de recherche sur les pêches hauturières (Teleost)	F55	5.200	0	0	0	0	200	5.000	0
Région des Maritimes : Radoub important du navire de recherche / relevé côtier (Matthew)	F56	5.000	0	0	0	0	100	4.900	0
Région Laurentienne : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Martha Black)	F58	6.300	0	0	0	0	0	300	6.000
Total		78.700	0	1.400	3.600	16.800	22.000	24.900	10.000

**Renouvellement - Ports pour petits bateaux
Projets de Capital Majeur (\$000)**

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Riviere-au-Renard (Québec) - Reconstruction du quai	S1	5.000	730	3.500	770	0	0	0	0
Port de Musgrave (Terre-Neuve) - Améliorations du quai	S12	1.300	0	1.300	0	0	0	0	0
Makkovik (Terre-Neuve) - Prolongement/amélioration du quai	S17	1.200	0	900	300	0	0	0	0
Cowichan Bay (Colombie-Britannique) - Reconstruction du brise-lames	S18	1.200	0	200	1.000	0	0	0	0
Hampton (Nouvelle-Écosse) - Construction du Brise-Lames	S23	1.000	0	1.000	0	0	0	0	0
Arsaig (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du quai	S36	1.000	0	0	1.000	0	0	0	0
Alberton (Île-du-Prince-Édouard) - Dragage du chenal	S45	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Centreville (Trout Cove) (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du brise-lames	S47	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Tiverton (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du quai et du brise-lames	S57	2.500	0	0	0	0	2.500	0	0
Rondeau (Erieau) (Ontario) - Réparation du quai	S58	2.300	0	0	0	0	300	2.000	0
Steveston (Colombie-Britannique) - Redragage du chenal	S62	1.000	0	0	0	0	0	1.000	0
Total		19.500	730	6.900	3.070	3.000	2.800	3.000	0

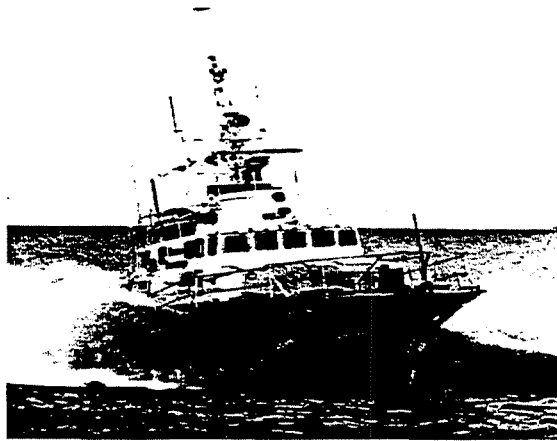
Renouvellement - Informatique
Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
National: Remplacement d'infrastructures informatique regionales	N12	28.236	0	3,099	3,910	9,933	5,647	5,647	0
National : Remplacement des infrastructures	N13	9,466	0	0	98	5,572	1,898	1,898	0
Total		37,702	0	3,099	4,008	15,505	7,545	7,545	0

Renouvellement - Équipement et autres biens mobiliers
Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Halifax (Nouvelle-Écosse) : Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) - renouvellement à Halifax	H4	3,986	1,500	2,486	0	0	0	0	0
National : Système de données maritimes (MDS) / Navigational Text (NAVTEX)	H5	3,468	2,420	446	602	0	0	0	0
Tofino, Comox, Prince Rupert (Colombie-Britannique) : Remplacement des systèmes de contrôle de la transmission des données suivant le cycle de vie	H8	5,300	0	1,500	3,000	800	0	0	0
Région du Pacifique : Remise à neuf du réseau de télécommunications à mi-vie	H9	5,000	0	750	2,000	2,250	0	0	0
Prince Rupert (Colombie-Britannique) : Remplacement du matériel hyperfréquence	H11	2,300	0	1,800	500	0	0	0	0
Les Escoumins (Québec) : Radar de remplacement	H19	1,500	0	0	0	1,500	0	0	0
Total		21,554	3,920	6,982	6,102	4,550	0	0	0

Fonds d'investissement



Navire de sauvetage à grande autonomie, multitâche

Ces fonds sont utilisés pour la conception et la fabrication de biens ayant un impact stratégique sur le Ministère et pour ses secteurs d'activité (y compris le remplacement de ses biens clés), en aidant à remplir les nouveaux mandats et les nouveaux objectifs, à faire face à l'augmentation de la charge de travail, à profiter des avantages offerts par les nouvelles technologies d'efficacité et d'efficience, ainsi qu'à améliorer les modes de prestation de services.

Ces fonds touchent toutes les catégories de biens, et s'appliquent aux projets d'immobilisations dont les coûts approximatifs totaux sont plus élevés. Voici des exemples de projets d'immobilisations destinés à améliorer l'ensemble des biens dont la mise en œuvre est prévue au cours de la période comprise entre 2000/01 et 2004/05:

- Programme d'amélioration des navires de sauvetage. Les projets visent à assurer l'intégrité du programme dans le domaine de la sûreté maritime en répondant aux exigences en matière de recherche et de sauvetage (CAT 27,6 M\$).
- Programme de remplacement des navires de conservation et de protection des ressources halieutiques de classe « Post ». Les fonds investis dans les navires de conservation et de protection permettent de résoudre les questions relatives à l'intégrité du programme dans le secteur de la gestion des pêches (CAT 40,1 M\$).
- Installation du système GPS pour les navires. Ce projet touche le secteur névralgique de la sûreté maritime au moyen de l'investissement de fonds dans la flotte et dans la mise en place d'innovations technologiques (CAT 2,2 M\$).

Investissement
Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
National : Remplacement du bateau de recherche et de sauvetage - Phase II	F1	41,058	1,000	1,113	11,818	16,522	10,605	0	0
National : Remplacement du bateau de recherche et de sauvetage - Phase I	F2	36,299	29,812	6,487	0	0	0	0	0
Région du Pacifique - Rénovation de phares dotés de personnel	R3	24,790	5,540	6,500	6,600	6,150	0	0	0
Région de Terre-Neuve - Rénovation de phares dotés de personnel	R2	19,489	2,989	5,000	5,000	4,000	2,500	0	0
National : Système de positionnement global différentiel (DGPS) - Réseau de services de navigation	H1	11,280	10,789	491	0	0	0	0	0
National : système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)	H2	10,788	4,533	4,236	2,019	0	0	0	0
National : Modernisation des aides à la navigation - Phases I et II	H3	9,438	8,008	1,430	0	0	0	0	0
National : Système de gestion de l'information sur l'entretien	N1	7,947	6,591	1,356	0	0	0	0	0
Région des Maritimes : Prolongation de la durée du bateau de recherche et de relevé (Hudson)	F3	6,372	503	3,203	1,639	1,027	0	0	0
National : Systèmes de cartographie électronique et de navigation de navires (SCENN)	F4	6,207	5,692	515	0	0	0	0	0
National : Mise en œuvre d'une initiative quinquennale concernant les bouées	H6	2,860	2,250	584	26	0	0	0	0
National : Cartes de navigation électroniques	F5	2,722	2,386	336	0	0	0	0	0
National : Équipement de sécurité des communications	F6	2,008	150	700	1,158	0	0	0	0
Station de biologie du Pacifique (Colombie-Britannique) - Rehaussement à 600 Volts	R15	1,228	695	533	0	0	0	0	0
National : Programme de remplacement des bateaux de pêche de Conservation et protection (Classe Post)	F7	40,100	0	300	300	9,500	10,000	10,000	10,000
National : Acquisition de 8 bateaux de sauvetage additionnels pour la recherche et le sauvetage	F33	17,600	0	8,300	6,500	2,800	0	0	0
Région du Pacifique : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Sir Wilfrid Laurier)	F8	17,300	0	2,500	300	9,000	5,500	0	0
Institut océanographique de Bedford (Nouvelle-Écosse) - Améliorations à l'infrastructure en fonction du cycle de vie	R18	11,149	0	200	2,750	3,849	4,350	0	0
National : Amélioration de la capacité de gestion des données ministérielles d'ORACLE	N2	10,600	0	4,180	1,654	1,771	1,426	1,569	0
National : Construction de postes d'embarquement - recherche et sauvetage	R20	10,000	0	6,200	2,800	1,000	0	0	0
National : Système de milieu électronique de gestion des connaissances	N3	7,794	0	2,332	2,451	3,011	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Système de communications pour la sécurité maritime du Labrador	H7	6,200	0	200	2,000	2,000	2,000	0	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
National : Projet de gestion de l'information sur les pêches (PGIP)	N4	6.200	0	2.200	2.000	2.000	0	0	C
Base d'Amherstberg (Ontario) - Reconstruction des installations	R22	4.700	0	100	2.500	2.100	0	0	C
Région des Maritimes - Construction d'une installation d'entretien des bouées	R23	3.900	0	125	3.775	0	0	0	0
Grande-Entrée (Québec) - Aménagement portuaire	S4	3.750	0	3.000	750	0	C	0	C
Lac Comox / rivière Puntledge (Colombie-Britannique) - Construction d'une installation d'apport d'eau froide	R24	3.049	0	25	26	2.971	27	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Remplacement d'une petite embarcation polyvalente (Waubuno)	F14	2.918	0	2.211	707	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Système radiogoniométrique très haute fréquence	H10	2.907	0	1.740	1.167	0	0	0	0
Frayère de la rivière Fulton (Colombie-Britannique) - Installation de prise d'eau froide	R26	2.781	0	50	52	2.652	27	0	0
National : Systèmes hydrographiques	N5	2.500	0	500	500	500	500	500	0
National : Système de gestion des données scientifiques	N6	2.500	0	500	500	500	500	500	0
National : Expansion du système électronique de visualisation des cartes marines	F11	2.488	0	1.238	1.250	0	0	0	0
Old Perlican (Terre-Neuve) - Construction du quai	S8	1.800	0	800	1.000	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Insertion hyperfréquence	H12	1.758	0	419	1.339	0	0	0	0
Cook's Harbour (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames et reconstruction du quai	S10	1.750	0	1.000	750	0	0	0	0
Port Saunders (Terre-Neuve) - Construction du brise-lames et réparation du quai	S11	1.750	0	750	500	500	0	0	0
Centre des opérations régionales de Shannon Hill (Nouvelle-Écosse) - Intégration et rationalisation de l'espace	R32	1.739	0	150	1.589	0	0	0	0
National : Systèmes de formation au tir des agents des pêches	H13	1.726	0	1.726	0	0	0	0	0
Ruisseau Pinkut (Colombie-Britannique) - Amélioration de la frayère	R33	1.637	0	150	865	32	590	0	0
National : Installation du matériel satellite de niveau «C» (flotte du MPO)	F13	1.590	0	706	444	440	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Niveaux de service - modernisation de l'équipement de navigation	H14	1.560	0	394	388	389	389	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Prolongement de la durée du brise-glace léger / grand baliseur (Griffon)	F15	1.500	0	500	1.000	0	0	0	0
Baie d'Espoir (Terre-Neuve) : Système de positionnement global différentiel (DGPS)	H15	1.500	0	100	700	700	0	0	0
Nain (Labrador) : Système de positionnement global différentiel (DGPS)	H16	1.500	0	100	700	700	0	0	0
Région du Pacifique : Système radiogoniométrique très haute fréquence	H17	1.350	0	300	450	450	150	0	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Hell's Gate (Colombie-Britannique) - Amélioration du passage du poisson	R35	1.300	0	90	185	669	295	61	0
Île-d'Entrée, (Québec) - Remise en état du port	S13	1.250	0	1.000	250	0	0	0	0
National : Planification de la reprise des activités - Système informatique des applications nationales	N7	1.200	0	600	600	0	0	0	0
National : Services d'annuaires X.500	N8	1.175	0	770	405	0	0	0	0
Raleigh (Terre-Neuve) - Expansion du port	S22	1.100	0	700	400	0	0	0	0
National : Planification de la reprise des activités - Système informatique des applications régionales	N9	1.000	0	500	500	0	0	0	0
Cripple Creek (Nouvelle-Écosse) - Construction du brise-lames et réparation du quai	S24	1.000	0	1.000	0	0	0	0	0
Région du Pacifique : Remplacement du navire scientifique (Ricker)	F18	30.000	0	0	15.000	10.000	5.000	0	0
Région des Maritimes : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Edward Cornwallis)	F20	20.000	0	0	10.000	10.000	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un bateau de classe 600 (Sir Wilfred Grenfell)	F21	14.500	0	0	500	6.500	7.500	0	0
Région du Pacifique : Remplacement d'aérogliasseur	F27	5.000	0	0	5.000	0	0	0	0
Région des Maritimes : Système hydrographique amélioré à faisceaux multiples pour étendre la zone de responsabilité au-delà de 200 milles	H18	2.775	0	0	2.775	0	0	0	0
National : Acquisition et installation de matériel du système de positionnement global différentiel pour les bateaux	F29	2.200	0	0	1.000	600	600	0	0
National : Système d'information sur les ports pour petits bateaux	N10	2.000	0	0	1.000	1.000	0	0	0
Bas-Caraquet (Nouveau-Brunswick) - Construction du brise-lames	S32	1.100	0	0	1.100	0	0	0	0
Sainte-Marie-sur-Mer (Nouveau-Brunswick) - Construction du brise-lames	S37	1.000	0	0	1.000	0	0	0	0
Région des Maritimes : Construction d'un bateau scientifique polyvalent d'expédition	F31	88.200	0	0	0	200	500	1.000	86.500
Région du Pacifique : Remplacement du patrouilleur de haute mer (Tanu)	F32	30.500	0	0	0	200	300	15.000	15.000
Rivière Detroit (Ontario) - Construction d'une installation d'élimination confinée	R42	16.000	0	0	0	8.000	8.000	0	0
Région des Maritimes : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Sir William Alexander)	F34	14.600	0	0	0	200	7.400	7.000	0
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Ann Harvey)	F35	14.500	0	0	0	500	7.000	7.000	0
Région Laurentienne : Remplacement du navire scientifique et hydrographique (Frederik G. Creed)	F38	8.300	0	0	0	300	8.000	0	0
National : Génération suivante de réseaux	N11	6.000	0	0	0	2.000	2.000	2.000	0
Région des Maritimes : Prolongement de durée d'un bateau de recherche sur les pêches de haute mer (Alfred Needler)	F40	4.300	0	0	0	200	4.100	0	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un bateau de recherche sur les pêches hauturières (Wilfred Templeman)	F41	4.300	0	0	0	200	4.100	0	0
Région des Maritimes : Remplacement du navire polyvalent (Frank M. Weston)	F42	3.100	0	0	0	100	3.000	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Radoub à mi-vie de 3 baliseurs de type 800 (Cove Isle, Gull Isle et Caribou Isle)	F44	3.000	0	0	0	1.000	1.000	1.000	0
Plate Cove West (Terre-Neuve) - Construction du brise-lames	S40	2.040	0	0	0	40	2.000	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Modifications à un baliseur moyen renforcé pour les glaces (Simcoe)	F46	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Lower Sandy Point (Nouvelle-Écosse) - Construction du brise-lames	S43	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Bay de Verde (Terre-Neuve) - Construction du brise-lames	S44	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Newellton (Nouvelle-Écosse) - Construction du brise-lames	S46	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Twillingate (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames	S48	1.300	0	0	0	1.300	0	0	0
Région du Pacifique : Remplacement du navire de levés hydrographiques (Revisor)	F47	1.200	0	0	0	1.200	0	0	0
Région du Pacifique : Remplacement de la barge de relevé hydrographique (Pender)	F48	1.200	0	0	0	1.200	0	0	0
Nain (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames	S49	1.200	0	0	0	1.200	0	0	0
Région Laurentienne : Radoub de prolongement de durée d'un bateau de sondage multicoque (F.C.G. Smith)	F49	1.100	0	0	0	100	1.000	0	0
Lumsden (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames et prolongement du quai	S50	1.100	0	0	0	1.100	0	0	0
Wild Cove (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames et du quai	S51	1.100	0	0	0	500	600	0	0
Ingonish (MacLeod's Point) (Nouvelle-Écosse) - Prolongement du quai et du brise-lames	S53	1.000	0	0	0	1.000	0	0	0
Cribbon's Point (Nouvelle-Écosse) - Aménagement portuaire	S54	1.000	0	0	0	1.000	0	0	0
Dennis Point (Nouvelle-Écosse) - Construction du brise-lames	S55	1.000	0	0	0	1.000	0	0	0
National : Remplacement du système radio très haute fréquence	H20	25.000	0	0	0	0	8.500	8.500	8.000
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / moyen pour le Golfe (Henry Larsen)	F50	20.500	0	0	0	0	500	10.000	10.000
Région des Maritimes : Radoub important du brise-glace lourd / remorqueur de ravitaillement (Terry Fox)	F51	20.500	0	0	0	0	500	10.000	10.000
Région Laurentienne : Remplacement du bateau semi-côtier polyvalent de Conservation et protection (NGCC Le Québécois)	F52	17.400	0	0	0	0	400	9.000	8.000
Région du Centre et de l'Arctique : Remplacement du baliseur spécial de rivière (Dumit)	F53	9.600	0	0	0	0	300	5.000	4.300
Région Laurentienne : Remplacement du bateau semi-côtier polyvalent de Conservation et protection (remplacement du Louisbourg)	F57	16.000	0	0	0	0	0	400	15.600

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
French Creek (Colombie-Britannique) - Aménagement d'un bassin	S59	4,000	0	0	0	0	0	4,000	0
French Creek (Colombie-Britannique) - Construction du brise-lames	S60	2,000	0	0	0	0	0	2,000	0
Steveston (Colombie-Britannique) - Prolongement du quai	S61	1,780	0	0	0	0	0	1,780	0
Total		777,502	80,938	80,140	109,682	131,873	111,159	96,310	167,400

Fonds « Environnement »

Ces fonds permettront au Ministère de relever les défis liés à la protection de l'environnement. Ce flux de financement permettra l'adoption de mesures destinées à l'amélioration des biens du Ministère afin de les rendre plus sûrs pour l'environnement, notamment la réduction des émissions polluantes, l'élimination des halocarbures, la réduction de la consommation d'énergie, le nettoyage des sites contaminés, le traitement des déversements d'eaux usées, etc. Ce flux de financement permettra également l'adoption de mesures permettant de confirmer les niveaux de rendement de référence et d'effectuer le suivi du rendement en vue de son amélioration. Dans le cas des sites contaminés, les fonds couvrent les frais relatifs à l'évaluation, à la désignation et à l'assainissement des sites.

Le MPO a fait l'objet de critiques de la part du Commissaire à l'environnement et au développement durable qui lui reproche de ne pas avoir de données, ni de systèmes d'évaluation du rendement de référence pour assurer le suivi des questions clés en matière de protection de l'environnement. En l'absence de fonds supplémentaires, le MPO ne pourra pas enregistrer des progrès sensibles en ce qui a trait à l'amélioration et au suivi du rendement des biens de toutes catégories en termes de protection de l'environnement, même si ces considérations s'appliquent surtout dans le cas des immobilisations.

Dans le cadre de son projet de mise en œuvre d'un système destiné à évaluer et à améliorer le rendement des biens en termes de protection de l'environnement, le MPO a dressé une liste prioritaire des questions environnementales en optant pour une démarche axée sur le risque afin d'assurer une utilisation optimale des ressources. Le MPO a mis sur pied une infrastructure essentielle aux fins de gestion des programmes affectant l'environnement et a maintenant besoin des ressources nécessaires pour réaliser ses projets de façon efficace et dans les délais prescrits.

Voici des exemples de projets affectant l'environnement :

- Évaluation et régénération environnementales d'un site maritime (CAT 19,1 M\$)
- Systèmes d'extinction d'incendie sur les navires (remplacement de l'halon) (CAT 8,1 M\$)

Environnement
Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
National : Garde côtière canadienne (GCC) - Évaluation de l'environnement et mesures correctives	R1	19,062	5,462	3,400	3,400	3,400	3,400	0	0
National : Système d'extinction d'incendie de navire (remplacement du Halon)	F22	8,100	0	0	2,900	3,000	2,200	0	0
Total		27,162	5,462	3,400	6,300	6,400	5,600	0	0

Fonds d'investissement pour le désinvestissement



St-Jean Port-Joli, Québec

Ces fonds seront utilisés pour remettre les biens du Ministère dans un état acceptable afin qu'ils puissent être cédés à d'autres organismes et entités. Selon les circonstances, ces cessions pourront être effectuées en contrepartie d'un paiement ou non. Ces fonds touchent la plupart des catégories de biens. Cette initiative appuie directement la priorité du Ministère qui consiste à atteindre une stabilité financière en retirant les biens non essentiels ou non rentables de l'ensemble de ses biens. Voici des exemples de projets d'immobilisations « Investissement pour le désinvestissement » destinés aux ports pour petits bateaux :

- St-Jean Port-Joli, Québec, Remise en état du quai (CAT 4,3 M\$)
- Verchères, Québec, Reconstruction du port (CAT 3,5 M\$)
- Reconstruction du quai, Deschaillons, Québec (CAT 1,2 M\$)

**Investissement pour le désinvestissement
Projets de Capital Majeur (\$000)**

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) - Restauration du quai	S2	4.300	0	4,300	0	0	0	0	0
Port Maitland (Nouvelle-Écosse) - Réparation du quai	S3	4.022	0	250	3.772	0	0	0	0
Vercheres (Québec) - Reconstruction du port	S5	3.500	0	3,500	0	0	0	0	0
Grandes-Bergeronnes (Québec) - Remise en état du quai	S16	1.200	0	1,200	0	0	0	0	0
Bell Island (Terre-Neuve) - Reconstruction du quai	S25	1.000	0	1,000	0	0	0	0	0
Belleville (Ontario) - Remise en état de l'environnement	S28	2.500	0	0	2.500	0	0	0	0
Deschailions (Québec) - Reconstruction du quai pour le dessaisissement du port de plaisance	S31	1.200	0	0	1.200	0	0	0	0
Port Dalhousie (Ontario) - Reconstruction du quai	S38	4.000	0	0	0	4.000	0	0	0
Quais de Little Current (Ontario) - Reconstruction du quai	S41	1.800	0	0	0	1.800	0	0	0
Hall's Harbour (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du quai	S42	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Total		25,022	0	10,250	7,472	7,300	0	0	0

Projets d'investissements secondaires

Les projets d'investissement secondaires désignent les dépenses relatives aux projets d'immobilisations dont le coût approximatif total (CAT) pour chacun des projets est inférieur à 1,0 M\$. Ces dépenses servent principalement à la rénovation et au remplacement normal du cycle de vie des biens actuels dans le cadre du flux de financement des projets de renouvellement de ces biens. L'acquisition de nouveaux biens fera l'objet d'une étude aux fins de financement par le truchement du flux de financement des projets d'investissement.

Approche actuelle

Selon les données historiques, on estime que les dépenses du MPO s'élèvent à 80 M\$ annuellement (crédits notés 1 et 5), à l'égard des projets faisant l'objet de dépenses de capital secondaires, soit environ 40 p. 100 des dépenses de capital totales.

De nombreux projets (projets de renouvellement) touchent toutes les catégories de biens du Ministère et leur coût approximatif total est inférieur à 1 M\$. On estime, par exemple, selon les données historiques, qu'au cours des dernières années :

- 20 M\$ sous forme de dépenses de capital secondaires ont été affectés à la flotte;
- 25 M\$ sous forme de dépenses de capital secondaires ont été affectés aux immobilisations et aux ports de petits bateaux; et
- 35 M\$ sous forme de dépenses en capital secondaires ont été affectés au matériel informatique, à l'équipement et à d'autres biens.

Au sein du MPO, les projets d'investissements secondaires sont habituellement gérés au sein du Ministère, au moyen d'une enveloppe budgétaire, plutôt qu'en fonction de chaque projet. Les projets dont le coût approximatif total (CAT) est inférieur à 1 M\$ sont ciblés, planifiés et mis en œuvre par les gestionnaires des actifs et par les bureaux régionaux, ce qui leur permet de bénéficier d'une plus grande décentralisation et d'une souplesse accrue. Grâce à la délégation des pouvoirs en vigueur au sein du Ministère, les projets dont le coût approximatif total est inférieur à 1 M\$ peuvent être approuvés par le bureau principal ou par les bureaux régionaux. En règle générale, le financement de projets d'investissements secondaires constitue un flux de financement relativement stable qui est accessible aux gestionnaires à l'échelle du Ministère.

Nouvelle approche concernant la gestion par le MPO des projets d'investissements secondaires

Le Plan d'immobilisations à long terme offre un nouveau cadre pour la gestion de toutes les ressources en capital au sein du Ministère. Ce cadre a également une incidence sur l'accessibilité au flux de financement des projets d'investissements secondaires au sein du Ministère.

En premier lieu, les dépenses de capital secondaires sont budgétisées dans le cadre de deux des cinq flux de financement mentionnés dans le Plan d'investissement à long terme : correction de la dégradation et financement des projets de renouvellement. Les trois autres flux de financement ne servent pas habituellement à financer des projets d'investissements secondaires importants :

- Des projets d'investissements secondaires sont normalement exclus, par définition, du flux de financement des projets d'investissement.
- Habituellement, les projets d'investissements secondaires ne peuvent s'inscrire dans le cadre du flux de financement « Investir pour le désinvestissement » en raison de la nature des projets visés par la période du Plan d'investissement à long terme. Toutefois, une enveloppe budgétaire qui applique les projets de cession plus modestes peut être établie. Les décisions à cet égard seront prises annuellement par le Conseil de Gestion des investissements dans le cadre de la stratégie de l'investissement pour le désinvestissement.
- Les projets d'investissements secondaires ne s'inscrivent pas normalement dans le cadre du flux de financement des projets affectant l'environnement, en raison de la nature des projets actuellement visés par le Plan d'investissement à long terme. Toutefois, à l'avenir, certains projets d'investissements mineurs pourront bénéficier de ce flux de financement. Les décisions à cet égard seront prises annuellement par le Conseil de Gestion des investissements.

Le flux de financement visant à remédier à la dégradation des biens constitue une mesure transitoire qui sera supprimée vraisemblablement à l'expiration du Plan d'investissement à long terme. Les projets d'investissements secondaires seront par conséquent axés principalement sur le financement des projets de renouvellement de l'ensemble des biens.

Les fonds en dollars absolus affectés aux dépenses de capital secondaires devraient augmenter avec l'acceptation des propositions de financement formulées dans le cadre du Plan d'investissement à long terme. Le ratio des dépenses de capital secondaires/programme de dépenses de capital totales devrait demeurer le même.

Enfin, les gestionnaires sectoriels et des actifs qui présenteront de vastes plans de décaissement des fonds en vertu du flux de financement visant à remédier à la dégradation des biens et à financer les projets de renouvellement seront invités à axer leurs propositions sur la composante secondaire de leurs projets d'investissements. Le

Conseil de Gestion des investissements aura la responsabilité de formuler au sous-ministre des recommandations portant sur tous les aspects de ces plans.

Projets de Capital Mineur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
National : Stabilisation du matériel électronique	M1	3,378	3,122	256	0	0	0	0	0
National: Remplacement des ordinateurs de bureau	M2	48,745	0	4,017	8,147	17,083	9,749	9,749	0
National : Remplacement de licence ministérielle d'utilisation de logiciel	M4	20,175	0	2,822	4,682	4,601	4,035	4,035	0
National : Rationalisation et modernisation du matériel de mesure de l'état des océans	M6	6,360	0	6,360	0	0	0	0	0
National : Matériel universel et de patrouille pour agents des pêches	M7	5,000	0	2,500	2,500	0	0	0	0
National : Modernisation du matériel et des instruments de contrôle de la production et de la circulation des océans	M8	5,000	0	2,000	2,000	1,000	0	0	0
Principales installations du Programme de mise en valeur des salmonides, Région du Pacifique - Améliorations opérationnelles à la sécurité	M11	3,481	0	840	865	875	901	0	0
National: Réfection et amélioration des bases de la garde côtière	M9	3,400	0	300	1,100	1,000	1,000	0	0
National : Renouvellement et technologie des systèmes intégrés de communications intérieures pour navires	M10	3,392	0	922	761	852	857	0	0
National : Modernisation du système radio de Conservation et protection (C et P)	M12	2,400	0	2,400	0	0	0	0	0
Région Laurentienne: Aides à la navigation fixes émergentes - Réparations importantes	M13	1,800	0	600	600	600	0	0	0
Région des Maritimes : Remplacement de 2 patrouilleurs des pêches côtiers (Cumella et North Bar)	M14	1,600	0	1,600	0	0	0	0	0
Port aux Basques (Terre-Neuve) : Remise à neuf du matériel électronique du Centre des services de communications et de trafic maritimes	M15	1,516	0	1,516	0	0	0	0	0
Entrepôt du matériel d'étude du milieu marin de Nanisivik et d'Iqaluit (Nunavut) - Construction de l'installation	M16	1,500	0	975	525	0	0	0	0
Station de biologie du Pacifique (Colombie-Britannique) - Refonte à mi-vie de l'appareil refroidisseur du procédé de refroidissement	M17	1,300	0	125	525	0	650	0	0
Station biologique de St. Andrews (Nouveau-Brunswick) : Infrastructure pour l'aquaculture	M18	1,008	0	1,008	0	0	0	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Remplacement du système de contrôle des communications (SCC)	M20	8,940	0	0	1,170	1,605	6,165	0	0
Région de Terre-Neuve : Normalisation des aides à la navigation secondaires fixes	M21	5,217	0	0	2,573	1,521	1,123	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Modernisation du matériel radiogoniométrique très haute fréquence dans l'Arctique	M22	5,724	0	0	0	1,872	3,852	0	0
Total		129,936	3,122	28,241	25,448	31,009	28,332	13,784	0

Grands projets d'immobilisations par catégories d'actifs, de
2000/01 à 2004/05

Remarque : Dans la présente annexe, les projets sont énumérés en fonction de l'année de leur mise en œuvre plutôt que par leur ordre de priorité.

Biens immobiliers
Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Région du Pacifique - Renovation de phares dotés de personnel	R3	24.790	5.540	6,500	6.600	6.150	0	0	0
Région de Terre-Neuve - Renovation de phares dotés de personnel	R2	19.489	2.989	5,000	5.000	4.000	2.500	0	0
National : Garde côtière canadienne (GCC) - Évaluation de l'environnement et mesures correctives	R1	19.062	5.462	3,400	3.400	3.400	3.400	0	0
Base de la Garde côtière de Southside (Terre-neuve) - Reconstruction du quai	R4	6.364	1.160	2,739	2.465	0	0	0	0
Canal de Canso (Nouvelle-Écosse) - Rénovation des portes d'écluse	R5	5.854	3.036	2,763	55	0	0	0	0
Base de la Garde côtière de Prescott (Ontario) - Reconstruction du quai	R6	3.779	1.855	1,924	0	0	0	0	0
Base de la Garde côtière de Southside (Terre-neuve) - Renovation de l'extérieur de l'édifice	R7	2.676	256	1,040	1.380	0	0	0	0
Base de la Garde côtière de Saint John (Nouveau-Brunswick) - Restauration de la maçonnerie	R8	2.605	1.746	170	689	0	0	0	0
Institut des sciences de la mer (Colombie-Britannique) - Remplacement à mi-vie de la toiture	R9	2.507	1.257	400	300	250	300	0	0
Ruisseau Robertson (Colombie-Britannique) - Reconstruction des installations d'incubation	R10	2.179	1.349	830	0	0	0	0	0
Institut océanographique de Bedford (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du système d'approvisionnement en eau salée	R11	2.159	1.025	1,134	0	0	0	0	0
Région des lacs expérimentaux (Ontario) - Reconstruction de la résidence et des laboratoires	R13	1.992	842	1,150	0	0	0	0	0
Station de biologie du Pacifique (Colombie-Britannique) - Remise à niveau à 600 Volts	R15	1.228	695	533	0	0	0	0	0
Station de biologie du Pacifique (Colombie-Britannique) - Réaménagement de l'édifice Taylor Clements	R14	1.124	58	219	649	171	28	0	0
Station biologique de St. Andrews (Nouveau-Brunswick) : Modernisation	R16	29.222	0	3,886	8.310	7.127	6.152	3.747	0
Institut océanographique de Bedford (Nouvelle-Écosse) - Remise en état des vieux équipements	R17	25.586	0	7,203	5.110	11.233	2.040	0	0
National - Projets de renouvellement portuaire aux bases secondaires de la Garde côtière canadienne	R19	12.000	0	3,000	2.000	2.000	2.000	3.000	0
Institut océanographique de Bedford (Nouvelle-Écosse) - Améliorations à l'infrastructure en fonction du cycle de vie	R18	11.149	0	200	2.750	3.849	4.350	0	0
National : Construction de postes d'embarquement - recherche et sauvetage	R20	10.000	0	6,200	2.800	1.000	0	0	0
Île Seaway (Ontario) - Règlement du bail de l'installation d'élimination confinée	R21	5.500	0	1,500	1.000	1.000	1.000	1.000	0
Base d'Amherstberg (Ontario) - Reconstruction des installations	R22	4.700	0	100	2.500	2.100	0	0	0
Région des Maritimes - Construction d'une installation d'entretien des bouées	R23	3.900	0	125	3.775	0	0	0	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Courbe Sud-Est de la riviere St-Clair (Ontario) - Dragage de remise en etat	R29	3.500	0	3,500	0	0	0	0	0
Institut des sciences de la mer (Colombie-Britannique) - Refection du quai - phase II	R34	3.080	0	80	1.500	1.500	0	0	0
Lac Comox / riviere Puntledge (Colombie-Britannique) - Construction d'une installation d'apport d'eau froide	R24	3.049	0	25	26	2.971	27	0	0
Bella Bella (Colombie-Britannique) - Remplacement des installations du MPO	R25	3.000	0	3,000	0	0	0	0	0
Frayere de la riviere Fulton (Colombie-Britannique) - Installation de prise d'eau froide	R26	2.781	0	50	52	2.652	27	0	0
Base de Québec - Ancienne Maison de la Douane, Québec - Renovation de l'immeuble	R27	2.571	0	100	260	2.211	0	0	0
Projet de la riviere Fulton (Colombie-Britannique) - Remise en etat du gravier des frayeres	R28	2.500	0	1,500	1.000	0	0	0	0
Banc Cap-Brûlé (Québec) - Refection de piliers	R12	2.035	0	2,035	0	0	0	0	0
College de la Garde côtiere canadienne (Nouvelle-ecosse) - Modernisation de l'infrastructure de formation et des installations	R30	1.929	0	911	1.018	0	0	0	0
Institut des sciences de la mer (Colombie-Britannique) - Mise en place de defenses pour le quai	R31	1.860	0	60	900	900	0	0	0
Centre des operations regionales de Shannon Hill (Nouvelle-Ecosse) - Integration et rationalisation de l'espace	R32	1.739	0	150	1.589	0	0	0	0
Ruisseau Pinkul (Colombie-Britannique) - Amelioration de la frayere	R33	1.637	0	150	865	32	590	0	0
Hell's Gate (Colombie-Britannique) - Amelioration du passage du poisson	R35	1.300	0	90	185	669	295	61	0
Canal de Canso (Nouvelle-Ecosse) - Renovation des piliers de beton et d'acier	R37	4.755	0	0	265	2.200	2.290	0	0
Mur d'Albion (Colombie-Britannique) - Renovation	R39	3.231	0	0	380	2.851	0	0	0
Jetee de Steveston Nord (Colombie-Britannique) - Renovation	R40	2.050	0	0	450	1.600	0	0	0
Jetee de Steveston Sud (Colombie-Britannique) - Renovation	R41	1.425	0	0	150	1.275	0	0	0
Riviere Detroit (Ontario) - Construction d'une installation d'elimination confinee	R42	16.000	0	0	0	8.000	8.000	0	0
Courbe Sud-Est de la riviere St-Clair (Ontario) - Remise en etat du chenal	R43	2.750	0	0	0	2.000	750	0	0
Baie Courtney (Colombie-Britannique) - Remise en etat de la jetee	R44	1.900	0	0	0	1.900	0	0	0
Canal de Canso (Nouvelle-Ecosse) - Amelioration des defenses	R45	1.244	0	0	0	90	1.154	0	0
Jetee du bras Nord (Colombie-Britannique) - Remise en etat	R46	1.000	0	0	0	1.000	0	0	0
Pointe Negro (Nouveau-Brunswick) - Remise en etat du brse-lames	R47	2.200	0	0	0	0	0	1.100	1.100
Total		265,401	27,270	61,667	57,423	74,131	34,903	8,908	1,100

Ports pour petits bateaux
Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Riviere-au-Renard (Québec) - Reconstruction du quai	S1	5.000	730	3.500	770	0	0	0	0
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) - Restauration du quai	S2	4.300	0	4.300	0	0	0	0	0
Port Maitland (Nouvelle-Écosse) - Réparation du quai	S3	4.022	0	250	3.772	0	0	0	0
Grande-Entree (Quebec) - Aménagement portuaire	S4	3.750	0	3.000	750	0	0	0	0
Vercheres (Québec) - Reconstruction du port	S5	3.500	0	3.500	0	0	0	0	0
Clark's Harbour (Nouvelle-Ecosse) - Reconstruction du quai	S6	2.000	0	1.000	1.000	0	0	0	0
Old Perican (Terre-Neuve) - Construction du quai	S8	1.800	0	800	1.000	0	0	0	0
LaScie (Terre-Neuve) - Reconstruction du brise-lames	S7	1.800	0	1.600	200	0	0	0	0
Little Judique Ponds (Nouvelle-Écosse) - Consolidation du port pour la rationalisation	S9	1.750	0	750	1.000	0	0	0	0
Cook's Harbour (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames et reconstruction du quai	S10	1.750	0	1.000	750	0	0	0	0
Port Saunders (Terre-Neuve) - Construction du brise-lames et réparation du quai	S11	1.750	0	750	500	500	0	0	0
Port de Musgrave (Terre-Neuve) - Améliorations du quai	S12	1.300	0	1.300	0	0	0	0	0
Île-d'Entree. (Quebec) - Remise en état du port	S13	1.250	0	1.000	250	0	0	0	0
Catalina Harbour (Terre-Neuve) - Prolongement et reconstruction du quai	S15	1.200	0	200	1.000	0	0	0	0
Grandes-Bergeronnes (Québec) - Remise en état du quai	S16	1.200	0	1.200	0	0	0	0	0
Makkovik (Terre-Neuve) - Prolongement/amélioration du quai	S17	1.200	0	900	300	0	0	0	0
Cowichan Bay (Colombie-Britannique) - Reconstruction du brise-lames	S18	1.200	0	200	1.000	0	0	0	0
Chance Harbour (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction du quai et du brise-lames	S19	1.200	0	1.200	0	0	0	0	0
Port de Grand Bank (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames et reconstruction du quai	S14	1.200	0	800	400	0	0	0	0
Red Harbour (Terre-Neuve) - Reconstruction du brise-lames et du quai	S20	1.100	0	900	200	0	0	0	0
Escuminac (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction du quai	S21	1.100	0	1.100	0	0	0	0	0
Raleigh (Terre-Neuve) - Expansion du port	S22	1.100	0	700	400	0	0	0	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Cripple Creek (Nouvelle-Ecosse) - Construction du brise-lames et reparation du quai	S24	1,000	0	1,000	0	0	0	0	C
Bell Island (Terre-Neuve) - Reconstruction du quai	S25	1,000	0	1,000	0	0	0	0	0
Back Bay (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction de la plate-forme	S26	1,000	0	750	250	0	0	0	0
Hampton (Nouvelle-Ecosse) - Construction du Brise-Lames	S23	1,000	0	1,000	0	0	0	0	0
Parkers Cove, Nouvelle-Ecosse - Reconstruction du quai et du brise-lames	S27	1,000	0	462	538	0	0	0	0
Belleville (Ontario) - Remise en etat de l'environnement	S28	2,500	0	0	2,500	0	0	0	0
Caraquet (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction du quai	S29	2,100	0	0	1,100	1,000	0	0	0
Judes Point (Île-du-Prince-Édouard) - Reconstruction du quai	S30	1,300	0	0	600	700	0	0	0
Deschailions (Québec) - Reconstruction du quai pour le dessaisissement du port de plaisance	S31	1,200	0	0	1,200	0	0	0	0
Bas-Caraquet (Nouveau-Brunswick) - Construction du brise-lames	S32	1,100	0	0	1,100	0	0	0	0
Seal Cove (Terre-Neuve) - Réparation du brise-lames	S33	1,084	0	0	184	900	0	0	0
Mabou (Nouvelle-Ecosse) - Reconstruction du brise-lames	S34	1,000	0	0	500	500	0	0	0
Port Moren (Nouvelle-Ecosse) - Recontruction du quai et protection du brise-lames	S35	1,000	0	0	1,000	0	0	0	0
Arisaig (Nouvelle-Ecosse) - Reconstruction du quai	S36	1,000	0	0	1,000	0	0	0	0
Sainte-Mane-sur-Mer (Nouveau-Brunswick) - Construction du brise-lames	S37	1,000	0	0	1,000	0	0	0	0
Port Dalhousie (Ontano) - Reconstruction du quai	S38	4,000	0	0	0	4,000	0	0	0
Rivière-au-Renard, Québec - Reconstruction du quai (Partie II)	S39	2,150	0	0	0	2,150	0	0	0
Plate Cove West (Terre-Neuve) - Construction du brise-lames	S40	2,040	0	0	0	40	2,000	0	0
Quais de Little Current (Ontario) - Reconstruction du quai	S41	1,800	0	0	0	1,800	0	0	0
Hall's Harbour (Nouvelle-Ecosse) - Reconstruction du quai	S42	1,500	0	0	0	1,500	0	0	0
Lower Sandy Point (Nouvelle-Ecosse) - Construction du brise-lames	S43	1,500	0	0	0	1,500	0	0	0
Bay de Verde (Terre-Neuve) - Construction du brise-lames	S44	1,500	0	0	0	1,500	0	0	0
Alberton (Île-du-Prince-Édouard) - Dragage du chenal	S45	1,500	0	0	0	1,500	0	0	0
Newellton (Nouvelle-Ecosse) - Construction du brise-lames	S46	1,500	0	0	0	1,500	0	0	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Centreville (Trout Cove) (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du brise-lames	S47	1,500	0	0	0	1,500	0	0	0
Twillingate (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames	S48	1,300	0	0	0	1,300	0	0	0
Nain (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames	S49	1,200	0	0	0	1,200	0	0	0
Lumsden (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames et prolongement du quai	S50	1,100	0	0	0	1,100	0	0	0
Wild Cove (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames et du quai	S51	1,100	0	0	0	500	600	0	0
Ballantynes Cove (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du quai	S52	1,000	0	0	0	1,000	0	0	0
Ingonish (MacLeod's Point) (Nouvelle-Écosse) - Prolongement du quai et du brise-lames	S53	1,000	0	0	0	1,000	0	0	0
Cribbon's Point (Nouvelle-Écosse) - Aménagement portuaire	S54	1,000	0	0	0	1,000	0	0	0
Dennis Point (Nouvelle-Écosse) - Construction du brise-lames	S55	1,000	0	0	0	1,000	0	0	0
Lameque (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction du quai	S56	1,000	0	0	0	1,000	0	0	0
Triverton (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du quai et du brise-lames	S57	2,500	0	0	0	0	2,500	0	0
Rondeau (Eneau) (Ontario) - Réparation du quai	S58	2,300	0	0	0	0	300	2,000	0
French Creek (Colombie-Britannique) - Aménagement d'un bassin	S59	4,000	0	0	0	0	0	4,000	0
French Creek (Colombie-Britannique) - Construction du brise-lames	S60	2,000	0	0	0	0	0	2,000	0
Steveston (Colombie-Britannique) - Prolongement du quai	S61	1,780	0	0	0	0	0	1,780	0
Steveston (Colombie-Britannique) - Redragage du chenal	S62	1,000	0	0	0	0	0	1,000	0
Total		105,026	730	34,162	24,264	29,690	5,400	10,780	0

Flotte

Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
National : Remplacement du bateau de recherche et de sauvetage - Phase II	F1	41.058	1.000	1.113	11.818	16.522	10.605	0	0
National : Remplacement du bateau de recherche et de sauvetage - Phase I	F2	36.299	29.812	6.487	0	0	0	0	0
Région des Maritimes : Prolongation de la durée du bateau de recherche et de relevé (Hudson)	F3	6.372	503	3.203	1.639	1.027	0	0	0
National : Systèmes de cartographie électronique et de navigation de navires (SCENN)	F4	6.207	5.692	515	0	0	0	0	0
National : Cartes de navigation électroniques	F5	2.722	2.386	336	0	0	0	0	0
National : Equipement de sécurité des communications	F6	2.008	150	700	1.158	0	0	0	0
National : Programme de remplacement des bateaux de pêche de Conservation et protection (Classe Post)	F7	40.100	0	300	300	9.500	10.000	10.000	10.000
National : Acquisition de 8 bateaux de sauvetage additionnels pour la recherche et le sauvetage	F33	17.600	0	8.300	6.500	2.800	0	0	0
Région du Pacifique : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Sir Wilfrid Laurier)	F8	17.300	0	2.500	300	9.000	5.500	0	0
Région Laurentienne : Construction d'un aéroglisseur de type 188/400	F9	15.000	0	500	10.000	4.500	0	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Remplacement d'un petite embarcation polyvalente (Waubuno)	F14	2.918	0	2.211	707	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Prolongation de la durée d'un brise-glace léger / grand baliseur (J.E. Bernier)	F10	2.600	0	500	2.100	0	0	0	0
National : Expansion du système électronique de visualisation des cartes marines	F11	2.488	0	1.238	1.250	0	0	0	0
Région du Pacifique : Remplacement d'un bateau de recherche sur les pêches côtières (Caligus)	F12	2.000	0	2.000	0	0	0	0	0
National : Installation du matériel satellite de niveau «C» (flotte du MPO)	F13	1.590	0	706	444	440	0	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Prolongement de la durée du brise-glace léger / grand baliseur (Griffon)	F15	1.500	0	500	1.000	0	0	0	0
Région du Pacifique : Remplacement des lames de rotor (Sikorsky)	F16	1.400	0	1.400	0	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Remplacement d'un brise-glace léger / baliseur moyen (Sir Humphrey Gilbert)	F17	45.000	0	0	10.000	20.000	15.000	0	0
Région du Pacifique : Remplacement du navire scientifique (Ricker)	F18	30.000	0	0	15.000	10.000	5.000	0	0
National : Remplacement de bateaux scientifiques côtiers	F19	24.400	0	0	100	300	6.000	6.000	12.000
Région des Maritimes : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Edward Cornwallis)	F20	20.000	0	0	10.000	10.000	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un bateau de classe 600 (Sir Wilfrid Grenfell)	F21	14.500	0	0	500	6.500	7.500	0	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
National : Système d'extinction d'incendie de navire (remplacement du Halon)	F22	8.100	0	0	2.900	3.000	2.200	0	0
Région des Maritimes : Radoub à mi-vie du brise-glace léger / baliseur moyen (Earl Grey)	F23	8.000	0	0	200	7.800	0	0	0
Région Laurentienne : Remplacement d'un bateau de sondage et de relevé multicoque (GC-03)	F24	6.200	0	0	200	4.000	2.000	0	0
Région Laurentienne : Brise-glace léger/moyen pour le Golfe (Des Groseillers)	F25	6.100	0	0	400	2.000	2.000	1.700	0
Région Laurentienne : Modernisation de l'aéroglisser (Waban-aki)	F26	5.900	0	0	500	3.200	2.200	0	0
Région du Pacifique : Remplacement d'aéroglisser	F27	5.000	0	0	5.000	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Prolongement de la coque du petit cotre polyvalent renforcé pour les glaces (Harp)	F28	2.200	0	0	2.200	0	0	0	0
National : Acquisition et installation de matériel du système de positionnement global différentiel pour les bateaux	F29	2.200	0	0	1.000	600	600	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Radoub à mi-vie d'un bateau de recherche et de relevé côtier (Limnos)	F30	1.500	0	0	300	1.200	0	0	0
Région des Maritimes : Construction d'un bateau scientifique polyvalent d'expédition	F31	88.200	0	0	0	200	500	1.000	86.500
Région du Pacifique : Remplacement du patrouilleur de haute mer (Tanu)	F32	30.500	0	0	0	200	300	15.000	15.000
Région des Maritimes : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Sir William Alexander)	F34	14.600	0	0	0	200	7.400	7.000	0
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Ann Harvey)	F35	14.500	0	0	0	500	7.000	7.000	0
Région du Pacifique : Radoub à mi-vie du navire de recherche et de relevé de haute mer (John P. Tully)	F36	11.200	0	0	0	200	6.000	5.000	0
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un garde-côte (patrouilleur) polyvalent de haute mer (Leonard J. Cowley)	F37	9.000	0	0	0	300	5.700	3.000	0
Région Laurentienne : Remplacement du navire scientifique et hydrographique (Frederik G. Creed)	F38	8.300	0	0	0	300	8.000	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / baliseur moyen (Samuel Risley)	F39	6.000	0	0	0	500	2.500	3.000	0
Région des Maritimes : Prolongement de durée d'un bateau de recherche sur les pêches de haute mer (Alfred Needler)	F40	4.300	0	0	0	200	4.100	0	0
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un bateau de recherche sur les pêches hauturières (Wilfred Templeman)	F41	4.300	0	0	0	200	4.100	0	0
Région des Maritimes : Remplacement du navire polyvalent (Frank M. Weston)	F42	3.100	0	0	0	100	3.000	0	0
Région du Pacifique : Radoub important du bateau de classe moyenne de recherche et de sauvetage (Gordon Reid)	F43	3.100	0	0	0	100	3.000	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Radoub à mi-vie de 3 baliseurs de type 800 (Cove Isle, Gull Isle et Caribou Isle)	F44	3.000	0	0	0	1.000	1.000	1.000	0
Région du Centre et de l'Arctique : Radoub à mi-vie d'un baliseur spécial de rivière (Eckaloo)	F45	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Modifications à un baliseur moyen renforcé pour les glaces (Simcoe)	F46	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Region du Pacifique : Remplacement du navire de levés hydrographiques (Revisor)	F47	1.200	0	0	0	1.200	0	0	0
Region du Pacifique : Remplacement de la barge de relevé hydrographique (Pender)	F48	1.200	0	0	0	1.200	0	0	0
Region Laurentienne : Radoub de prolongement de durée d'un bateau de sondage multicoque (F.C.G. Smith)	F49	1.100	0	0	0	100	1.000	0	0
Region de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / moyen pour le Golfe (Henry Larsen)	F50	20.500	0	0	0	0	500	10.000	10.000
Region des Maritimes : Radoub important du brise-glace lourd / remorqueur de ravitaillement (Terry Fox)	F51	20.500	0	0	0	0	500	10.000	10.000
Region Laurentienne : Remplacement du bateau semi-côtier polyvalent de Conservation et protection (NGCC Le Quebecois)	F52	17.400	0	0	0	0	400	9.000	8.000
Region du Centre et de l'Arctique : Remplacement du baliseur spécial de rivière (Dumit)	F53	9.600	0	0	0	0	300	5.000	4.300
Region Laurentienne : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (George R. Pearkes)	F54	6.300	0	0	0	0	300	2.000	4.000
Region de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un bateau de recherche sur les pêches hauturieres (Teleost)	F55	5.200	0	0	0	0	200	5.000	0
Region des Maritimes : Radoub important du navire de recherche / relevé côtier (Matthew)	F56	5.000	0	0	0	0	100	4.900	0
Region Laurentienne : Remplacement du bateau semi-côtier polyvalent de Conservation et protection (remplacement du Louisbourg)	F57	16.000	0	0	0	0	0	400	15.600
Region Laurentienne : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Martha Black)	F58	6.300	0	0	0	0	0	300	6.000
Total		691.662	39.543	32.509	85.516	121.889	124.505	106.300	181.400

**Équipement et autres biens mobiliers
Projets de Capital Majeur (\$000)**

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
National : Système de positionnement global différentiel (DGPS) - Réseau de services de navigation	H1	11,280	10,789	491	0	0	0	0	0
National : système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)	H2	10,788	4,533	4,236	2,019	0	0	0	0
National : Modernisation des aides à la navigation - Phases I et II	H3	9,438	8,008	1,430	0	0	0	0	0
Halifax (Nouvelle-Ecosse) : Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) - renouvellement à Halifax	H4	3,986	1,500	2,486	0	0	0	0	0
National : Système de données maritimes (MDS) / Navigational Text (NAVTEX)	H5	3,468	2,420	446	602	0	0	0	0
National : Mise en œuvre d'une initiative quinquennale concernant les bouées	H6	2,860	2,250	584	26	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Système de communications pour la sécurité maritime du Labrador	H7	6,200	0	200	2,000	2,000	2,000	0	0
Tofino, Comox, Prince Rupert (Colombie-Britannique) : Remplacement des systèmes de contrôle de la transmission des données suivant le cycle de vie	H8	5,300	0	1,500	3,000	800	0	0	0
Région du Pacifique : Remise à neuf du réseau de télécommunications à mi-vie	H9	5,000	0	750	2,000	2,250	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Système radiogoniométrique très haute fréquence	H10	2,907	0	1,740	1,167	0	0	0	0
Prince Rupert (Colombie-Britannique) : Remplacement du matériel hyperfréquence	H11	2,300	0	1,800	500	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Insertion hyperfréquence	H12	1,758	0	419	1,339	0	0	0	0
National : Systèmes de formation au tir des agents des pêches	H13	1,726	0	1,726	0	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Niveaux de service - modernisation de l'équipement de navigation	H14	1,560	0	394	388	389	389	0	0
Baie d'Espoir (Terre-Neuve) : Système de positionnement global différentiel (DGPS)	H15	1,500	0	100	700	700	0	0	0
Nain (Labrador) : Système de positionnement global différentiel (DGPS)	H16	1,500	0	100	700	700	0	0	0
Région du Pacifique : Système radiogoniométrique très haute fréquence	H17	1,350	0	300	450	450	150	0	0
Région des Maritimes : Système hydrographique amélioré à faisceaux multiples pour étendre la zone de responsabilité au-delà de 200 milles	H18	2,775	0	0	2,775	0	0	0	0
Les Escoumins (Québec) : Radar de remplacement	H19	1,500	0	0	0	1,500	0	0	0
National : Remplacement du système radio très haute fréquence	H20	25,000	0	0	0	0	8,500	8,500	8,000
Total		102,196	29,500	18,702	17,666	8,789	11,039	8,500	8,000

Informatique
Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
National : Systeme de gestion de l'information sur l'entretien	N1	7.947	6.591	1,356	0	0	0	0	0
National: Remplacement d'infrastructures informatique regionales	N12	28.236	0	3,099	3,910	9,933	5,647	5,647	0
National : Amélioration de la capacité de gestion des données ministerielles d'ORACLE	N2	10.600	0	4,180	1,654	1,771	1,426	1,569	0
National : Système de milieu électronique de gestion des connaissances	N3	7.794	0	2,332	2,451	3,011	0	0	0
National : Projet de gestion de l'information sur les pêches (PGIP)	N4	6.200	0	2,200	2,000	2,000	0	0	0
National : Systèmes hydrographiques	N5	2.500	0	500	500	500	500	500	0
National : Système de gestion des données scientifiques	N6	2.500	0	500	500	500	500	500	0
National : Planification de la reprise des activités - Système informatique des applications nationales	N7	1.200	0	600	600	0	0	0	0
National : Services d'annuaires X.500	N8	1.175	0	770	405	0	0	0	0
National : Planification de la reprise des activités - Système informatique des applications régionales	N9	1.000	0	500	500	0	0	0	0
National : Remplacement des infrastructures	N13	9.466	0	0	98	5,572	1,898	1,898	0
National : Système d'information sur les ports pour petits bateaux	N10	2.000	0	0	1,000	1,000	0	0	0
National : Génération suivante de réseaux	N11	6.000	0	0	0	2,000	2,000	2,000	0
Total		86,618	6,591	16,037	13,618	26,287	11,971	12,114	0

Grands projets d'immobilisations par régions, de 2000/01 à
2004/05

Remarque : Dans la présente annexe, les projets sont énumérés en fonction de l'année de leur mise en œuvre plutôt que par leur ordre de priorité.

Terre-Neuve
Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Région de Terre-Neuve - Rénovation de phares dotés de personnel	R2	19.489	2.989	5.000	5.000	4.000	2.500	0	0
Base de la Garde côtière de Southside (Terre-neuve) - Reconstruction du quai	R4	6.364	1.160	2.739	2.465	0	0	0	0
Base de la Garde côtière de Southside (Terre-neuve) - Renovation de l'extérieur de l'édifice	R7	2.676	256	1.040	1.380	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Système de communications pour la sécurité maritime du Labrador	H7	6.200	0	200	2.000	2.000	2.000	0	0
Région de Terre-Neuve : Système radiogoniométrique très haute fréquence	H10	2.907	0	1.740	1.167	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Prolongation de la durée d'un brise-glace léger / grand baliseur (J.E. Bernier)	F10	2.600	0	500	2.100	0	0	0	0
Old Perlican (Terre-Neuve) - Construction du quai	S8	1.800	0	800	1.000	0	0	0	0
LaScie (Terre-Neuve) - Reconstruction du brise-lames	S7	1.800	0	1.600	200	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Insertion hyperfréquence	H12	1.758	0	419	1.339	0	0	0	0
Cook's Harbour (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames et reconstruction du quai	S10	1.750	0	1.000	750	0	0	0	0
Port Saunders (Terre-Neuve) - Construction du brise-lames et réparation du quai	S11	1.750	0	750	500	500	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Niveaux de service - modernisation de l'équipement de navigation	H14	1.560	0	394	388	389	389	0	0
Baie d'Espoir (Terre-Neuve) : Système de positionnement global différentiel (DGPS)	H15	1.500	0	100	700	700	0	0	0
Nain (Labrador) : Système de positionnement global différentiel (DGPS)	H16	1.500	0	100	700	700	0	0	0
Port de Musgrave (Terre-Neuve) - Améliorations du quai	S12	1.300	0	1.300	0	0	0	0	0
Catalina Harbour (Terre-Neuve) - Prolongement et reconstruction du quai	S15	1.200	0	200	1.000	0	0	0	0
Makkovik (Terre-Neuve) - Prolongement/amélioration du quai	S17	1.200	0	900	300	0	0	0	0
Port de Grand Bank (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames et reconstruction du quai	S14	1.200	0	800	400	0	0	0	0
Red Harbour (Terre-Neuve) - Reconstruction du brise-lames et du quai	S20	1.100	0	900	200	0	0	0	0
Raleigh (Terre-Neuve) - Expansion du port	S22	1.100	0	700	400	0	0	0	0
Bell Island (Terre-Neuve) - Reconstruction du quai	S25	1.000	0	1.000	0	0	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Remplacement d'un brise-glace léger / baliseur moyen (Sir Humphrey Gilbert)	F17	45.000	0	0	10.000	20.000	15.000	0	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un bateau de classe 600 (Sir Wilfred Grenfell)	F21	14.500	0	0	500	6.500	7.500	0	0
Région de Terre-Neuve : Prolongement de la coque du petit cotre polyvalent renforcé pour les glaces (Harp)	F28	2.200	0	0	2.200	0	0	0	0
Seal Cove (Terre-Neuve) - Réparation du brise-lames	S33	1.084	0	0	184	900	0	0	0
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Ann Harvey)	F35	14.500	0	0	0	500	7.000	7.000	0
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un garde-côte (patrouilleur) polyvalent de haute mer (Leonard J. Cowley)	F37	9.000	0	0	0	300	5.700	3.000	0
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un bateau de recherche sur les pêches hauturières (Wilfred Templeman)	F41	4.300	0	0	0	200	4.100	0	0
Plate Cove West (Terre-Neuve) - Construction du brise-lames	S40	2.040	0	0	0	40	2.000	0	0
Bay de Verde (Terre-Neuve) - Construction du brise-lames	S44	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Twillingate (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames	S48	1.300	0	0	0	1.300	0	0	0
Nain (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames	S49	1.200	0	0	0	1.200	0	0	0
Lumsden (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames et prolongement du quai	S50	1.100	0	0	0	1.100	0	0	0
Wild Cove (Terre-Neuve) - Prolongement du brise-lames et du quai	S51	1.100	0	0	0	500	600	0	0
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / moyen pour le Golfe (Henry Larsen)	F50	20.500	0	0	0	0	500	10.000	10.000
Région de Terre-Neuve : Radoub à mi-vie d'un bateau de recherche sur les pêches hauturières (Teleost)	F55	5.200	0	0	0	0	200	5.000	0
Total		186.278	4.405	22.182	34.873	42.329	47.489	25.000	10.000

Maritimes
Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Région des Maritimes : Prolongation de la durée du bateau de recherche et de relevé (Hudson)	F3	6.372	503	3,203	1.639	1.027	0	0	0
Canal de Canso (Nouvelle-Écosse) - Rénovation des portes d'écluse	R5	5.854	3.036	2,763	55	0	0	0	0
Halifax (Nouvelle-Écosse) : Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) - renouvellement à Halifax	H4	3.986	1.500	2,486	0	0	0	0	0
Base de la Garde côtière de Saint John (Nouveau-Brunswick) - Restauration de la maçonnerie	R8	2.605	1.746	170	689	0	0	0	0
Institut océanographique de Bedford (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du système d'approvisionnement en eau salée	R11	2.159	1.025	1,134	0	0	0	0	0
Station biologique de St. Andrews (Nouveau-Brunswick) : Modernisation	R16	29.222	0	3,886	8.310	7.127	6.152	3.747	0
Institut océanographique de Bedford (Nouvelle-Écosse) - Remise en état des vieux équipements	R17	25.586	0	7,203	5.110	11.233	2.040	0	0
Institut océanographique de Bedford (Nouvelle-Écosse) - Améliorations à l'infrastructure en fonction du cycle de vie	R18	11.149	0	200	2.750	3.849	4.350	0	0
Port Maitland (Nouvelle-Écosse) - Réparation du quai	S3	4.022	0	250	3.772	0	0	0	0
Région des Maritimes - Construction d'une installation d'entretien des bouées	R23	3.900	0	125	3.775	0	0	0	0
Clark's Harbour (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du quai	S6	2.000	0	1,000	1.000	0	0	0	0
Collège de la Garde côtière canadienne (Nouvelle-Écosse) - Modernisation de l'infrastructure de formation et des installations	R30	1.929	0	911	1.018	0	0	0	0
Little Judique Ponds (Nouvelle-Écosse) - Consolidation du port pour la rationalisation	S9	1.750	0	750	1.000	0	0	0	0
Centre des opérations régionales de Shannon Hill (Nouvelle-Écosse) - Intégration et rationalisation de l'espace	R32	1.739	0	150	1.589	0	0	0	0
Chance Harbour (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction du quai et du brise-lames	S19	1.200	0	1,200	0	0	0	0	0
Escuminac (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction du quai	S21	1.100	0	1,100	0	0	0	0	0
Cripple Creek (Nouvelle-Écosse) - Construction du brise-lames et réparation du quai	S24	1.000	0	1,000	0	0	0	0	0
Back Bay (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction de la plateforme	S26	1.000	0	750	250	0	0	0	0
Hampton (Nouvelle-Écosse) - Construction du Brise-Lames	S23	1.000	0	1,000	0	0	0	0	0
Parkers Cove. Nouvelle-Écosse - Reconstruction du quai et du brise-lames	S27	1.000	0	462	538	0	0	0	0
Région des Maritimes : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Edward Cornwallis)	F20	20.000	0	0	10.000	-10.000	0	0	0
Région des Maritimes : Radoub à mi-vie du brise-glace léger / baliseur moyen (Earl Grey)	F23	8.000	0	0	200	7.800	0	0	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Canal de Canso (Nouvelle-Écosse) - Renovation des piliers de beton et d'acier	R37	4.755	0	0	265	2.200	2.290	0	0
Région des Maritimes : Systeme hydrographique amélioré à faisceaux multiples pour étendre la zone de responsabilité au-delà de 200 milles	H18	2.775	0	0	2.775	0	0	0	0
Caraquet (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction du quai	S29	2.100	0	0	1.100	1.000	0	0	0
Judes Point (Île-du-Prince-Édouard) - Reconstruction du quai	S30	1.300	0	0	600	700	0	0	0
Bas-Caraquet (Nouveau-Brunswick) - Construction du brise-lames	S32	1.100	0	0	1.100	0	0	0	0
Mabou (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du brise-lames	S34	1.000	0	0	500	500	0	0	0
Port Morien (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du quai et protection du brise-lames	S35	1.000	0	0	1.000	0	0	0	0
Arisaig (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du quai	S36	1.000	0	0	1.000	0	0	0	0
Sainte-Marie-sur-Mer (Nouveau-Brunswick) - Construction du brise-lames	S37	1.000	0	0	1.000	0	0	0	0
Région des Maritimes : Construction d'un bateau scientifique polyvalent d'expédition	F31	88.200	0	0	0	200	500	1.000	86.500
Région des Maritimes : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Sir William Alexander)	F34	14.600	0	0	0	200	7.400	7.000	0
Région des Maritimes : Prolongement de durée d'un bateau de recherche sur les pêches de haute mer (Alfred Needler)	F40	4.300	0	0	0	200	4.100	0	0
Région des Maritimes : Remplacement du navire polyvalent (Frank M. Weston)	F42	3.100	0	0	0	100	3.000	0	0
Hall's Harbour (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du quai	S42	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Lower Sandy Point (Nouvelle-Écosse) - Construction du brise-lames	S43	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Alberton (Île-du-Prince-Édouard) - Dragage du chenal	S45	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Newellton (Nouvelle-Écosse) - Construction du brise-lames	S46	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Centreville (Trout Cove) (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du brise-lames	S47	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Canal de Canso (Nouvelle-Écosse) - Amélioration des défenses	R45	1.244	0	0	0	90	1.154	0	0
Ballantynes Cove (Nouvelle-Écosse) - Reconstruction du quai	S52	1.000	0	0	0	1.000	0	0	0
Ingonish (MacLeod's Point) (Nouvelle-Écosse) - Prolongement du quai et du brise-lames	S53	1.000	0	0	0	1.000	0	0	0
Cribbon's Point (Nouvelle-Écosse) - Aménagement portuaire	S54	1.000	0	0	0	1.000	0	0	0
Dennis Point (Nouvelle-Écosse) - Construction du brise-lames	S55	1.000	0	0	0	1.000	0	0	0
Lamèque (Nouveau-Brunswick) - Reconstruction du quai	S56	1.000	0	0	0	1.000	0	0	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Maritimes Region - Capital Refit of Heavy Icebreaker/Supply Tug (Terry Fox)	F51	20,500	0	0	0	0	500	10,000
Maritimes Region - Capital Refit of Coastal Research/Survey (Matthew)	F56	5,000	0	0	0	0	100	4,900
Tiverton, Nova Scotia - Wharf and Breakwater Reconstruction	S57	2,500	0	0	0	0	2,500	0
Negro Point, New Brunswick - Breakwater Restoration	R47	2,200	0	0	0	0	0	1,100
Total		306,747	7,810	29,743	51,035	58,726	34,086	27,747

Laurentienne
Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Riviere-au-Renard (Québec) - Reconstruction du quai	S1	5.000	730	3.500	770	0	0	0	0
Région Laurentienne : Construction d'un aéroglisseur de type 188-400	F9	15.000	0	500	10.000	4.500	0	0	0
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) - Restauration du quai	S2	4.300	0	4.300	0	0	0	0	0
Grande-Entrée (Québec) - Aménagement portuaire	S4	3.750	0	3.000	750	0	0	0	0
Vercheres (Québec) - Reconstruction du port	S5	3.500	0	3.500	0	0	0	0	0
Base de Québec - Ancienne Maison de la Douane, Québec - Renovation de l'immeuble	R27	2.571	0	100	260	2.211	0	0	0
Banc Cap-Brûlé (Québec) - Réfection de piliers	R12	2.035	0	2.035	0	0	0	0	0
Île-d'Entrée, (Québec) - Remise en état du port	S13	1.250	0	1.000	250	0	0	0	0
Grandes-Bergeronnes (Québec) - Remise en état du quai	S16	1.200	0	1.200	0	0	0	0	0
Région Laurentienne : Remplacement d'un bateau de sondage et de relevé multicoque (GC-03)	F24	6.200	0	0	200	4.000	2.000	0	0
Région Laurentienne : Brise-glace léger/moyen pour le Golfe (Des Groseillers)	F25	6.100	0	0	400	2.000	2.000	1.700	0
Région Laurentienne : Modernisation de l'aéroglisseur (Waban-aki)	F26	5.900	0	0	500	3.200	2.200	0	0
Deschailions (Québec) - Reconstruction du quai pour le dessaisissement du port de plaisance	S31	1.200	0	0	1.200	0	0	0	0
Région Laurentienne : Remplacement du navire scientifique et hydrographique (Frederik G. Creed)	F38	8.300	0	0	0	300	8.000	0	0
Riviere-au-Renard, Québec - Reconstruction du quai (Partie II)	S39	2.150	0	0	0	2.150	0	0	0
Les Escoumins (Québec) : Radar de remplacement	H19	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Région Laurentienne : Radoub de prolongement de durée d'un bateau de sondage multicoque (F.C.G. Smith)	F49	1.100	0	0	0	100	1.000	0	0
Région Laurentienne : Remplacement du bateau semi-côtier polyvalent de Conservation et protection (NGCC Le Québécois)	F52	17.400	0	0	0	0	400	9.000	8.000
Région Laurentienne : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (George R. Pearkes)	F54	6.300	0	0	0	0	300	2.000	4.000
Région Laurentienne : Remplacement du bateau semi-côtier polyvalent de Conservation et protection (remplacement du Louisbourg)	F57	16.000	0	0	0	0	0	400	15.600
Région Laurentienne : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Martha Black)	F58	6.300	0	0	0	0	0	300	6.000
Total		117.056	730	19.135	14.330	19.961	15.900	13.400	33.800

Centre et Arctique
Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Base de la Garde côtière de Prescott (Ontario) - Reconstruction du quai	R6	3.779	1.855	1,924	0	0	0	0	0
Région des lacs expérimentaux (Ontario) - Reconstruction de la résidence et des laboratoires	R13	1.992	842	1,150	0	0	0	0	0
Île Seaway (Ontario) - Règlement du bail de l'installation d'élimination confinée	R21	5.500	0	1,500	1.000	1.000	1.000	1.000	0
Base d'Amherstberg (Ontario) - Reconstruction des installations	R22	4.700	0	100	2.500	2.100	0	0	0
Courbe Sud-Est de la rivière St-Clair (Ontario) - Dragage de remise en état	R29	3.500	0	3,500	0	0	0	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Remplacement d'un petite embarcation polyvalente (Waubuno)	F14	2.918	0	2,211	707	0	0	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Prolongement de la durée du brise-glace léger / grand baliseur (Griffon)	F15	1.500	0	500	1.000	0	0	0	0
Belleville (Ontario) - Remise en état de l'environnement	S28	2.500	0	0	2.500	0	0	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Radoub à mi-vie d'un bateau de recherche et de relevé côtier (Limnos)	F30	1.500	0	0	300	1.200	0	0	0
Rivière Detroit (Ontario) - Construction d'une installation d'élimination confinée	R42	16.000	0	0	0	8.000	8.000	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / baliseur moyen (Samuel Risley)	F39	6.000	0	0	0	500	2.500	3.000	0
Port Dalhousie (Ontario) - Reconstruction du quai	S38	4.000	0	0	0	4.000	0	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Radoub à mi-vie de 3 baliseurs de type 800 (Cove Isle, Gull Isle et Caribou Isle)	F44	3.000	0	0	0	1.000	1.000	1.000	0
Courbe Sud-Est de la rivière St-Clair (Ontario) - Remise en état du chenal	R43	2.750	0	0	0	2.000	750	0	0
Quais de Little Current (Ontario) - Reconstruction du quai	S41	1.800	0	0	0	1.800	0	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Radoub à mi-vie d'un baliseur spécial de rivière (Eckaloo)	F45	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Modifications à un baliseur moyen renforcé pour les glaces (Simcoe)	F46	1.500	0	0	0	1.500	0	0	0
Région du Centre et de l'Arctique : Remplacement du baliseur spécial de rivière (Dumit)	F53	9.600	0	0	0	0	300	5.000	4.300
Rondeau (Erieau) (Ontario) - Réparation du quai	S58	2.300	0	0	0	0	300	2.000	0
Total		76,339	2,697	10,885	8,007	24,600	13,850	12,000	4,300

Pacifique
Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Region du Pacifique - Rénovation de phares dotés de personnel	R3	24.790	5.540	6,500	6.600	6.150	0	0	0
Institut des sciences de la mer (Colombie-Britannique) - Remplacement à mi-vie de la toiture	R9	2.507	1.257	400	300	250	300	0	0
Ruisseau Robertson (Colombie-Britannique) - Reconstruction des installations d'incubation	R10	2.179	1.349	830	0	0	0	0	0
Station de biologie du Pacifique (Colombie-Britannique) - Rehaussement à 600 Volts	R15	1.228	695	533	0	0	0	0	0
Station de biologie du Pacifique (Colombie-Britannique) - Reamenagement de l'édifice Taylor Clements	R14	1.124	58	219	649	171	28	0	0
Region du Pacifique : Radoub à mi-vie d'un brise-glace léger / grand baliseur (Sir Wilfrid Laurier)	F8	17.300	0	2,500	300	9.000	5.500	0	0
Tofino, Comox, Prince Rupert (Colombie-Britannique) : Remplacement des systèmes de contrôle de la transmission des données suivant le cycle de vie	H8	5.300	0	1,500	3.000	800	0	0	0
Région du Pacifique : Remise à neuf du réseau de telecommunications à mi-vie	H9	5.000	0	750	2.000	2.250	0	0	0
Institut des sciences de la mer (Colombie-Britannique) - Refection du quai - phase II	R34	3.080	0	80	1.500	1.500	0	0	0
Lac Comox / riviere Puntledge (Colombie-Britannique) - Construction d'une installation d'apport d'eau froide	R24	3.049	0	25	26	2.971	27	0	0
Bella Bella (Colombie-Britannique) - Remplacement des installations du MPO	R25	3.000	0	3,000	0	0	0	0	0
Frayere de la riviere Fulton (Colombie-Britannique) - installation de prise d'eau froide	R26	2.781	0	50	52	2.652	27	0	0
Projet de la riviere Fulton (Colombie-Britannique) - Remise en etat du gravier des frayeres	R28	2.500	0	1,500	1.000	0	0	0	0
Prince Rupert (Colombie-Britannique) : Remplacement du materiel hyperfrequence	H11	2.300	0	1,800	500	0	0	0	0
Région du Pacifique : Remplacement d'un bateau de recherche sur les pêches côtières (Caligus)	F12	2.000	0	2,000	0	0	0	0	0
Institut des sciences de la mer (Colombie-Britannique) - Mise en place de défenses pour le quai	R31	1.860	0	60	900	900	0	0	0
Ruisseau Pinkut (Colombie-Britannique) - Amélioration de la frayere	R33	1.637	0	150	865	32	590	0	0
Region du Pacifique : Remplacement des lames de rotor (Sikorsky)	F16	1.400	0	1,400	0	0	0	0	0
Region du Pacifique : Systeme radiogoniométrique tres haute frequence	H17	1.350	0	300	450	450	150	0	0
Hell's Gate (Colombie-Britannique) - Amélioration du passage du poisson	R35	1.300	0	90	185	669	295	61	0
Cowichan Bay (Colombie-Britannique) - Reconstruction du brise-lames	S18	1.200	0	200	1.000	0	0	0	0
Region du Pacifique : Remplacement du navire scientifique (Ricker)	F18	30.000	0	0	15.000	10.000	5.000	0	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
Region du Pacifique : Remplacement d'aeroglisneur	F27	5.000	0	0	5.000	0	0	0	0
Mur d'Albion (Colombie-Britannique) - Renovation	R39	3.231	0	0	380	2.851	0	0	0
Jetee de Steveston Nord (Colombie-Britannique) - Rénovation	R40	2.050	0	0	450	1.600	0	0	0
Jetee de Steveston Sud (Colombie-Britannique) - Renovation	R41	1.425	0	0	150	1.275	0	0	0
Region du Pacifique : Remplacement du patrouilleur de haute mer (Tanu)	F32	30.500	0	0	0	200	300	15.000	15.000
Region du Pacifique : Radoub à mi-vie du navire de recherche et de relevé de haute mer (John P. Tully)	F36	11.200	0	0	0	200	6.000	5.000	0
Region du Pacifique : Radoub important du bateau de classe moyenne de recherche et de sauvetage (Gordon Reid)	F43	3.100	0	0	0	100	3.000	0	0
Baie Courtney (Colombie-Britannique) - Remise en état de la jetee	R44	1.900	0	0	0	1.900	0	0	0
Region du Pacifique : Remplacement du navire de levés hydrographiques (Revisor)	F47	1.200	0	0	0	1.200	0	0	0
Region du Pacifique : Remplacement de la barge de relevé hydrographique (Pender)	F48	1.200	0	0	0	1.200	0	0	0
Jetee du bras Nord (Colombie-Britannique) - Remise en état	R46	1.000	0	0	0	1.000	0	0	0
French Creek (Colombie-Britannique) - Aménagement d'un bassin	S59	4.000	0	0	0	0	0	4.000	0
French Creek (Colombie-Britannique) - Construction du brise-lames	S60	2.000	0	0	0	0	0	2.000	0
Steveston (Colombie-Britannique) - Prolongement du quai	S61	1.780	0	0	0	0	0	1.780	0
Steveston (Colombie-Britannique) - Redragage du chenal	S62	1.000	0	0	0	0	0	1.000	0
Total		187.471	8.899	23.887	40.307	49.321	21.217	28.841	15.000

Multi-Région
Projets de Capital Majeur (\$000)

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
National : Remplacement du bateau de recherche et de sauvetage - Phase II	F1	41.058	1.000	1,113	11.818	16.522	10.605	0	0
National : Remplacement du bateau de recherche et de sauvetage - Phase I	F2	36.299	29.812	6,487	0	0	0	0	0
National : Garde côtière canadienne (GCC) - Evaluation de l'environnement et mesures correctives	R1	19.062	5.462	3,400	3.400	3.400	3.400	0	0
National : Systeme de positionnement global différentiel (DGPS) - Réseau de services de navigation	H1	11.280	10.789	491	0	0	0	0	0
National : système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)	H2	10.788	4.533	4,236	2.019	0	0	0	0
National : Modernisation des aides à la navigation - Phases I et II	H3	9.438	8.008	1,430	0	0	0	0	0
National : Systeme de gestion de l'information sur l'entretien	N1	7.947	6.591	1,356	0	0	0	0	0
National : Systèmes de cartographie électronique et de navigation de navires (SCENN)	F4	6.207	5.692	515	0	0	0	0	0
National : Système de données maritimes (MDS) / Navigational Text (NAVTEX)	H5	3.468	2.420	446	602	0	0	0	0
National : Mise en œuvre d'une initiative quinquennale concernant les bouées	H6	2.860	2.250	584	26	0	0	0	0
National : Cartes de navigation électroniques	F5	2.722	2.386	336	0	0	0	0	0
National : Équipement de sécurité des communications	F6	2.008	150	700	1.158	0	0	0	0
National : Programme de remplacement des bateaux de pêche de Conservation et protection (Classe Post)	F7	40.100	0	300	300	9.500	10.000	10.000	10.000
National : Remplacement d'infrastructures informatique regionales	N12	28.236	0	3,099	3.910	9.933	5.647	5.647	0
National : Acquisition de 8 bateaux de sauvetage additionnels pour la recherche et le sauvetage	F33	17.600	0	8,300	6.500	2.800	0	0	0
National - Projets de renouvellement portuaire aux bases secondaires de la Garde côtière canadienne	R19	12.000	0	3,000	2.000	2.000	2.000	3.000	0
National : Amélioration de la capacité de gestion des données ministerielles d'ORACLE	N2	10.600	0	4,180	1.654	1.771	1.426	1.569	0
National : Construction de postes d'embarquement - recherche et sauvetage	R20	10.000	0	6,200	2.800	1.000	0	0	0
National : Système de milieu électronique de gestion des connaissances	N3	7.794	0	2,332	2.451	3.011	0	0	0
National : Projet de gestion de l'information sur les pêches (PGIP)	N4	6.200	0	2,200	2.000	2.000	0	0	0
National : Systèmes hydrographiques	N5	2.500	0	500	500	500	500	500	0
National : Système de gestion des données scientifiques	N6	2.500	0	500	500	500	500	500	0

Project	Project Number	TEC	Previous Years'	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	Future Years'
National : Expansion du système électronique de visualisation des cartes marines	F11	2.488	0	1,238	1.250	0	0	0	0
National : Systèmes de formation au tir des agents des pêches	H13	1.726	0	1,726	0	0	0	0	0
National : Installation du matériel satellite de niveau «C» (flotte du MPO)	F13	1.590	0	706	444	440	0	0	0
National : Planification de la reprise des activités - Système informatique des applications nationales	N7	1.200	0	600	600	0	0	0	0
National : Services d'annuaires X.500	N8	1.175	0	770	405	0	0	0	0
National : Planification de la reprise des activités - Système informatique des applications régionales	N9	1.000	0	500	500	0	0	0	0
National : Remplacement de bateaux scientifiques côtiers	F19	24.400	0	0	100	300	6.000	6.000	12.000
National : Remplacement des infrastructures	N13	9.466	0	0	98	5.572	1.898	1.898	0
National : Système d'extinction d'incendie de navire (remplacement du Halon)	F22	8.100	0	0	2.900	3.000	2.200	0	0
National : Acquisition et installation de matériel du système de positionnement global différentiel pour les bateaux	F29	2.200	0	0	1.000	600	600	0	0
National : Système d'information sur les ports pour petits bateaux	N10	2.000	0	0	1.000	1.000	0	0	0
National : Génération suivante de réseaux	N11	6.000	0	0	0	2.000	2.000	2.000	0
National : Remplacement du système radio très haute fréquence	H20	25.000	0	0	0	0	8.500	8.500	8.000
Total		377,012	79,093	57,245	49,935	65,849	55,276	39,614	30,000